

Le Journal des Entreprises

L'ÉCONOMIE EN RÉGIONS

N°427 - JUIN 2023 - 8,90 €

AUVERGNE
RHÔNE-ALPES



RHÔNE LES CENTRES BALNÉO CALICÉO SE JETTENT DANS LE GRAND BAIN

RHÔNE

**Paredes s'industrialise
pour doubler son chiffre
d'affaires**



ISÈRE

**Chartreuse Diffusion
vise la décroissance et
se diversifie**

LOIRE

**Technomark poursuit
sa montée en gamme**



AIN

**Martin-Belaysoud
Expansion vise une
nouvelle accélération**



L'ENQUÊTE

**LA RÉGION MISE SUR
L'HYDROGÈNE
POUR SE DÉCARBONER**

14 ÉDITIONS • 68 DÉPARTEMENTS • 9 RÉGIONS

HAUTS-DE-FRANCE • ALSACE • LORRAINE • AUVERGNE • RHÔNE-ALPES • RÉGION SUD • OCCITANIE • NOUVELLE-AQUITAINE • MAINE-ET-LOIRE • SARTHE • MAYENNE
LOIRE-ATLANTIQUE • VENDÉE • ILLE-ET-VILAINE • CÔTES-D'ARMOR • MORBIHAN • FINISTÈRE • NORMANDIE

HORS-SÉRIE LE PALMARÈS 2023 DES ENTREPRISES



**PARUTION
LE 24 NOVEMBRE 2023**
Date de bouclage
le 27 octobre 2023

**ÉDITION
2023 / 2024**

**VOUS SOUHAITEZ
ANNONCER DANS CE DOSSIER ?
CONTACTEZ :**

Gaëlle RIVOIRE – 06 50 42 71 59 – g.rivoire@lejournaldesentreprises.com

■ Le Top 1 000 régional et les Top 100 par département des plus belles entreprises classées selon différents critères: chiffres d'affaires 2022, croissance, rentabilité, présence à l'international... ■ Les projets d'investissements 2024 sur le territoire ■ Les start-up à suivre



**Le Journal
des Entreprises**

Pour contacter votre correspondant
par courriel : initialeprenom.nom@lejournaldesentreprises.com

Directeur général, directeur
de la publication :
Bruno Dussourt

Directeur des rédactions : Philippe Flamand

Rédacteur en chef : Stéphane Vandangeon

Rédactrices en chef adjointes :
Élodie Vallerey et Gwenaëll Lyvynec

Rédacteur en chef technique :
Christophe Beluin

Graphiste : Jules Tanguy

Édition Auvergne - Rhône-Alpes :

Hiptown Espace Mona.

20, boulevard Eugène Deruelle - 69003 Lyon

Responsable d'édition :
Gilles Cayuela, 06 67 09 67 13

Journalistes :

Déborah Berthier, 06 59 58 85 22 ;

Delphine Sauzay, 06 68 79 71 50 ;

Marie-Amélie Mine, 06 67 13 37 68

Directeur commercial

et du développement :

Valérie Asti, 06 24 16 40 13

Publicité : Gaëlle Rivoire, 06 50 42 71 59
assistée de Virginie Clouté, 06 75 96 03 04

Directrice stratégie,
diversification et communication :
Emmanuelle Bouron, 06 60 96 82 51

Événementiel, partenariats
et communication :

Sabine Dechaume, 06 75 96 02 95

Assistant Marketing Partenariats :
Valentin Rezqi, 06 76 07 51 07

Diffusion, abonnements :

0 810 500 301 Service 0,06 € / min
+ prix appel

abonnement@lejournaldesentreprises.com

Abonnement papier + numérique

1 an (11 numéros + 1 hors-série) : 390 €

Société éditrice : Manche Atlantique Presse
1, allée Baco BP 73207 - 44032 Nantes Cedex 1

Capital social : 10 000 €

Actionnaire majoritaire :

Financière Gaspard

N° ISSN : 2268-7041

N° de CPPAP : 1223 T 94789

Dépôt légal : à parution

Imprimeur : Data One

ZAC Les Champs Chouette - BP 200

27600 Saint-Aubin-sur-Gaillon

Imprimerie labellisée

Imprim'Vert et certifié PEFC™ et FCS*

Papier : origine : Saint-Jean les Fonts,
Saragosse, Espagne

Taux de fibres recyclées : 0,25 %

Eutrophisation : Ptot 0,02 kg/tonne.

La reproduction ou l'utilisation
sous quelque forme que ce soit de nos articles
ou informations est interdite.



LE TRI
+ FACILE



PEFC 10-31-3142



Par Gilles Cayuela

Responsable de l'édition Auvergne-Rhône-Alpes
Le Journal des Entreprises

Le chômage des dirigeants s'envole

Chaque jour, près de 13 chefs d'entreprise perdent leur emploi en Auvergne-Rhône-Alpes. Le chiffre a de quoi faire froid dans le dos et ce n'est pas l'évolution constatée sur un an par l'Observatoire de l'emploi des entrepreneurs, fondé par l'association GSC et la société Altares, qui va rassurer les candidats à la création et reprise d'entreprise.

En 2022, 4 585 chefs d'entreprise ont perdu leur activité professionnelle dans la région, ce qui représente 1 300 femmes et hommes de plus impactés sur un an (+39,6 %). Si Aura n'est pas la région qui a connu la plus forte progression - les Hauts-de-France (+73,3 %), la Normandie (+56 %) et l'Occitanie (-53,1 %) caracolant en tête - elle est néanmoins loin de faire partie des bons élèves de la classe. Pire, elle affiche une croissance supérieure à la moyenne nationale (+34,1 %).

S'il convient de nuancer ces chiffres en rappelant que « le quoi qu'il en coûte » du président Macron a fait chuter en 2021 le « chômage » des entrepreneurs à son niveau le plus bas depuis près de 30 ans, force est de constater que l'on revient petit à petit au niveau d'avant crise. Et ce n'est peut-être pas fini ! « Les chiffres de 2022 nous alertent sur une réalité que nous connaissons déjà. Les entrepreneurs doivent faire face à un contexte économique particulièrement difficile dans lequel les fragilités se multiplient et s'alimentent. Les pénuries de main-d'œuvre et la majoration des coûts énergétiques compliquent les défis auxquels ils devaient faire face. Alors que les tensions sur la trésorerie se font déjà sentir, la reprise des procédures d'assignation de l'Urssaf en 2023 pourrait encore accélérer la remontée des défaillances déjà observée en 2022 », prédit Anthony Streicher, Président de l'association GSC. De là à imaginer une envolée des pertes d'emploi des chefs d'entreprise en Aura ? Seul l'avenir nous le dira !

En attendant, attardons-nous sur l'âge moyen des chefs d'entreprise qui perdent leur emploi. En Auvergne-Rhône-Alpes, il se situe à 46,2 ans, grimant même à 47,9 ans pour les départements de l'Ain et de l'Allier. Un âge qui pose la délicate question du rebond professionnel. Quand on sait que 2 entrepreneurs sur 3 n'ont pas anticipé une éventuelle perte d'emploi, on se dit qu'il y a peut-être des choses à améliorer en France pour sécuriser le parcours professionnel des dirigeants d'entreprise. Comme le souligne Anthony Streicher : « Il s'agit collectivement de la capacité de reprise de la France ».

Sommaire

N°427 • JUIN 2023

06 L'ACTU

- 6 Newcleo va investir 3 milliards d'euros en France
- 8 Trescarte investit 12,5 millions d'euros dans une nouvelle usine
- 10 En Aura, le marché des cessions de PME résiste
- 11 Têtes d'affiche

12 BUSINESS&STRATÉGIE

Calicéo se jette dans le grand bain

- 16 Technomark poursuit sa montée en gamme dans le marquage
- 18 Falgagen reprend le lyonnais Vortex
- 19 Les chaussures Saola accélèrent à l'international
- 20 Patrick Martin, président de Martin-Belaysoud
Expansion : « La profonde mutation de notre économie crée des opportunités »
- 22 Lumericène lève 6 millions d'euros pour industrialiser son module habitable
- 23 Hexadrone veut prendre son envol avec son drone
- 24 Paredes s'industrialise pour doubler son chiffre d'affaires d'ici 2030
- 25 Groupe Marlier monte en puissance
- 26 Retrofleet passe à l'industrialisation de ses autocars rétrofités
- 27 Fernandes S.A se diversifie dans le mobilier de jardin

28 L'ENTREPRISE ENGAGÉE

- 28 Chartreuse Diffusion vise la décroissance et se diversifie

29 START-UP&INNOVATION

- 29 Ciliatech lève 3,5 millions d'euros pour son implant ophtalmique
- 30 Fairme veut remettre la ferme au centre de l'alimentation

32 ÉCOSYSTÈMES&TERRITOIRES

- 32 La région confirme son statut de territoire attractif
- 34 Un tiers lieu pour héberger les jeunes pousses du textile

36 L'ENQUÊTE

La région Aura mise sur l'hydrogène pour se décarboner

40 VU D'AILLEURS

- 40 L'actu de nos 14 éditions en régions
- 42 Le Best of de l'innovation



© LUMICÈNE



© DR



© JEAN BERTHELOT DE LA GLÈTAS



© PASCAL FLAMANT



© STUDIO CAP PHOTO

43 SOLUTIONS&CONSEILS

MANAGEMENT

43 Intéressement : le choc de simplification

RESSOURCES HUMAINES

45 La rémunération des salariés des TPE-PME augmente plus vite que l'inflation

PRODUCTION

46 Ce que contient le projet de loi sur l'industrie verte

ENVIRONNEMENT

48 Lancement d'un plan pour favoriser le retrofit automobile

FISCALITÉ

49 Le gouvernement lance la chasse contre la fraude fiscale

INTERNATIONAL

50 Le brevet européen à effet unitaire est entré en vigueur

51 GRAND ANGLE

La semaine de 4 jours séduit de plus en plus d'entreprises

56 LE GRAND TÉMOIN

Marc Lhermitte, associé EY:

« Malgré tout, la France, ça compte ! »

46



© MALP



© LDLC

51



© EY

56



#ARTISANDEMAVIE



Chambre
de **Métiers**
et de l'**Artisanat**
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

JE VEUX CRÉER MA BOÎTE

Vous voulez voler de vos propres ailes et devenir artisan de votre vie ? **La Chambre de Métiers et de l'Artisanat vous accompagne pour la création de votre activité** : micro-entreprise, entreprise individuelle ou société... Bénéficiez de conseils et de formations dédiés.

Contactez-nous au
30 06* ou sur
cma-auvergnerrhonealpes.fr

* appel gratuit



LYON INFORMATIQUE

Olean Group reprend l'agence Sirocco

L'éditeur lyonnais de logiciels pour la commercialisation immobilière Olean Group (11 salariés, 3 M€ de CA estimé en 2023 en incluant Sirocco), acquiert l'agence de communication 360 Sirocco spécialisée dans la création de marque, de l'expérience client et de l'activation.

Cette deuxième opération de croissance externe d'Olean, implantée à Écully (Rhône), intervient un an après une levée de fonds d'1 million d'euros et le rachat simultané de Monde Immo.



ANNECY SPORT

NEO collabore avec Deneriaz Ski

L'atelier de conception et fabrication de produits haut de gamme pour le parapente et l'outdoor NEO (26 salariés ; 4 M€ de CA en 2022) a annoncé le lancement d'un nouveau sac à dos de montagne multi-activités Taillefer ainsi qu'une collaboration localement engagée avec Deneriaz. Les skis de cette marque, fondée par l'ancien champion savoyard de descente Antoine Deneriaz, sont fabriqués à Doussard, à quelques pas de chez Neo. L'atelier spécialisé dans le textile technique sera ainsi chargé de la fabrication des housses de ski de Deneriaz.



Stefano Buono, PDG et fondateur de la start-up britannique Newcleo.

© NEWCLEO

RHÔNE NUCLÉAIRE

NEWCLEO VA INVESTIR 3 MILLIARDS D'EUROS EN FRANCE

Parmi les 13 milliards d'euros d'investissements étrangers annoncés, à l'occasion du sommet «Choose France», qui se déroule ce lundi 15 mai à Versailles, on trouve la société Newcleo.

Créée en septembre 2021 à Londres par un trio italien composé de Stefano Buono, physicien et cofondateur d'Advanced Accelerator Application, une biotech cotée au Nasdaq revenue en 2017, Luciano Cinotti, ingénieur nucléaire, et la physicienne Élisabeth Rizzotti, cette start-up devrait investir près de 3 milliards d'euros sur le sol français d'ici à 2030.

Comment ? En proposant et développant un concept de réacteur nucléaire de nouvelle génération utilisant du combustible recyclé. «Une technologie innovante permettant de répondre aux principaux défis de la filière : sûreté, coûts et déchets», explique la start-up dans un communiqué.

UN DÉMONSTRATEUR ET UNE UNITÉ PILOTE DE COMBUSTIBLES

Newcleo, qui a ouvert sa filiale française à Lyon en juin 2022 (70 salariés), ambitionne en effet «de développer, construire et exploiter en France, puis en Europe et au-delà, de petits réacteurs nucléaires modulaires (SMR, Small Modular Reactors) de quatrième génération, ainsi que la fabrication et le multi-recyclage de combustible MOX (Mixed OXides)». Une ambition qui devrait se matérialiser par la mise en

service en 2030 d'un réacteur de démonstration et d'irradiation de 30 MWe, ainsi que d'une unité pilote de combustibles innovants. Un projet d'envergure qui permettra de «créer en France plus de 500 emplois directs qualifiés à l'horizon 2030», promet la start-up, qui a lancé au mois de mars une levée de fonds d'un milliard d'euros pour soutenir sa croissance. Au total, sur la période, Newcleo prévoit d'investir en France «jusqu'à 3 milliards d'euros sous forme d'investissements industriels, de dépenses de R & D et d'ingénierie», détaille-t-elle.

DÉCARBONATION ET SOUVERAINETÉ ÉNERGÉTIQUE

Cette enveloppe globale positionne Newcleo comme l'un des investisseurs les plus importants du sommet Choose France 2023 et comme un partenaire majeur de la France dans les années à venir. «La France, comme l'ensemble des nations européennes, a besoin de sécuriser l'accès à une énergie décarbonée, durable et circulaire. Nos solutions contribueront à la souveraineté énergétique, à la décarbonation de l'industrie française et une résilience économique. Nous sommes déterminés à poursuivre nos efforts en nous appuyant sur notre savoir-faire et sur l'ensemble de l'écosystème nucléaire hexagonal dont l'expertise est un outil incontournable pour relancer l'innovation dans le domaine du nucléaire», conclut le PDG de Newcleo, Stefano Buono.

Gilles Cayuela

LOIRE **CHIMIE**

SNF va investir près de 450 millions d'euros en 2023

Leader mondial de la fabrication de polymères hydrosolubles pour le traitement de l'eau, le groupe de chimie ligérien SNF a bouclé l'exercice 2022 en croissance de 36 % à près de 5 milliards d'euros de chiffre d'affaires. Une croissance qui résulte essentiellement de l'effet prix et devises puisque la croissance en volume se monte, elle, à 8 %. Pour poursuivre sa montée en puissance en 2023, le groupe ligérien qui emploie 7 500 salariés dans le monde (dont 1 450 sur son site d'Andrézieux-Bouthéon) prévoit d'investir entre 400 et 450 millions d'euros cette année. 150 millions d'euros seront directement fléchés en faveur de la France avec en ligne de mire l'ouverture attendue en fin d'année d'une nouvelle usine à Dunkerque et 60 à 70 millions d'euros qui seront dédiés à de nouvelles lignes de production et un entrepôt automatisé en cours de construction à Andrézieux-Bouthéon. SNF prévoit aussi d'investir massivement dans sa décarbonation avec l'installation de pompes à chaleurs et de systèmes de récupération de la chaleur dans tous ses bâtiments.

LYON **ARTISANAT**

La tannerie de cuirs marins Ictyos lève 1,4 million d'euros

Ictyos Cuir Marin de France, spécialisée dans la transformation de peaux de poissons et biodéchets issus de la pisciculture à destination de la maroquinerie, de l'horlogerie et de l'industrie de la chaussure vient de lever 1,4 million d'euros auprès de Demeter, via le Fonds d'Amorçage Industriel Métropolitain (FAIM) Lyon/Saint-Etienne et de JBC2. L'objectif ? Accélérer l'industrialisation de son procédé de tannage végétal pour atteindre une capacité annuelle de plus de 100 000 cuirs produits d'ici 2025.

HAUTE-LOIRE **LUXE**

Beauregard relocalise une partie de sa production de maillons

Fabricant de bracelets en inox et en céramique principalement pour des marques de montres de luxe, Beauregard (45 salariés ; 8,80 M€ de CA en 2021) va ouvrir un deuxième site de production, à proximité de son siège actuel de Couteuges (Haute-Loire). L'usine de 2 000 m² produira les maillons des bracelets, dont la fabrication était jusqu'à présent confiée à des sous-traitants italiens. En réintégrant cette production en France, l'entreprise compte sécuriser ses approvisionnements et récupérer une partie de la chaîne de valeur.

LYON **TOURISME**

La marque de campings nature Huttopia poursuit son développement en France et aux Pays Bas

Implantée à Saint-Genis-les-Ollières (Rhône), la marque de camping nature Huttopia (700 salariés permanents ; 95 M€ de CA en 2022) vient d'ouvrir 4 nouveaux campings, sur le Lac de l'Uby (Gers), dans le Pays de Cordes-sur-Ciel (Tarn), et à Serre-Ponçon (Alpes-de-Haute-Provence) en France et Huttopia De Meinweg aux Pays Bas. En 2022, la marque a également intégré 12 nouveaux campings sous la marque Only Camp, un concept qui compte à ce jour 33 petites implantations nature non standardisées pour camper en toute simplicité (idéal pour la VanLife !). Depuis 1999, date de sa création, Huttopia a monté un réseau de près de 150 campings sous 3 marques Huttopia, CityKamp et OnlyCamp dans 8 pays (France, péninsule ibérique, Canada, États-Unis, Chine, etc.).



© JEAN TRAMER

CROLLES **ELECTRONIQUE**

La commission européenne valide le projet de gigafactory de STMicroelectronics en Isère

La Commission européenne a autorisé une mesure française destinée à aider STMicroelectronics et Global Foundries à construire et exploiter une nouvelle installation de production de puces électroniques sur le site de STMicroelectronics à Crolles, en Isère. L'aide de l'État prendra la forme de subventions directes octroyées à ST et à GF pour soutenir leurs investissements dans le projet, d'un montant total de 7,4 milliards d'euros. Le projet, qui devrait être opérationnel à pleine capacité d'ici à 2027, permettra l'établissement, en Europe, d'un site de production à grande échelle de puces haute performance, destinées en particulier à la technologie FD-SOI (dispositif «silicium sur isolant totalement déserté»). Selon la commission européenne, cette nouvelle usine aura des effets positifs pour l'écosystème européen des semi-conducteurs et sécurisera l'approvisionnement de l'Europe.

ARDÈCHE **BIENS DE CONSOMMATION**

Terre et Fils Investissement entre au capital de Chamatex

Terre & Fils Investissement, filiale du fonds de dotation Terre & Fils, vient de finaliser deux prises de participation dans le pôle "footwear" de Chamatex (320 salariés ; 50 M€ de CA en 2022). Cet apport de fonds vient renforcer le pôle chaussures de sport made in France du groupe de textiles techniques. L'objectif est d'accompagner le développement de ses sociétés ASF 4.0 et Insoft (11 salariés), spécialisées dans la fabrication de chaussures de sport et de sneakers, respectivement basées à Ardoix (Ardèche) et à Romans-sur-Isère (Drôme).



© LYNRED

GRENOBLE TECHNOLOGIES

Lynred investit 85 millions d'euros dans son nouveau site dédié aux infrarouges

L'entreprise grenobloise Lynred (1000 salariés, 225M€ CA), spécialisée dans le développement et la production de détecteurs infrarouges de haute qualité pour les marchés de l'aérospatial, militaire, industriel et grand public, a annoncé hier un investissement de 85 millions d'euros pour la construction de son nouveau site dédié à la production des dernières technologies infrarouges. Ce chantier, financé par des prêts bancaires de la CIC et Bpifrance, est le plus important jamais réalisé par l'entreprise depuis sa création en 1986. Il devrait permettre à Lynred de doubler la surface de ses salles blanches actuelles avec 8 200m² au total et d'augmenter ses capacités de production de 50 % en 2025, et de les doubler d'ici 2030. La livraison des bâtiments est prévue au premier trimestre 2025 et le site sera pleinement opérationnel en octobre 2025. « Je suis ravi de voir se concrétiser notre projet de site industriel de pointe, qui conforte notre position de numéro 2 mondial de l'infrarouge », a déclaré Jean-François Delepau, président de Lynred.



© DR

AIN DISTRIBUTION

Téréva verdit sa flotte avec un premier poids lourd électrique

Après l'acquisition en mars 2022 de NED (Nouvelles Energies Distribution) distributeur de solutions photovoltaïques pour le résidentiel, Téréva (750 M€ de CA en 2022) poursuit sa feuille de route RSE. La filiale du groupe Martin Belaysoud, spécialisée dans la distribution de produits aux professionnels du second œuvre technique du bâtiment, annonce la réception d'un premier camion électrique de type Renault Trucks sur la plateforme de Pusignan (Rhône) ainsi que l'installation de trois bornes de recharge dédiées aux poids lourds. Il s'agit là d'un véhicule équipé de 4 packs de batteries de 66 Kwh chacun prévu pour une exploitation dans l'hypercentre de Lyon.

SAINT-ÉGRÈVE ÉNERGIE

La start-up Inocel annonce l'implantation de sa gigafactory à Belfort

La start-up iséroise Inocel, co-crée par Mike Horn et Mauro Ricci à l'automne dernier et dont l'objectif est de développer une pile à combustible de très forte puissance, a annoncé l'implantation de sa gigafactory à Belfort. Le démarrage de la production est prévu pour 2024. Le siège de la start-up, dont l'innovation est issue d'une collaboration avec le CEA de Grenoble, demeurera à Saint-Egrève en Isère de même que la production de prototype tandis que la production de séries aura lieu à Belfort.

DRÔME PHARMACIE

Adragos Pharma accroît sa capacité de production

Le façonnier pharmaceutique Adragos Pharma (220 salariés ; environ 30 M€ de CA en 2022), basé à Livron-sur-Drôme, a investi 12,5 millions d'euros pour construire un nouveau site de production destiné à abriter des salles blanches et une quatrième ligne de remplissage d'ampoules. Le plan France Relance finance le projet à hauteur de 1,5 million d'euros. Grâce à cet investissement, 160 à 170 millions d'ampoules de substances injectables stériles seront produites chaque année, contre une centaine de millions aujourd'hui.

HAUTE-LOIRE AGROALIMENTAIRE

Trescarte investit 12,5 millions d'euros dans une nouvelle usine

Basée à Loudes (Haute-Loire) et implantée aussi à Costaros (Haute-Loire), la PME familiale Trescarte (22 salariés ; 13,2 M€ de CA en 2022) vient d'annoncer la construction d'une nouvelle usine de 9 000 m², près de son site historique et siège social. Construite sur un terrain de 7 hectares, cette nouvelle usine moderne verra le jour en juin 2024. Elle va permettre au principal conditionneur français de légumes secs d'augmenter fortement ses capacités de production. La présidente de Trescarte, Huguette Trescarte, a fait savoir qu'il s'agira de « l'unité de production la plus productive et qualitative de France en matière de légumes secs ». L'investissement de 12,5 millions d'euros sera subventionné à hauteur de 2 millions d'euros par France Relance, au titre du soutien à la souveraineté alimentaire. Spécialisé dans le stockage, le tri, la conservation et le conditionnement de lentilles, pois cassés, pois chiches, haricots secs, flocons d'avoine, quinoa... Trescarte traite en moyenne 6 000 tonnes de légumes secs par an et détient 13 % du marché national.

TAXE D'APPRENTISSAGE

JE SOUTIENS L'**ORIENTATION**
DES JEUNES VERS
LES MÉTIERS DE L'ARTISANAT

EN VERSANT À MA CMA
LE SOLDE DE
LA TAXE
D'APPRENTISSAGE
[FRACTION DES 13%]



SUR LA
PLATEFORME
SOLTÉA

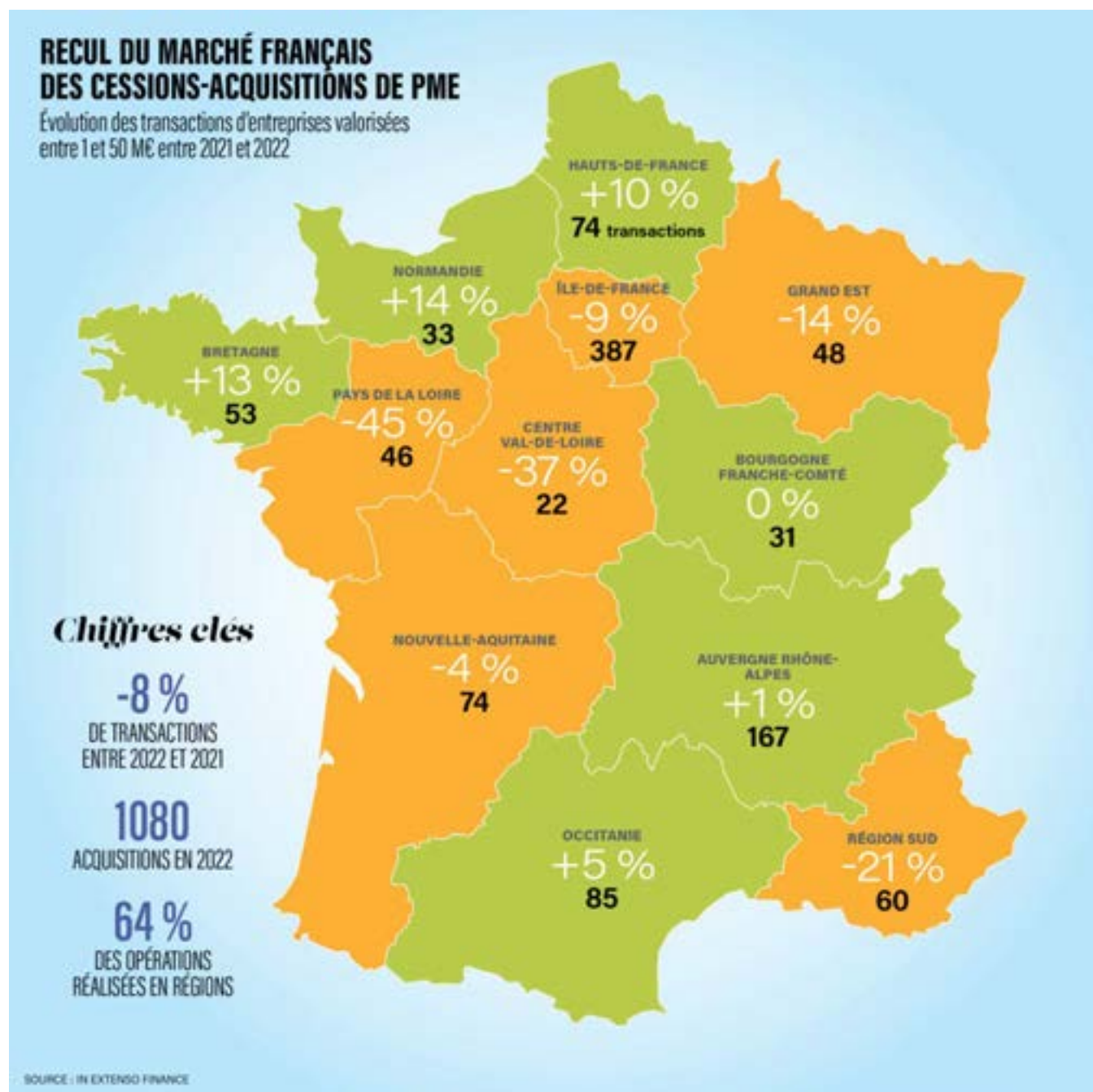


Chambre
de **Métiers**
et de l'**Artisanat**

AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

LES **CONSEILLERS CMA**
VOUS **ACCOMPAGNENT**
ET **FACILITENT LE TRAITEMENT**
DE VOTRE **DOSSIER**

CMA-AUVERGNERHONEALPES.FR



FUSION-ACQUISITION

EN AURA, LE MARCHÉ DES CESSIONS DE PME RÉSISTE

Selon In Extenso Finance, la région Aura se positionne en deuxième place derrière l'Île-de-France, avec 167 opérations de cessions de PME réalisées en 2022, pour un montant arrondi de valorisation s'élevant à 2,3 milliards d'euros. Celles-ci ont porté en grande majorité sur des sociétés valorisées entre 5 et 50 millions d'euros. Le secteur des technologies, médias et télécommunications arrive largement en

tête des opérations conclues dans la région. Particularité régionale : le marché affiche une croissance de 1 % en 2022. Au niveau national, le marché des fusions-acquisitions de PME est passé tout près de la catastrophe en 2022. Mais si la chute tant redoutée des transactions est finalement restée contenue (-8 %), les investisseurs ne s'en sont pas moins montrés plus prudents et sélectifs. Les investisseurs ont

été refroidis par une conjonction de vents contraires, entre la guerre en Ukraine, la montée de l'inflation, la hausse des taux d'intérêt, ou encore les difficultés d'approvisionnement et de recrutement dans les entreprises. Et ils devraient rester sur leurs gardes cette année, avertit In Extenso Finance.

BÉATRICE NIEL NOMMÉE DIRECTRICE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION D'ANAVEO

Spécialiste des solutions de sécurité et de surveillance électronique, le groupe Anaveo (350 salariés ; 85 M€ de CA en 2022) a nommé Béatrice Niel au poste de directrice des technologies de l'information et de la transformation digitale. Elle intègre par la même occasion le comex de l'entreprise. La nouvelle recrue aura pour mission de développer la digitalisation, la dématérialisation et la signature électronique du process commercial, de la supply chain et du service à distance et d'assurer la cybersécurité de l'entreprise implantée à Champagne-au-Mont-d'Or (Rhône). Diplômée d'un master IT du Conservatoire national des arts et métiers de Lyon, Béatrice Niel a complété son cursus par une certification obtenue à l'EM Lyon en 2018, « Excellence Program Management ». À 58 ans, Béatrice Niel possède une longue expérience dans les systèmes d'information, la transformation digitale et l'industrie du futur. Elle a débuté comme project manager chez SEMA en 1984, avant d'endosser la responsabilité du service études et projets chez Aventis Pharma (aujourd'hui Sanofi) en 1991.



En 2004, elle cocrée OevO Group (société de services informatiques spécialisée dans l'urbanisation des SI et « e-transformation ») avant de rejoindre SII group comme directrice régionale et membre du comex. Entrée chez Atos en 2013, Béatrice Niel a d'abord été responsable d'agence en Auvergne-Rhône-Alpes avant d'assurer la fonction de directrice de clientèle monde sciences de la vie.

Ils font l'actualité



ISABELLE SPAGNOLO devient déléguée régionale de la Fédération des promoteurs immobiliers (FPI) Alpes, qui compte une cinquantaine d'adhérents.



NICOLAS DROUILLET est nommé directeur Orange Grand Sud-Est, une direction qui couvre les régions AURA, PACA et la Corse.



DIDIER PAPADOPOULOS est nommé global key account manager d'Isitec International, qui optimise les process logistiques et postaux.



EMMANUEL ARNAUD est nommé directeur des opérations - Europe du spécialiste américain des services de transport de marchandises XPO.



Emmanuel Legrand élu président du conseil de surveillance de CNR

Emmanuel Legrand, directeur Transition énergétique et écologique de la Banque des Territoires depuis 2015, a été élu président du conseil de surveillance du spécialiste des énergies renouvelables CNR (1 480 salariés ; 951 M€ de CA en 2022). Membre du Conseil depuis 2013, ce Centralien-Supélec a réalisé la première partie de sa carrière dans le secteur des télécoms au sein du groupe Sagem et chez Bouygues Telecom avant de rejoindre la Caisse des Dépôts.



Ludovic Izoird associé en charge des opérations d'Elyse Energy

L'entreprise lyonnaise Elyse Energy (40 salariés) annonce l'arrivée au sein de son capital de Horize SAS, société détenue par Ludovic Izoird, qui devient associé en charge des opérations, en France, en Espagne et au Portugal. Il sera le garant de la mise en œuvre du plan stratégique de déploiement des projets de e-méthanol et de carburants d'aviation durables du portefeuille d'Elyse Energy. Ludovic Izoird était jusqu'à présent vice-président à l'innovation et à la stratégie de Tenebrio.

Ils bougent

Nizar Bakir, ancien chief operating and digital officer d'Axa EB Partner, devient directeur de l'activité Wicare, plateforme de e-santé dédiée à l'accompagnement du parcours patient, lancée par le laboratoire digital du groupe grenoblois Tessi.

Guillaume Curnier, ancien directeur de secteur d'Indigo Group, a été nommé directeur général de la SEM LPA (203 salariés ; 47 M€ de CA en 2021). Il sera également directeur général adjoint de la société publique lyonnaise de mobilité (SPLM).

Vincent Pons, ancien responsable commercial AURA de l'agence Sillon Alpin de Suez, en prend la direction pour les activités recyclage et valorisation des déchets. Sa principale mission sera d'accompagner les collectivités locales dans leurs politiques de collecte et de traitement des déchets.

Rhône LOISIRS

Calicéo exploite à ce jour 6 établissements dédiés au bien-être par l'eau et prévoit d'en ouvrir 7 supplémentaires à horizon fin 2025.

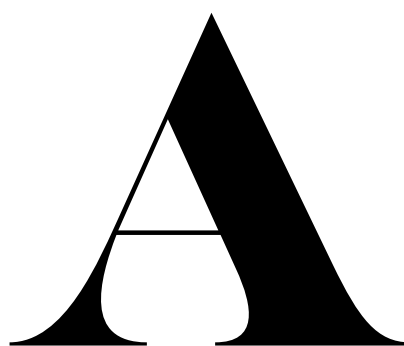


© GIULIANO OTTAVIANI

CALICÉO SE JETTE DANS LE GRAND BAIN



Depuis son siège social à Sainte-Foy-Lès-Lyon, Calicéo lance cette année une importante phase de son développement. Une phase d'accélération marquée par l'ouverture programmée de quatre nouveaux centres de balnéoludisme en 2023 et 2024, un projet de croissance externe qui devrait aboutir avant l'été et une stratégie qui, petit à petit, s'affine pour se lancer dans le grand bain européen.



Acteur français du bien-être par l'eau, Calicéo entame une nouvelle phase de son histoire. Fondée en 1997, la chaîne de balnéoludisme de Sainte-Foy-Lès-Lyon, qui exploite pour l'heure six établissements en France (Lyon, Nantes, Bordeaux, Toulouse, Pau et Perpignan), va accélérer son développement avec l'ouverture programmée de 4 nouveaux établissements en 2023 et 2024. Localisés en région parisienne à Saint-Cyr-l'École et Lieusaint - Carré Sénart, les deux premiers ouvriront leurs portes dès cet été. «Nous passerons ainsi de 150 à 250 salariés d'ici à la fin de l'année», précise Marc Léonard, président de Calicéo, qui a réalisé 22 millions d'euros de chiffre d'affaires en 2022.

Les deux établissements suivants, Corneilles-en-Parisis (région parisienne) et Lille, verront le jour en 2024 et permettront à la chaîne de balnéoludisme et bien-être d'atteindre les 310 salariés et «un chiffre d'affaires compris entre 45 et 50 millions d'euros», indique le dirigeant de Calicéo. Et de compléter : «Nous avons aussi une ouverture programmée début 2025 dans l'agglomération de Strasbourg et nous sommes en discussion pour l'ouverture d'un quatrième centre en région parisienne et une implantation à côté de Marseille».

UN CONCEPT AVANT TOUT URBAIN

À horizon 2025, Calicéo devrait donc posséder et exploiter au total 13 centres de balnéoludisme en France. «Il ne nous manquera que l'agglomération de Nice - où trouver du foncier est un sujet - pour boucler notre business plan initial et notre stratégie de développement en France», lance Marc Léonard, qui a repris Calicéo en 2018 avec l'aide du fonds d'investissement Ekkio Capital, spécialisé dans les secteurs de la santé et de la beauté.



© DR

« Nous n'installons des centres Calicéo que dans les zones dotées d'une forte densité démographique, c'est-à-dire au moins 1,2 million d'habitants dans un rayon de 45 minutes autour du centre ».

Marc Léonard, PDG de Calicéo

Ce développement à vitesse grand V du réseau d'établissements Calicéo a été pensé par cet ancien dirigeant du casinotier Joa en se basant sur ce qu'il nomme lui-même un «numerus clausus». «Nous n'installons des centres Calicéo que dans les zones dotées d'une forte densité démographique, c'est-à-dire au moins 1,2 million d'habitants dans un rayon de 45 minutes autour du centre», explique celui qui a pris le parti de «rapprocher les activités thermoludiques des grands centres urbains pour offrir la possibilité à l'ensemble de la population de bénéficier d'activités de détente et bien-être par l'eau».

Contrairement aux stations thermales qui misent sur une clientèle de curistes en quête de destinations dépayssantes, Calicéo a opté pour un modèle de proximité qui vise à démocratiser les activités de balnéoludisme. «Nous ne sommes pas un métier de prise en charge médicale et/ou individuelle mais un métier de flux avec cette volonté d'être premier en positionnement et prestations, et accessible en prix», résume le président de Calicéo.

FICHE ENTREPRISE

« Nous sommes en train de finaliser un second tour de table. »

Marc Léonard, PDG de Calicéo

UNE NOUVELLE LEVÉE DE DETTE ET FONDS EN COURS

Pour mener à bien cette ambition et financer le développement de son réseau, le groupe de Sainte-Foy-Lès-Lyon a levé, fin 2021, 80 millions d'euros en dette et 20 millions d'euros de fonds avec l'entrée au capital de BNP Paribas Développement et JF Invest. «Ce tour de table nous a permis de financer l'ouverture de nos trois premiers centres en région parisienne et Lille. Et nous sommes en train de finaliser un second tour de table pour financer Strasbourg et le quatrième centre en région parisienne qui est actuellement en discussion», précise Marc Léonard.

Bouclé d'ici fin mai, ce tour de table de «42 millions d'euros en dette et 14 millions d'augmentation de capital» devrait permettre l'entrée au capital de deux nouveaux acteurs dont «un fonds institutionnel», précise sans plus de détails le dirigeant. Outre l'ouverture de deux établissements supplémentaires, cette levée de dette et fonds permettra le financement d'un volet transition énergétique pour les anciens centres Calicéo ainsi qu'une opération de croissance externe.

UNE CROISSANCE EXTERNE D'ICI L'ÉTÉ

«Nous sommes en négociations exclusives pour le rachat d'un opérateur dans le secteur du bien-être, détente, sport et loisirs», confie Marc Léonard. Si l'opération se conclut, Calicéo devrait ainsi diversifier ses actifs et activités. «Cette opération n'a rien à voir avec la stratégie de développement de Calicéo mais il y aura des complémentarités avec notre métier de base. Nous ne nous interdisons pas de saisir des opportunités de croissance externe. Et là, c'est clairement une opportunité avec un secteur connexe et un réseau qui commence à s'implanter», précise sans plus de détails le

22 millions d'euros

C'est le chiffre d'affaires réalisé en 2022 avec 6 établissements. Avec 4 centres supplémentaires, Calicéo ambitionne d'atteindre les 50 millions d'euros.

150

salariés et 250 d'ici à la fin de l'année avec les deux ouvertures programmées en région parisienne

1 350 000

entrées réalisées en 2022 dans ses 6 centres de balnéoludisme.

dirigeant. Tenu par une clause de confidentialité sur ce dossier, Marc Léonard a jusqu'au 30 juin 2023 pour boucler cette opération qui marquera, là aussi, une nouvelle étape de développement pour son groupe.

L'EUROPE DANS LA MIRE

L'autre étape majeure, sur laquelle le dirigeant planche déjà, c'est le lancement de Calicéo dans le grand bain européen. «Nous avons travaillé en 2022 avec Nova Consulting et Jones Lang LaSalle London sur notre futur développement européen. Nous avons fait un gros travail de géomarketing de ciblage avec une analyse sociodémographique qui nous a permis de flécher les grandes agglomérations européennes qui peuvent présenter un intérêt pour nous. Et nous avons fléché l'Allemagne, l'Espagne et la Grande Bretagne, qui sont les pays dans lesquels nous lancerons en 2024 des mandats pour chercher des fonciers disponibles pour développer notre concept», développe Marc Léonard.

En Grande-Bretagne, qui devrait être la zone privilégiée par Calicéo pour démarrer sa conquête européenne, 3 agglomérations semblent avoir retenu l'attention du dirigeant : Birmingham, Londres et Manchester. «A Manchester, il y a déjà un gros projet de centre balnéo par un opérateur allemand. Nous n'avons donc pas priorisé cette zone. En revanche, la banlieue de Londres nous intéresse fortement», confie le dirigeant.

Pour Calicéo, cette nouvelle phase de développement passera nécessairement par une nouvelle levée de fonds et dette. «Mais avant, nous avons un gros travail à faire sur 2023 et 2024 pour évaluer les prix des fonciers, travailler sur les spécificités constructives et les réglementations qui ne sont pas les mêmes qu'en France», confie Marc Léonard, qui se fixe pour échéance «fin 2026, début 2027» pour l'ouverture du premier centre Calicéo dans d'autres pays de l'Union européenne.

Gilles Cayuela



© GIULIANO OTTAVIANI

Pour financer sa croissance Calicéo vient de lancer une nouvelle levée de fonds et dette de près de 60 millions d'euros.



POUR SON NOUVEAU CONCEPT DE CENTRE, CALICÉO FAIT SON MARCHÉ À L'ÉTRANGER

Pour ses nouveaux centres, qui ouvriront en 2023 et 2024, Calicéo est allé faire son marché à l'étranger. « Nous avons fait un benchmark international en matière de bien-être, de détente et de sport par l'eau. Nous sommes allés au Japon, en Allemagne, en Suisse, en Finlande, aux États-Unis, au Canada et en Italie pour aller chercher les activités les plus plébiscitées par les clients des centres de thermo et balnéoludisme », explique Marc Léonard, le PDG de l'enseigne rhodanienne. Après deux années de travail de « picking », la direction de Calicéo a mis au point un nouveau concept de centre de bal-



Les nouveaux centres Calicéo offriront trois plus d'activités que les établissements déjà existants.

néoludisme, qui agglomère les meilleures pratiques trouvées dans les pays les plus en pointe sur ce marché. « Les centres que nous allons ouvrir n'auront plus rien à voir avec les établissements que nous possédons déjà. Nous allons multiplier le nombre d'activité par trois », promet le dirigeant.

Aux traditionnels bassins dotés de jets massants, cols-de-cygne, geysers, fauteuils et lits hydromassants viendront bien évidemment se rajouter des espaces plus sportifs (aquabike, aquagym, aquatraining, aquapilates) mais aussi des spas, sauna et des activités plus insolites comme un

sanarium (air légèrement humide, 60°C), une grotte de glace (4°C) avec une fontaine à glace, une grotte de sel (air légèrement humide, 45-50°C), un sauna à infrarouge ou encore un parcours jambes chaud-froid. « Aux volets bien-être, détente et sport par l'eau, nous avons rajouté un volet prévention santé avec tout un univers dédié à la récupération musculaire, aux voies respiratoires et à la circulation sanguine, qui devrait séduire une clientèle plus masculine que par le passé », explique Marc Léonard.

© CALICÉO

Taxe d'apprentissage

Soutenez l'Université Jean Monnet

FACULTÉS • INSTITUTS • ÉCOLES • DIPLÔMES

Versez le solde de votre taxe via
la nouvelle plateforme en ligne SOLTéA



Rendez-vous sur
www.univ-st-etienne.fr



Université
Jean Monnet
Saint-Étienne

TECHNOMARK POURSUIT SA MONTÉE EN GAMME DANS LE MARQUAGE

Basé à La Talaudière, dans la Loire, le fabricant de machines de marquage industriel Technomark compte sur la sortie de deux nouvelles solutions pour poursuivre sa montée en gamme et réaliser en 2023 une nouvelle année record.



Laurent Baud, PDG et fondateur du spécialiste du marquage industriel Technomark.

Installé depuis 2017 à La Talaudière, le fabricant de machines de marquage industriel Technomark sort en ce mois de mai deux nouveaux produits. Des innovations qui devraient permettre à la PME de 70 salariés de poursuivre sur sa lancée de 2022. Après deux exercices marqués par la crise sanitaire et « un recul de 25 % de son activité au plus fort du Covid », Technomark a retrouvé l'an passé les chemins de la croissance. « Avec 11 millions d'euros de chiffre d'affaires, 2022 est notre année de référence et les prévisions sur 2023 nous amènent à une croissance comprise entre +10 et +15 % », se réjouit Laurent Baud, fondateur et PDG de Technomark. Si 2023 s'annonce donc comme une nouvelle année record pour la PME ligérienne, ce n'est pas du seul fait de la reprise économique. « Notre rebond est lié aussi à nos choix stratégiques. Nous avons opté, il y a quelques années, pour la montée en gamme plutôt que la délocalisation. Notre vocation n'est pas de développer le produit le

moins cher ou d'avoir la meilleure technologie mais d'être leader par le service en apportant la solution la plus économique à l'usage à nos clients », développe Laurent Baud.

DEUX NOUVELLES SOLUTIONS

Pour matérialiser ce discours bien huilé, Technomark a amorcé il y a trois ans un renouvellement de son portefeuille machines avec « la volonté de proposer le meilleur service possible et donc des solutions plutôt que des machines », précise le dirigeant. Un renouvellement qui atteindra 80 % à fin 2023 grâce à ses deux nouvelles solutions de marquage. La première, baptisée Buddy, est une solution de marquage par micropercussion, portable et autonome en énergie, que l'on peut piloter à partir d'un smartphone via une application développée 100 % en interne. Dernière-née de la gamme Connect-Series, lancée en septembre 2021, Buddy est une solution de mobilité dédiée à l'identification et au marquage de pièces lourdes, volumineuses ou

difficiles d'accès. « Elle va nous permettre de répondre à de nouveaux besoins tels que les lots de matières stockés en extérieur ou chaque composant d'un échafaudage... », commente Laurent Baud. La seconde solution repose sur la technologie de marquage par laser. Il s'agit d'une nouvelle version d'une station de marquage sortie fin 2021. Une solution dans laquelle Technomark a décidé d'intégrer et optimiser, à la demande de ses clients, la fonction smart-view qui, grâce à une caméra embarquée dans la tête laser, permet de visualiser en temps réel la zone de marquage. « Ces deux nouvelles solutions de marquage vont venir nourrir notre plan stratégique qui doit nous amener à 16 millions d'euros de chiffre d'affaires à horizon 2025 », confie le PDG de Technomark.

DEUX NOUVELLES FILIALES DANS LA MIRE

Une croissance qui passera bien évidemment par l'international. Présent sur les 5 continents, Technomark réalise déjà 80 % de son chiffre d'affaires à l'export grâce notamment à deux filiales commerciales et techniques de proximité. La première a vu le jour en Chine en 2014 et la seconde aux États-Unis en 2018. Cette dernière pèse déjà 25 % de l'activité de la PME ligérienne et devrait encore prendre de l'ampleur en 2023. « Sur le premier trimestre, nos ventes ont progressé de 80 % aux États-Unis », se félicite Laurent Baud, qui projette par ailleurs d'ouvrir deux nouvelles filiales de proximité en Europe cette année. « Nous sommes sur deux dossiers d'acquisition de distributeurs qui pourraient aboutir prochainement », conclut le dirigeant.

Gilles Cayuela

Harmonie Mutuelle

Une vision à 360° du monde de l'entreprise.

Confrontées à d'immenses défis en termes d'enjeux sociaux, de performance et de gestion des ressources humaines, les entreprises d'Auvergne Rhône-Alpes peuvent compter sur l'accompagnement, l'expertise et les solutions innovantes d'Harmonie Mutuelle.

Les crises successives bouleversent les entreprises et révèlent des mutations profondes du marché du travail : la question de l'attractivité, la capacité à fidéliser, mobiliser ou recruter les meilleurs talents... Dès lors, forte de son expertise et de sa proximité avec 70 000 entreprises clientes, dont 12 500 en Auvergne Rhône-Alpes, Harmonie Mutuelle entend mettre ses compétences au service des dirigeants et des salariés. C'est même sa raison d'être. Entreprise Mutualiste à Mission, la première mutuelle santé de France s'engage notamment à « améliorer avec les entreprises et les salariés les conditions de travail et de vie ». En tant qu'acteur social et solidaire, la mutuelle construit collectivement des solutions d'assurance de services et d'accompagnement ayant un impact positif sur la santé des personnes et l'ensemble de la société.

Un acteur engagé au service de tous

« La bonne santé et le bien-être des salariés, c'est aussi le bien-être des entreprises », résume d'un trait Carole Bourget Martin, directrice Harmonie Mutuelle Auvergne Rhône-Alpes. Les entreprises de la région peuvent à ce titre s'appuyer sur le savoir-faire des conseillers d'Harmonie Mutuelle présents sur le terrain. « Notre proximité avec les dirigeants et les salariés nous aident à mieux comprendre leurs besoins et à apporter les réponses les mieux adaptées à leurs enjeux actuels ou à venir ». Carole Bourget Martin évoque entre autres le choc énergétique, le défi de la transition environnementale et le pouvoir d'achat, trois préoccupations majeures aujourd'hui. La réduction des frais complémentaires de santé, les solutions d'épargne retraite ou d'assurance de prêt immobilier proposées par Harmonie Mutuelle sont par exemple de précieux leviers pour redonner du pouvoir d'achat aux salariés. Harmonie Mutuelle et l'Agence de la transition écologique (ADEME) se sont par ailleurs associées pour conjuguer lutte contre le changement climatique, enjeux de santé, performance durable des entreprises et optimisation budgétaire. Les entreprises engagées dans la transition écologique bénéficient désormais de conditions tarifaires préférentielles pour la protection santé de leurs salariés.

Partenaire des entreprises d'Auvergne Rhône-Alpes

Le maillage régional d'Harmonie Mutuelle, couplé à sa fine connaissance des attentes des entreprises, est sans conteste un atout pour les acteurs socio-économiques du territoire. Sa vision à 360° lui permet d'imaginer des solutions innovantes, efficaces et personnalisées, à l'instar Harmonie Potentiel Humain, un dispositif visant à identifier les sources d'énergie et d'épuisement des salariés. Cette solution inédite s'appuie sur une méthode validée scientifiquement. Tandis que la plupart des approches existantes se concentrent sur les symptômes, Harmonie Potentiel Humain intègre les causes du mal-être ou de la perte de motivation afin d'élaborer ensuite, avec l'entreprise, un plan d'actions sur-mesure. Un outil assurément

efficace pour améliorer le bien-être en entreprise, la productivité, diminuer l'absentéisme, retenir les talents et responsabiliser les équipes.

À l'écoute des besoins de chacun

Acteur de santé globale et de bien-être, Harmonie Mutuelle accompagne du reste les entreprises et leurs salariés dans tous les instants de leur vie. Certaines solutions ciblent ainsi des problématiques précises : la prévention et la maîtrise de l'absentéisme, la garde des enfants, le sport en entreprise, l'épargne retraite et salariale... Une démarche qui a séduit le GEIQ Transport Logistique AERA dédié aux métiers de la conduite en transport routier. « Nous sommes clients d'Harmonie Mutuelle depuis 2019 et très satisfaits de leur approche », témoigne son président Laurent Bonny. Créé en 2006 à Saint-Priest, dans la métropole de Lyon, ce groupement d'employeurs pour l'insertion et la qualification propose à des demandeurs d'emploi des parcours de professionnalisation dans le secteur du transport routier, permettant ainsi à 85 % d'entre eux de décrocher un emploi durable. « Nos échanges avec Harmonie Mutuelle sont fréquents et réguliers, poursuit Laurent Bonny, nous apprécions sa capacité à mettre le doigt sur nos enjeux et à avancer à nos côtés ». Harmonie Mutuelle et le GEIQ ont par exemple bâti ensemble des formations spécifiques pour aider les salariés à gérer le stress et les situations de tensions. La prochaine étape ? Peut-être un partenariat officiel entre le GEIQ et la mutuelle, espère Laurent Bonny.



**Harmonie
mutuelle**

GR O U P E **vyv**

AVANÇONS collectif

FALGAGEN REPREND LE LYONNAIS VORTEX

La jeune entreprise qui fournit des conseils et services aux acteurs du marché de l'acide hyaluronique se diversifie en reprenant l'un de ses partenaires industriels, Vortex. Avec cette acquisition, Falgagen double ses effectifs et bénéficie des compétences d'un groupe leader sur le marché des mélangeurs sur mesure.



Thomas Fevre entouré de ses deux associés au sein de Falgagen.

Le haut savoyard Falgagen (11 salariés ; 4 M€ de CA en 2022), qui fournit des conseils et services aux acteurs du marché de l'acide hyaluronique a annoncé l'acquisition de l'entreprise lyonnaise Vortex (11 salariés ; 1 M€ de CA en 2022), concepteur et fabricant de mélangeurs et agitateurs industriels. «Vortex est une société qui a plus de 25 ans d'expérience, avec une activité bien établie, et reconnue de ses clients qui comptent beaucoup de grands groupes du luxe, de l'aéronautique, ou de la cosmétique», précise Thomas Fevre CEO et cofondateur de Falgagen. Un rapprochement naturel pour Falgagen, dont Vortex était un des partenaires industriels, la société lyonnaise fournissant des agitateurs pour les produits à base d'acide hyaluronique développés par le Savoyard. Ce rachat constitue aussi une façon pour

Falgagen de poursuivre sa stratégie de diversification entamée très tôt après la création de l'entreprise, en 2019.

UNE ACTIVITÉ DE CONSEIL

L'entreprise a ainsi été fondée il y a quatre ans par trois anciens de l'industrie médicale spécialisée dans l'acide hyaluronique, substance naturelle présente dans le corps humain et particulièrement abondante dans la peau. Falgagen a tout d'abord exercé une activité de conseil et de services aux entreprises liées au marché, très encadré, de l'acide hyaluronique. «Tout acteur du marché impliqué dans la commercialisation de produits à base d'acide hyaluronique devra assumer une responsabilité réglementaire importante. Nous maîtrisons la science, l'industrialisation et l'intelligence de cette substance, ce qui nous permet d'accompagner au mieux nos

clients de la recherche jusqu'à la mise sur le marché, en leur concevant des solutions uniques et innovantes», poursuit Thomas Fevre. L'entreprise, qui consacre un tiers de son chiffre d'affaires à la R & D, dispose ainsi d'un laboratoire au sein de son siège à Allonziers la Caille, lui permettant de développer pour ses clients, des dispositifs médicaux injectables sur mesure.

DEUX START-UP INCUBÉES EN INTERNE

Forts de cette première expérience en conseil et services, les fondateurs de Falgagen décident de lancer un an plus tard, en 2020, une start-up, Noxelis. Celle-ci propose différentes formulations innovantes, utilisant l'acide hyaluronique, pour traiter les maladies de la surface oculaire. Enfin, Falgagen devrait dévoiler dans les prochaines semaines la création d'une seconde start-up, spécialisée dans la nutrition sportive. «Nous avons restructuré notre activité en deux pôles : une activité de conseil et services avec Falgagen et Vortex et une activité d'incubateur comprenant nos deux start-up», explique encore Thomas Fevre. Mis à part le soutien financier de Bpifrance et de la région pour le lancement de Noxelis, l'entreprise s'est jusqu'à présent financée en fonds propres. Et entend poursuivre son développement sans avoir recours à des financements extérieurs, tout en profitant de la croissance du marché de l'acide hyaluronique. «Les applications de l'acide hyaluronique ne cessent de s'étendre, avec des domaines d'utilisation aussi variés que la dermatologie, l'orthopédie ou l'ophtalmologie», termine Thomas Fevre.

Marie-Amélie Mine



Guillaume Linossier, PDG de Saola et François Chaudoreille, directeur général.

LES CHAUSSURES SAOLA ACCÉLÈRENT À L'INTERNATIONAL

Lancée par un ancien cadre de Lafuma, la marque de chaussure écoresponsable Saola vient de lever 2 millions d'euros pour accélérer son développement sur les marchés américain et allemand. En ligne de mire une augmentation de 50 % de ses ventes en 2023.

Implantée à Annecy, la marque de chaussures éco-conçues Saola (8 salariés ; 1,50 M€ de CA estimé en 2023) vient de lever 2 millions d'euros en ouvrant son capital à la holding familiale HPF ainsi qu'à plusieurs investisseurs dont Jean-Marc Pambet, ex-PDG de Salomon et Fabrice Kilfiger (Lepermislibre). L'augmentation de capital est complétée par un financement de Bpifrance et de partenaires bancaires historiques, qui représente 40 % du total. «Ce financement va nous permettre de renforcer notre développement à l'international, notamment aux États-Unis où nous avons une filiale. Il sera aussi utile pour concevoir un nouveau modèle de chaussures qui inclut davantage de matériaux écologiques», détaille François

Chaudoreille, son directeur général. Saola commercialise ses chaussures dans une vingtaine de pays au travers de 160 points de vente, principalement aux États-Unis (30 % du CA) et en Allemagne (25 %) et en France (25 %), ainsi que sur sa boutique en ligne. Elle a enregistré une croissance de ses ventes de + 80 % en 2022 (50 % en ligne ; 50 % en magasins) et anticipe une augmentation de 50 % en 2023.

CROISSANCE INTERNATIONALE

Créée en 2018 par Guillaume Linossier, un ancien cadre de Lafuma aux États-Unis, l'entreprise annécienne propose une gamme de chaussures «active lifestyle» à base de matières biosourcées et recyclées, à faible impact environnemental. Ultralégers, ses 7 modèles respirants sont composés en majorité de matériaux recyclés (bouteilles plastiques) ou naturels (algues, liège et coton bio), «pour une empreinte carbone 3 fois moins

élevée que la moyenne du marché», souligne-t-il. L'objectif est d'atteindre un taux de 100 % de matières à faible impact en augmentant la part des matériaux naturels, comme le lin et le chanvre. Le coton bio sera bientôt remplacé par du coton recyclé. Fabriquées dans un site de production «vertueux» à Hanoï au Vietnam, ses chaussures bénéficient de coûts de production 20 % moins élevés qu'en France. Là-bas, Saola recourt à des matériaux locaux et continue de faire du sourcing pour améliorer le bilan carbone de ses baskets. Des containers partent directement vers les États-Unis, son principal marché. «À notre stade de développement, nous ne pouvons pas encore nous permettre de produire en France d'autant que nous voulons démocratiser l'accès aux produits éco-conçus», explique-t-il. Les premiers modèles sont accessibles à partir de 79 euros. À terme, dès que l'entreprise aura atteint une certaine taille, de nouveaux ateliers pourraient être implantés en Europe et aux États-Unis.

PROTÉGER LES ESPACES NATURELS

Entreprise engagée, Saola, qui a choisi comme raison sociale le nom d'une antilope asiatique rare, est membre de 1% For The Planet. «Nous préférons protéger l'existant en contrôlant l'impact de l'activité humaine sur les espaces naturels que contribuer à la reforestation», résume-t-il. Elle collabore également avec le World Land Trust dans le cadre du programme «buy an acre» dans lequel elle s'engage, pour chaque paire de chaussures achetée, à sauvegarder 25 m² de forêts et rivières riches en faune sauvage et en danger de pollution ou de disparition. Elle est également partenaire d'un programme pour préserver plus de 10 millions de m² de forêts, zones humides, de sources et de rivières en danger en Patagonie, Amazonie et au Kenya d'ici 2026.

Delphine Sauzay

Comment le groupe Martin-Belaysoud Expansion, qui emploie 3 000 salariés et a réalisé 1 milliard d'euros de chiffre d'affaires en 2022, est-il organisé ?

L'entreprise a été créée en 1829 par l'un de mes ancêtres directs : Claude Beylasoud. Elle réalisait à mon arrivée, en 1987, l'équivalent de 50 millions d'euros de chiffre d'affaires avec 200 salariés. Son métier d'origine ? La distribution d'acier pour l'industrie. Un marché que nous développons encore aujourd'hui sous l'enseigne Crossroad Aciers. Notre activité est basée principalement sur la distribution B to B avec deux marchés principaux, celui du second œuvre technique du bâtiment sous l'enseigne Téréva et celui de l'industrie, via Mabéo Industries. Nous livrons ainsi à des professionnels du génie climatique et de la plomberie - TPE, artisans, entreprises moyennes et grandes entreprises comme Vinci Energie, Dalkia - des pompes à chaleur, des panneaux photovoltaïques, de la robinetterie, des chauffe-eau... Pour le marché industriel, nous approvisionnons des clients issus de tous secteurs d'activité et des grands comptes comme EDF, Stellantis, Alstom ou Airbus, en produits de maintenance - du roulement à billes à l'outillage en passant par les équipements de protection individuelle - pour leurs sites industriels. Nous avons également développé une activité de conception et de fabrication de gros biens d'équipement pour les industries pétrolières, gazières et l'aéronautique via Fluides Service Technologies.

Depuis que vous avez repris les rênes, en 1987, vous avez boosté la croissance interne de l'entreprise...

En enclenchant notre stratégie de croissance résolue, nous avons fait 60 % de croissance organique grâce au déploiement de nouvelles offres et à un développement en e-commerce. Nous avons en parallèle fait le choix de maintenir un réseau d'agences de proximité. On en compte aujourd'hui 210 en France avec un rythme de création d'une dizaine par an, essentiellement pour notre filiale Téréva. Nous avons besoin de cette proximité géographique avec



© SIPA - ROMUALD MEIGNEUX

— Patrick Martin, président de Martin-Belaysoud Expansion

« LA PROFONDE MUTATION DE NOTRE ÉCONOMIE CRÉE DES OPPORTUNITÉS »

Ayant son siège à Bourg-en-Bresse (Ain), le groupe de distribution B to B Martin-Belaysoud Expansion a doublé de taille en cinq ans. À la tête de l'entreprise familiale, Patrick Martin compte de nouveau accélérer pour faire passer le chiffre d'affaires de 1 à 1,6 milliard d'euros de chiffre d'affaires d'ici à 2026.



BIO EXPRESS

1960 Né le 3 mars à Lyon

1987 Après Sciences Po Paris, l'Essec et une licence en droit, il intègre la PME familiale Martin-Belaysoud Expansion

Depuis 1994 Président de Martin-Belaysoud Expansion

2016-2018 Président du Medef Auvergne-Rhône-Alpes

Depuis 2018 Président délégué du Medef

2023 Candidat à la succession de Geoffroy Roux de Bézieux à la tête du Medef

.....

nos clients qui sont exigeants en termes de réactivité et de fiabilité.

Depuis une dizaine d'années, l'e-commerce est au cœur de votre stratégie, notamment au travers de vos sites Tereva direct et Mabeo direct...

Nous sommes effectivement dans l'omnicanal, avec des agences physiques et développons le e-commerce avec nos sites internet et des applications spécifiques pour nos clients grands comptes. Avec ce développement, nous gérons près de 11 milliards de données. En interne, une trentaine de personnes sont dédiées à cette data. Ces bases de données sont des actifs extrêmement importants pour l'entreprise qu'il faut valoriser, au même titre que notre portefeuille de 100 000 clients ou que nos 200 millions d'euros de stock permanent.

L'entreprise a également grandi grâce à une stratégie de croissance externe. Allez-vous poursuivre votre politique d'acquisition ?

Notre croissance ces dernières années est à 40 % externe. Depuis 1991, nous avons ainsi réalisé 45 acquisitions. En 2022-2023, nous avons racheté deux entreprises qui nous permettent d'être leader en France sur la distribution de panneaux photovoltaïques pour le résidentiel et le petit tertiaire. C'est un formidable relais de

« Je suis convaincu que la profonde mutation de notre économie crée des menaces mais surtout des opportunités. »

croissance. En mars 2022, nous avons ainsi acquis la société Ned (Nouvelles Énergies Distribution) et sommes en cours de finalisation pour racheter HRC Solipac, basé à Perpignan. Je ne sais pas quelles seront les opportunités dans les prochaines années mais le marché se concentre donc nous étudierons des opportunités.

Le groupe, qui fêtera ses 200 ans en 2029, a-t-il encore un actionariat intégralement familial ?

L'entreprise est intégralement familiale. Je suis actionnaire majoritaire – à 51 % – aux côtés de mon frère et des enfants de ma sœur. Très soucieux de la pérennisation de l'histoire familiale, j'ai déjà organisé la transmission du capital à mes trois filles, tout en restant aux manettes. Nous avons d'ailleurs lancé un programme d'acculturation de la future génération en se faisant accompagner dans le cadre du FBN (Family Business Network) par Family & co. Le vrai enjeu des entreprises familiales est de bien anticiper sur les plans financier et fiscal mais aussi l'"affectio societatis".

Si, sur la base du chiffrage de notre plan stratégique et de nos résultats, il n'y a pas de nécessité d'ouvrir le capital, je n'ai pas d'aversion ou d'opposition de principe sur le sujet : par le passé, le capital a d'ailleurs été détenu à hauteur de 18 % par trois fonds d'investissement. Ce qui caractérise les entreprises familiales est le souci de ne pas prendre de risque financier inconsidéré. Ainsi, si nous allons cette année investir près de 20 millions d'euros hors croissance externe, nous avons fin 2022 un ratio de dette

financière nette sur Ebitda de 1,1 %. Ce qui est très faible ; dit autrement, nous remboursons notre dette en un an. Dans le même temps notre rentabilité s'améliore considérablement : en l'espace de cinq ans notre chiffre d'affaires a été multiplié par deux quand notre rentabilité a été multipliée par 3,5.

Qu'en est-il du plan stratégique du groupe, baptisé «Odysée 2026» ?

Ce plan devrait nous mener à 1,6 milliard d'euros en 2026, et je ne désespère pas que ce soit plus, ce qui signifierait l'intégration de 1 500 salariés supplémentaires. Son socle ? La RSE, car je suis convaincu que la profonde mutation de notre économie crée des menaces mais surtout des opportunités. Je suis particulièrement attentif au greenwashing : notre stratégie doit se traduire dans les faits. Ainsi, nos trois nouvelles plateformes logistiques de 35 000 m² couvertes chacune, labellisées Breeam, ont été construites dans les meilleurs standards environnementaux. Nous avons également électrifié près de la moitié de nos 900 véhicules légers et sommes en train de faire de même pour notre flotte de livraison. Nous souhaitons aussi être exemplaires sur les plans social et sociétal, via l'intégration et le maintien de personnes en situation de handicap et la féminisation de nos métiers et de notre encadrement. Même si ayant toujours été très attentifs au respect de nos parties prenantes, nous le sommes nativement, comme beaucoup d'entreprises familiales ancestrales.

**Propos recueillis par
Charlotte de Saintignon**

LUMICÈNE LÈVE 6 MILLIONS D'EUROS POUR INDUSTRIALISER SON MODULE HABITABLE

La menuiserie Lumericène a développé une fenêtre courbe. Pour mieux la vendre, l'entreprise se tourne vers la création d'un habitat monocellulaire pour l'hôtellerie de luxe en pleine nature. Grâce au soutien du family office Enthéos, Lumericène accélère sa commercialisation en France et à l'international.



© LUMICÈNE

L'habitat monocellulaire LumiPod conçu par l'entreprise lyonnaise Lumericène.

L'entreprise lyonnaise de menuiserie industrielle Lumericène (15 salariés ; chiffre d'affaires non communiqué) a levé 6 millions d'euros auprès du family office Enthéos et de partenaires bancaires (Bpifrance, BNP Auvergne-Rhône-Alpes, CIC Auvergne-Rhône-Alpes), afin de développer un habitat monocellulaire haut de gamme destiné à être installé en pleine nature. Sa construction circulaire hors site s'adresse au marché de l'hôtellerie haut de gamme. «Enthéos dispose d'une connaissance de la construction modulaire et apporte une vraie sensibilité aux problématiques industrielles. Son approche à long terme et sa compréhension des enjeux de marque nous ont convaincus qu'ils étaient les bons partenaires», commente Clément Salvaire, président de Lumericène. La famille Salvaire reste majori-

taire au capital.

Dès le second semestre 2023, l'entreprise s'installera dans un nouveau site de production qu'elle louera au nord de Lyon. Une vingtaine de salariés devraient être recrutés d'ici fin 2024.

FORTE DEMANDE INTERNATIONALE

En attendant, l'habitat monocellulaire, appelé LumiPod, est fabriqué dans son atelier de Meyzieu, en région lyonnaise. Depuis 2019, 50 LumiPod ont ainsi été installés chez des particuliers et des hôteliers, en France et en Autriche notamment. L'entreprise prévoit d'en fabriquer autant en 2023, notamment grâce à des demandes de prospects provenant à 75 % de l'étranger (pays de l'Europe du Nord et États-Unis).

Dirigée par les frères Clément et Charles Salvaire, la société Lumericène est, à l'origine, une

menuiserie mono produit fondée en 2003 à Laval (Mayenne) par leur père, Laurent Salvaire, inventeur d'une fenêtre brevetée fabriquée par Saint-Gobain à Chambéry (Savoie). Cet immense bow-window «bioclimatique» coulissant offre une vision à 180 degrés, capte les apports solaires l'hiver et s'efface totalement dans la structure l'été, limitant l'impact de la chaleur dans l'habitat. La prouesse technique et esthétique peinant à trouver son marché, de premières réflexions sur un projet de construction modulaire ont émergé.

CRÉER SON PROPRE MARCHÉ

En 2019, au terme de dix-huit mois de travail, les premières simulations 3D de LumiPod - une chambre et une salle de bains dans 18 m² - sont présentées. En quelques mois, le projet suscite plus de 4 000 demandes. L'entreprise ouvre son atelier de Meyzieu (Rhône), un atelier d'une superficie de 1 000 m² où elle assemble ses constructions modulaires en bois, proposées en quatre versions, du sauna de 5 m² à la suite de 42 m² (pour un prix de 200 000 euros HT). La fabrication, elle, reste sous-traitée auprès de Saint-Gobain en Savoie. «Nous sommes concepteurs et assembleurs et tenons à le rester, car c'est à cette condition que nous pouvons assurer une parfaite qualité de finition, à l'image d'un fabricant de meubles», précise Clément Salvaire. L'entreprise privilégie l'utilisation de matériaux biosourcés (bois PEFC, carrelage recyclé, fondations en bois...).

Delphine Sauzay



L'outil industriel d'Hexadrone est dimensionné pour produire jusqu'à 1 000 Tundra 2 par an.

nous pour que l'on développe avec eux leur propre interface», ajoute-t-elle.

PRODUIRE JUSQU'À 1 000 DRONES PAR AN

Avec le Tundra 2, Hexadrone entend bien «passer de l'artisanat à l'industrie» avec, in fine, l'ambition «d'occuper une place parmi les leaders mondiaux des concepteurs de drones multi-rotor professionnels», affirme sans complexe Alexandre Labesse, le PDG de l'entreprise altiligérienne. Hexadrone, qui emploie pour l'heure 20 salariés et a réalisé 2,3 millions d'euros de chiffre d'affaires en 2022, fonctionne encore largement sur son activité de distributeur de drones mais entend bien rapidement faire décoller son activité de fabricant. «Nous avons vendu une cinquantaine d'exemplaires du Tundra 1, dont près de 60 % pour le marché de la Défense. Avec le Tundra 2, nous allons bien entendu continuer à nous développer sur ces marchés mais aussi nous ouvrir plus encore aux marchés civils avec un outil industriel dimensionné pour produire jusqu'à 1 000 drones par an», confie Marjolaine Guillemet.

HEXADRONE VEUT PRENDRE SON ENVOL AVEC SON DRONE

Basé à Saint-Ferréol-d'Auroure, en Haute-Loire, le fabricant de drones Hexadrone vient de lancer l'industrialisation de la version 2 de son modèle modulable Tundra. Une nouvelle version qui devrait permettre à la PME altiligérienne de conquérir des marchés en France et en Europe.

Après avoir investi 2 millions d'euros en 2022 dans la création de son propre outil industriel - un bâtiment de 1 000 m² situé à Saint-Ferréol-d'Auroure, en Haute-Loire -, le distributeur, concepteur et fabricant de drones vient de dévoiler la version 2 de son drone modulable Tundra. «Le Tundra 1 était un drone porte-outils modulable standard, qui était fait principalement pour les intégrateurs. Il fallait l'ouvrir pour plugger et souder de nouveaux composants afin qu'il puisse s'adapter à tous les métiers. Le Tundra 2 reste un porte-outils modulable, mais beaucoup plus facile d'utilisation.

Il n'y a plus besoin de l'ouvrir car toute la connectique est extérieure», explique Marjolaine Guillemet, responsable communication et relations publiques chez Hexadrone. En plus de développer un nouveau porteur, le bureau d'études d'Hexadrone a développé «un système de connecteurs qui fait le lien entre le drone et les charges utiles» (caméra, appareil photo, photogrammètre, topographe, etc.). Au total, près de 600 000 euros ont été investis dans la R & D pour aboutir à cette nouvelle version du Tundra. Le Tundra 2 enregistre déjà près de 100 charges utiles compatibles. «Un catalogue en croissance constante», selon Marjolaine Guillemet. «Les constructeurs de charges utiles qui souhaitent entrer dans l'écosystème Tundra n'ont qu'à se rapprocher de

L'EXPORT DANS LA MIRE

Pour absorber ces 1 000 drones, le marché français ne sera pas suffisant. Hexadrone mise donc sur un démarrage à l'export. «L'objectif est d'ouvrir en Europe sur 2023 une dizaine de revendeurs ayant aussi la capacité de former les utilisateurs au Tundra et d'en effectuer la maintenance», confie Alexandre Labesse. Pour mener à bien ce démarrage à l'export et financer aussi les nouvelles embauches à venir, Hexadrone devrait boucler courant 2023 une nouvelle levée de fonds. En 2018, Hexadrone avait réalisé un premier tour de table de 800 000 euros. Là, «le tour de table pourrait être plus important», confie sans plus de détails Marjolaine Guillemet.

Gilles Cayuela

PAREDES S'INDUSTRIALISE POUR DOUBLER SON CHIFFRE D'AFFAIRES D'ICI 2030

Pour s'imposer sur le marché de l'hygiène professionnelle, le groupe rhodanien Paredes va produire une part croissante des consommables qu'il vend et consacrer plus de 150 millions d'euros à des acquisitions d'industriels français et de distributeurs européens. Objectif : atteindre 430 millions de chiffre d'affaires en 2030.



François Thuilleur, PDG de Paredes.

Le fabricant de produits d'hygiène pour les professionnels Paredes (650 salariés, 215 M€ de CA en 2022) affûte sa stratégie pour devenir numéro 1 sur le marché français. Et il est bien parti : ses ventes de produits essuie-tout, de nettoyage et autres combinaisons de protection ont augmenté de 42 millions d'euros entre 2019 et 2022, une croissance assortie d'une rentabilité en forte hausse à 15 millions d'euros d'EBE, soit 7 % du chiffre d'affaires. De quoi financer une partie des 10 millions d'investissements réalisés en 2022. Le groupe familial implanté à Genas (Rhône) veut dépasser la barre des 430 millions d'euros en 2030. L'entreprise qui produit déjà toutes ses références à base de ouate (essuie-main, papiers hygiéniques) fabrique également depuis juin 2022, des savons liquides après avoir investi 600 000 euros dans deux lignes de production. L'idée est d'intégrer les maillons de la conception et

de la fabrication « afin d'accroître la valeur générée ». Le modèle intégré permet au passage d'arrondir ses marges ou de pratiquer des prix plus attractifs.

LES GAINS DE L'INDUSTRIALISATION

De surcroît, en fabriquant lui-même les produits qu'il distribue, Paredes peut mieux anticiper les variations de prix des matières premières et ainsi sécuriser ses approvisionnements. Pendant la pandémie, l'entreprise a expérimenté les limites du modèle « simple distributeur », soumis de plein fouet aux ruptures de stock de ses fournisseurs. Déjà, la part du chiffre d'affaires directement issu des productions maison a commencé de croître pour atteindre 25 %. Et les seules ventes de savons proviennent à 80 % de l'atelier de Genas. « Les grands comptes arbitrent désormais entre la sécurité des approvisionnements et le prix », commente-t-il. La stratégie d'industrialisation est assortie d'une

accélération commerciale grâce au lancement en 2021 du nouveau site maison proposant 8 000 références. « Ce site nous permet de toucher les petites entreprises que nous ne visitons pas et génère des gains de productivité dans la mesure où le travail de saisie des commandes est réalisé directement par les clients », explique François Thuilleur, PDG du groupe Paredes. Source de récurrence, le site permet de fidéliser tous les acheteurs. « En 2026, le web devrait générer 70 % des ventes, contre 37 % en 2023 ». En parallèle, 20 commerciaux seront recrutés en 2023 pour adresser les grands comptes.

CROISSANCE EXTERNE

Pour grandir, l'entreprise table sur une croissance organique de 5 % par an et des opérations de croissance externe d'un montant de 150 à 200 millions d'euros, qui seront financées par des emprunts. L'industriel est actuellement en négociations avec 6 distributeurs en Europe pour accompagner ses clients, comme Sanofi et Yoplait, à l'international. « Nous voulons aussi intégrer des industriels français réalisant un chiffre d'affaires minimal de 10 millions d'euros », poursuit François Thuilleur. En septembre 2022, Paredes a racheté Blue Lab (3 salariés aujourd'hui, 6 salariés à fin 2023), une start-up porteuse d'une solution de désinfection du linge avec de l'eau ozonée, qui a rejoint le site de Genas. Revendiqué plus économique et écologique, son procédé a pour objectif de séduire 1 000 établissements médico-sociaux d'ici la fin de l'année.

Delphine Sauzay



Jérémie Marlier, directeur général de l'entreprise

GROUPE MARLIER MONTE EN PUISSANCE

Porté par un marché en forte croissance, le spécialiste clermontois du contrôle des pièces industrielles et ouvrages d'art Groupe Marlier se structure. Il investit pour élargir son offre sur le marché du contrôle destructif et répondre aux besoins sectoriels de ses clients.

Implanté à Pérignat-sur-Allier en périphérie de Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme), Groupe Marlier (150 salariés, 5 M€ de CA en 2022), spécialiste du contrôle non destructif de pièces industrielles et d'ouvrages d'art vient de se doter d'une nouvelle identité visuelle, imaginée par l'agence Sport Sept & Co. Cette volonté de renouveler son image de marque vient souligner l'évolution d'une entreprise qui est en train de constituer un groupe dont le chiffre d'affaires a doublé depuis 2019, quasiment sans prospection commerciale.

OFFRE ÉLARGIE DE SERVICES

À l'origine de cette croissance, une forte demande de ses 250 clients de l'aéronautique, de l'automobile et du nucléaire ainsi que

le rachat en avril dernier de 2MAtech, une société implantée à Aubière (Puy-de-Dôme), qui vient compléter l'offre de services de Marlier, positionné sur le contrôle non destructif en utilisant des technologies médicales comme les rayons X et les ultrasons. 2MAtech procède, elle, à des contrôles destructifs dans le domaine de la mécanique avancée et des matériaux (essais mécaniques et corrosion, vieillissement, etc.).

«Nous avons besoin de nous structurer pour gérer notre croissance. D'ici 2024, nous comptons embaucher une dizaine de techniciens spécialistes des secteurs d'activité de nos clients pour mieux ajuster notre offre à leurs attentes», déclare Jérémie Marlier, directeur général de l'entreprise.

Pour nourrir sa croissance, l'entreprise clermontoise, qui compte 6 agences en France et en Afrique, va investir 600 000 euros

pour agrandir de 500 m², d'ici fin 2024, son siège et rénover bureaux et usine. De plus, 150 000 euros seront consacrés à l'équipement d'un nouveau laboratoire au sein de son site de Pamiers (Ariège) pour répondre aux besoins d'Airbus Helicopters.

FORMER ET FIDÉLISER SES COLLABORATEURS

Confrontée à des difficultés de recrutement liées à un manque de profils qualifiés pour ses métiers de niche, Groupe Marlier a créé fin 2022 sa propre école, La Marlier Academy, qui forme en 12 à 18 mois des techniciens et des ingénieurs aux contrôles non destructifs. Soutenue par la région AURA et des industriels de l'aéronautique, l'école est également ouverte aux collaborateurs de ses clients. Une dizaine de personnes devraient être formées en 2023.

Pas facile pour une PME familiale de fidéliser ses collaborateurs.

«Nous ne pouvons pas proposer des niveaux de salaires comparables à ceux de certains de nos gros concurrents, mais nous sommes attentifs aux besoins de nos collaborateurs en étant à l'écoute de leurs besoins sur les horaires de travail, les congés et veillons à la qualité de l'ambiance de travail», précise-t-il.

L'entreprise doit également s'adapter aux nouvelles exigences des jeunes générations qui rechignent parfois à des déplacements de longue durée sur des sites industriels de clients. Les techniciens délégués perçoivent pourtant une prime de 100 euros par jour - l'équivalent de 3 000 euros - pour se loger et se nourrir, de quoi mettre de côté en moyenne plus de 1 500 euros par mois, en plus de leur salaire. Côté entreprise, les délégations sur site coûtent cher. D'où l'objectif de réintégrer dans l'entreprise une partie de son personnel sur site, avec l'objectif de réaliser 60 % de ses missions en interne, contre 40 % actuellement.

Delphine Sauzay

RETROFLEET PASSE À L'INDUSTRIALISATION DE SES AUTOCARS RÉTROFITÉS

Après avoir passé les tests d'homologation pour son prototype d'autocar Iveco Crossway, le spécialiste du rétrofit Retrofleet lance une production en série afin de livrer dès cet été de grands opérateurs tels que Keolis et Transdev. Une étape supplémentaire dans le développement exponentiel de la société chambérienne.



© RETROFLEET

La gamme Crossway de Retrofleet sera en circulation dès septembre 2023.

C'est une grande première en matière de rétrofit des poids lourds : en réussissant les tests d'homologation à l'UTAC (Union technique de l'automobile et du cycle) pour son autocar Crossway, Retrofleet franchit une étape majeure de son développement et s'inscrit comme un pionnier sur le segment des véhicules lourds rétrofités destinés aux professionnels. Autorisé depuis avril 2020, le rétrofit désigne la conversion d'un véhicule thermique en véhicule électrique grâce au retrait du réservoir et du moteur et à leur remplacement par un moteur électrique et une batterie. «L'enjeu est de proposer des solutions de décarbonation compétitives et des solutions opérationnelles aux entreprises», indique Emmanuel Flahaut, cofondateur et président de Retrofleet. Créée en 2020 et basée à Chambéry, à proximité de plu-

sieurs centres d'innovation (dont le CEA Tech et INES), Retrofleet répartit son activité sur trois segments de mobilité : les fourgons et utilitaires légers, les engins de travaux publics et les poids lourds. La société savoyarde développe aussi une filiale, Mona Energy, qui propose des packs baptisés Mona Solutions pour «piloter les bornes de recharge, apporter de l'énergie solaire sur les sites de recharge, minimiser les infrastructures et maîtriser le coût de la recharge», comme le rappelle Emmanuel Flahaut. «Le segment des autocars commence très fort, non seulement grâce à l'appel à projets lancé par l'État pour les poids lourds électriques, mais aussi grâce au dynamisme du marché du rétrofit français et européen.»

D'AUTRES HOMOLOGATIONS EN COURS
Retrofleet passe désormais en phase d'industrialisation afin de

livrer ses premiers clients dès cet été – Keolis (Auvergne-Rhône-Alpes) et Transdev (Centre-Val-de-Loire) – et de mettre les autocars en circulation dès septembre prochain. La croissance de Retrofleet ne fait aucun doute sur un marché en pleine émergence et en pleine structuration. «Nous n'avons pas vraiment de concurrents, les entreprises du secteur sont complémentaires les unes des autres. Nous travaillons ensemble au sein de l'association AIRE (Acteurs de l'industrie du rétrofit électrique, NDLR).» Près de 4 millions d'euros d'investissement ont été réalisés depuis la création de Retrofleet, à la fois sur les fonds propres des cofondateurs (Emmanuel Flahaut, Thibaut Moura et Cédric Michels), grâce à une levée de fonds réalisée en 2022, à une dette bancaire et aux subventions de l'État.

DES BATTERIES MADE IN FRANCE

«Nous sommes assez sobres dans nos besoins. Le retour sur investissement devrait survenir sous deux ans. Étant fabricants de nos packs batteries, nous maîtrisons nos coûts», précise Emmanuel Flahaut, qui dirige désormais une équipe de 25 salariés. Conçues et produites à Chambéry, les batteries seront bientôt fabriquées à Arras (Hauts-de-France), afin de bénéficier de l'effet d'entraînement de la région où se concentrent les gigafactories. Des accords ont été conclus avec Verkor, la start-up grenobloise qui construit la plus grande gigafactory de batteries européenne à Dunkerque (Nord). En 2023, Retrofleet prévoit de réaliser un chiffre d'affaires de 5 millions d'euros.

Marie Paturel

Fergyce développe une gamme de mobilier d'extérieur durable.



© FERGYPCE

FERNANDES S.A SE DIVERSIFIE DANS LE MOBILIER DE JARDIN

Avec sa nouvelle offre nommée Fergyce, Fernandes S.A, historiquement équipementier de produits inoxydables pour chantiers de grande hauteur, propose une nouvelle façon de consommer le mobilier outdoor avec des tables, chaises et autres transats en acier inoxydable.

Spécialisée depuis sa création en 1994 dans la conception et la commercialisation de produits en acier inoxydable pour les chantiers de grande hauteur, Fernandes S.A a ajouté une nouvelle corde à son arc avec Fergyce. Créée en 2019 à Mably, mais commercialisée seulement depuis 2021, cette marque de mobilier extérieur, filiale de l'entreprise familiale, a été pensée par le fils des créateurs, Sébastien Fernandes. Lorsqu'il reprend Fernandes S.A en 2018, il décide d'ajouter une nouvelle activité à cette PME de 25 salariés et 3 millions d'euros de chiffre d'affaires. Son idée ? Utiliser le savoir-faire de l'entreprise familiale pour se tourner vers un travail plus artistique du métal et façonner des objets utiles, uniques, esthétiques et qui ne soient pas jetables. «Le pari est peut-être fou mais

depuis le lancement de Fergyce et uniquement avec du bouche-à-oreille, le carnet de commandes ne cesse de se remplir», assure Sébastien Fernandes, qui voit en 2023 sa nouvelle activité trouver sa place. «En 2022, nous avons réalisé 8 ensembles de mobilier de jardin pour un chiffre d'affaires de 80 000 euros. Nous envisageons de doubler les commandes et le chiffre d'affaires cette année. Le carnet de rendez-vous se remplit tous les jours ce qui est plutôt positif!»

SUR-MESURE ET HAUTE FACTURE

Car bien qu'onéreuses (15 000 euros le brasero, 7 000 euros le service de table), les créations du fondateur de Fergyce ne laissent pas indifférent. Le design est raffiné, les lignes sont épurées, l'inox domine mais l'acier, l'aluminium, le laiton, le bois ou la résine peuvent venir sublimer ces pièces uniques. À l'image de Fernandes S.A, qui réalise des équipements modulables mais aussi spécifiques en fonction des contraintes

des chantiers, chez Fergyce il n'y a pas de mobilier standard mais uniquement du sur-mesure, de haute facture, et conçu pour passer l'épreuve du temps et des intempéries. Alors que les produits d'ameublement extérieur ont d'ordinaire une durée de vie de 8 ans en moyenne et sont réalisés avec des matériaux issus de la chimie, Fergyce propose une vision novatrice et écoresponsable. «Le mobilier de jardin compte parmi les produits d'ameublement les moins durables. Souvent dénués de matières nobles, les meubles d'extérieur ne sont pas faits pour durer d'autant qu'ils sont exposés au soleil, aux gelées ou à la grêle», explique Sébastien Fernandes. Et le fondateur de Fergyce de poursuivre : «Nous voulons proposer une façon différente de consommer le mobilier outdoor, les objets d'art ainsi que la déco pour qu'ils soient évidemment fonctionnels et confortables mais surtout uniques et avec une longévité inégalée. Les matériaux que nous utilisons résistent aux aléas climatiques sans entretien et peuvent ainsi rester en parfait état pendant plusieurs décennies!»

LONGÉVITÉ ET REPRISE

Conscient que même le sur-mesure peut lasser au fil des années, Fergyce propose un système qui permet de renouveler un produit déjà acquis pour une gamme plus récente à moindre coût. «L'achat de mobilier de jardin en pièces uniques peut devenir un véritable investissement. Peut-être que sur le long terme, certaines pièces pourraient même prendre de la valeur mais dans un premier temps, nous proposons à nos clients, qui seraient au bout de quelques années lassés, de changer le design de leurs pièces tous les 5 ou 10 ans moyennant la reprise du mobilier au prix d'origine, déduction faite de la vétusté», se félicite Sébastien Fernandes qui avec Fergyce exprime sa fibre artistique tout en orientant l'entreprise familiale vers de nouvelles opportunités de business.

Laurent Canonico

CHARTREUSE DIFFUSION VISE LA DÉCROISSANCE ET SE DIVERSIFIE

La célèbre marque de liqueur des pères Chartreux a décidé de limiter sa production, malgré une demande en pleine croissance, et de se diversifier dans l'herboristerie. Une façon pour la PME iséroise de proposer un modèle d'entreprise plus ajusté aux enjeux climatiques et humains de demain, en cohérence avec les valeurs de l'ordre religieux.



Le monastère de la Grande Chartreuse, près de Grenoble, abrite les moines détenteurs de la recette de la célèbre liqueur verte ou jaune

C'est une décision qui a fait grand bruit dans la presse outre-Atlantique : les moines Chartreux, propriétaires de la marque de liqueur du même nom, créée il y a plus de 400 ans par les frères de la communauté, ont décidé de limiter la production de leur célèbre alcool, malgré le succès grandissant de la boisson. Un choix pleinement assumé par l'ordre monastique, et par Emmanuel Delafon, PDG de Chartreuse Diffusion (70 salariés ; 30 M€ de CA), PME iséroise chargée de produire et commercialiser l'alcool plus que centenaire. « Mon rôle n'est pas de vendre de la liqueur mais de servir l'ordre des Chartreux », affirme modestement celui qui est patron de l'entreprise depuis dix ans. Ainsi, en 2019, alors que la distillerie de l'entreprise vient de

déménager de Voiron, en Isère, à Aiguenoire, en plein massif de la Chartreuse, se pose la question de bâtir un second site de production pour répondre à l'engouement grandissant pour la boisson verte. L'ordre renonce toutefois au projet, pour des questions environnementales (les précieuses herbes nécessaires à la fabrication de la liqueur se raréfient du fait du changement climatique). Mais aussi et surtout parce que la production à tout va s'éloigne de ses valeurs monastiques. « Contrairement à ce que prétend la presse américaine, il n'y a jamais eu autant de Chartreuse sur le marché », explique ainsi Emmanuel Delafon, qui rappelle qu'1,6 million de bouteilles ont été écoulées l'an dernier, dont 50 % à l'export. Un volume suffisant pour faire

vivre l'ordre, qui a par ailleurs souhaité préserver la vie de prière des trois moines chargés de la mouture et du vieillissement de la liqueur. « Il ne faisait aucun sens de continuer à faire du volume », affirme encore Emmanuel Delafon. « Nous avons voulu redonner à la liqueur sa juste place », poursuit-il, rappelant que les moines Chartreux ne voient pas d'un très bon œil le mouvement spéculatif lié à leur alcool.

UNE DIVERSIFICATION DANS L'HERBORISTERIE

Chartreuse Diffusion a donc préféré se diversifier dans l'herboristerie, revenant au savoir-faire originel des moines, fins connaisseurs des plantes et de leurs vertus médicinales depuis le Moyen-Âge. Objectif de ce nouveau virage stratégique : faire produire d'autres monastères de l'ordre, chargés de cultiver, sécher puis commercialiser les tisanes confectionnées à base de ces plantes. « Nous sommes devenus agriculteurs depuis un an, avec trois monastères pilote, dans le Var, l'Ain et l'Aveyron », explique encore Emmanuel Delafon. « Les recettes seront basées sur ce que les moines pourront cultiver sur leurs terres, qui sont très complémentaires en termes de géographie », explique encore le patron. Toujours avec la volonté d'adapter les produits à ce que la terre accepte de donner, plutôt que de cultiver à outrance. Un travail de longue haleine - le projet global de diversification (phytothérapie, soin par les plantes) est à horizon 2050 - qui sied bien à la sagesse ancestrale des moines.

Marie-Amélie Mine



Olivier Benoit, PDG de Ciliatech

CILIATECH LÈVE 3,5 MILLIONS D'EUROS POUR SON IMPLANT OPHTALMIQUE

À Annecy, la medtech Ciliatech vient de boucler son second tour de table. Une levée de fonds de 3,5 millions d'euros qui devrait lui permettre d'avancer dans les étapes réglementaires préalables à la mise sur le marché de son implant ophtalmique innovant.

Soigner le glaucome, l'une des principales causes de cécité chez les personnes âgées, grâce à un implant nouvelle génération, tel est l'objectif de la medtech savoyarde Ciliatech (3 salariés ; CA : NC), qui vient de boucler un second tour de table de 3,5 millions d'euros. «Les bons résultats de notre seconde phase d'étude clinique ont incité nos trois investisseurs historiques, BNP Paribas Développement, Kreaxi et Bernard Chauvin à nous soutenir une seconde fois», explique ainsi Olivier Benoit, PDG de la jeune entreprise. La pépète médicale avait déjà levé 2 millions en 2018, un an après son lancement, lui permettant

notamment de financer ses premiers essais cliniques. Cette série A constituée de 1,75 million d'euros en capital et 1,75 million d'euros en prêts bancaires (dont 50 % de la Bpi) devrait à présent aider la jeune pousse, basée en périphérie d'Annecy à atteindre la phase critique de marquage CE, d'ici fin 2024. Une étape réglementaire essentielle pour permettre à l'implant développé par Ciliatech d'être mis sur le marché, «courant 2025», espère son président.

NOUVELLE GÉNÉRATION D'IMPLANTS

«Notre technologie bouleverse l'approche traditionnelle de la chirurgie du glaucome, puisqu'à la différence des autres implants

déjà disponibles, notre dispositif ne pénètre pas dans la chambre antérieure de l'œil, évitant ainsi les risques d'inflammation et les effets secondaires postopératoires», explique encore Olivier Benoit. C'est d'ailleurs pour trouver une solution à ces potentielles complications des implants traditionnels que son associé et cofondateur, le Dr Philippe Sourdille, chirurgien ophtalmologiste se penche sur le développement d'un dispositif alternatif. Cette nouvelle génération d'implants devrait séduire les cliniques et hôpitaux de l'Hexagone, qui constituent les principales cibles de Ciliatech : 800 000 personnes sont traitées en France pour cette maladie, soit environ 10 % des plus de 70 ans, selon l'Assurance Maladie.

VISER LES ÉTATS-UNIS ET L'ASIE

La medtech, qui compte embaucher 5 à 7 nouvelles recrues d'ici fin 2024 pour accélérer son développement, ambitionne également de réaliser une nouvelle levée de fonds dès la fin de l'année. Avec cette fois pour objectif de se lancer aux États-Unis, et en Asie. «Nous aimerions nous développer en Asie, car notre implant permet de traiter un certain type de glaucome, à angle étroit, très développé sur ce continent, et qui ne dispose pas pour le moment de traitement adéquat», explique Olivier Benoit. Si ce dernier n'envisage pas de pénétrer ces deux marchés avant 2027, il espère que son entreprise sera capable de générer du chiffre d'affaires dès 2025, grâce à la commercialisation de l'implant dans l'Hexagone. La fabrication sera sous-traitée, la medtech se concentrant sur la distribution et l'amélioration de son dispositif. «Pour réussir à vendre notre produit, nous devrons passer beaucoup de temps à collecter les informations cliniques afin de nous assurer de la sécurité de l'implant et en améliorer la performance», termine Benoit Olivier.

Marie-Amélie Mine

FAIRME VEUT REMETTRE LA FERME AU CENTRE DE L'ALIMENTATION

Après deux ans de R & D, la start-up grenobloise Fairme a conçu un atelier de transformation laitière totalement autonome, à relier directement aux salles de traite des fermes, sans surcharge pour l'éleveur rémunéré au litre. La jeune pousse, dont la première machine vient d'être installée sur le plateau du Vercors, prévoit de fabriquer 100 ateliers supplémentaires d'ici fin 2024.



© FAIRME

Une partie de l'équipe de Fairme, basée à Le Versoud. La start-up compte à ce jour 26 salariés.

A une dizaine de mètres de la ferme du GAEC des Chamois, en plein massif du Vercors, se dresse désormais un petit chalet beige de la taille d'un container, directement branché à la salle de traite et sur lequel est inscrit en lettres bleues FAIRME. La start-up grenobloise du même nom vient en effet d'inaugurer ce mois-ci son premier atelier de transformation laitière autonome à destination des fermes laitières. Après plusieurs années de recherche, la pépite iséroise a ainsi développé et conçu une machine s'appuyant sur les technologies d'IoT, de robotique et d'intelligence artificielle, capable de transformer du lait cru en produits laitiers, sans aucune intervention humaine sur site. Un ensemble de capteurs et de contrôleurs, pilotés à distance, surveillent les variables essentielles à la production de yaourts, fromage ou autres produits de la ferme. « Les consommateurs pourront commander leurs

produits via une application à partir de ce mois de mai et venir les chercher au distributeur automatique ou se les faire livrer », explique Nathan Freret, directeur du développement et des opérations de la jeune entreprise.

PRODUIRE ET CONSOMMER LOCALEMENT

Une fois l'atelier en place, l'éleveur n'a aucune action à effectuer ni frais à verser à la start-up. Sa responsabilité est limitée à son élevage et la qualité de son lait. « Nous nous sommes efforcés de simplifier les démarches au maximum pour le fermier : il n'y a pas de système de malus bonus comme dans les modes de distribution traditionnels. L'éleveur doit simplement respecter les normes d'hygiène et notre cahier des charges, qui reste exigeant », poursuit le responsable des opérations. La fabrication, la mise en colis, les commandes ou la récupération des colis sont entièrement gérées par la start-up.

« Nous nous engageons à prendre 500 litres de lait par jour et le dernier est rémunéré 60 à 80 centimes du litre, soit jusqu'à deux fois le prix du marché », explique encore Nathan Freret.

L'idée étant de ne pas ajouter de travail à des fermiers à l'emploi du temps déjà surchargé et de favoriser la production et la consommation locale.

« Nous allons livrer à partir de septembre dans un rayon de 90 km maximum autour de la ferme, avec des véhicules électriques ou par vélo-cargo dans les villes », poursuit le directeur des opérations.

UNE LEVÉE DE FONDS PRÉVUE POUR LA FIN DE L'ANNÉE

Fort de ce premier lancement commercial dans le Vercors, l'entreprise, qui entend se développer dans toute la France, « le long d'une diagonale mer-montagne », devrait boucler un premier tour de table en fin d'année. « Nous souhaitons lever entre 15 et 20 millions d'euros auprès de partenaires publics et privés afin de financer le développement de nos 100 prochains ateliers et la R & D nécessaire à la conception de notre seconde génération d'ateliers, pour qu'ils soient autonomes en énergie », poursuit Nathan Freret.

La start-up, qui compte à ce jour 26 salariés, entend aussi doubler ses équipes d'ici la fin de l'année, côté R & D et commercial et embaucher des livreurs. « Nous ne voulons pas de livreurs type Ubereats, nous aurons des employés à plein temps, qui connaissent nos produits et les clients », conclut Nathan Freret.

Marie-Amélie Mine



© JEAN FOTSO

RHÔNE NUMÉRIQUE

La plateforme de micro-learning Cards lève 650 000 euros

Seekoya, société éditrice de la plateforme lyonnaise de micro-learning Cards, vient de boucler une levée de fonds de 650 000 euros auprès de HUB612 Participations, d'Auguri Invest et de business angels français. Grâce à ce premier tour de table, Cards Micro-learning ambitionne d'accélérer sa croissance et de muscler sa prospection commerciale sur le marché français et européen afin de massifier l'adoption de sa solution de micro-learning au sein des entreprises. Cette solution en mode SaaS, qui permet de créer simplement des formations courtes, rapides et faciles à mémoriser, a vu son chiffre d'affaires progresser de 144 % sur 2022 et son revenu récurrent moyen tripler sur les 12 derniers mois. «Cela fait plus de 5 années que nous sensibilisons les entreprises aux bienfaits du micro-learning et cela commence à porter ses fruits», se réjouit Matthieu Thomas, cofondateur de la start-up lyonnaise avec Nicolas Legendre. Cards micro-learning compte pour l'heure 4 salariés. Elle prévoit de recruter 3 personnes supplémentaires d'ici la fin de l'année et 5 autres d'ici fin 2024.



© OFFICERIDERS

LYON IMMOBILIER

OfficeRiders ouvre un site à Lyon

La start-up OfficeRiders (33 salariés ; 7 M€ de CA), leader du marché de la location d'espaces atypiques, a annoncé son lancement à Lyon, «pour répondre à la demande croissante d'espaces flexibles pour les entreprises qui optent pour le travail hybride». À l'occasion de son expansion dans la Cité des Gones, la jeune pousse, créée en 2015, a inauguré son vaisseau amiral WOOM Lyon dans le VI^e arrondissement. Plus de 3000 espaces (hôtels, appartements de particuliers, restaurants...) sont disponibles à la location sur la plateforme d'OfficeRiders, dont le chiffre d'affaires a progressé de 40 % entre 2021 et 2022.

GRENOBLE SANTÉ

Maddie lève 1,1 million d'euros pour équiper les cabinets médicaux

La start-up Maddie, fondée en 2021 par Camille Biessy et Janélia Duc, qui développe une solution SaaS pour aider les paramédicaux dans le développement de leur activité, a annoncé avoir levé 1,1 million d'euros auprès de business angels, de libéraux de santé clients de la plateforme et de Bpifrance. Avec ce tour de table, la jeune pousse, dont une partie de l'équipe de 8 personnes est installée au Village by CA sur la presqu'île de Grenoble, devrait poursuivre son expansion, en proposant notamment un module de paiement intégré à la plateforme.

LYON INGÉNIERIE

Deltalys boucle un tour de table à 10 millions d'euros

Spécialiste des procédés de purification des gaz renouvelables de biomasse, Deltalys (30 salariés ; 6 M€ de CA en 2022) vient de lever 10 millions d'euros auprès de Tilt Capital Partners (fonds transition énergétique du groupe Siparex) et de Swen Capital Partners. Implantée à Villeurbanne, dans le Rhône, la société accompagne les industriels producteurs de gaz à améliorer la rentabilité de leurs unités de valorisation des biogaz. L'objectif final étant de générer une "énergie propre" susceptible d'être injectée dans le réseau de distribution.

GRENOBLE ENVIRONNEMENT

Ficha lève près d'un million d'euros pour encourager le tri sélectif

La pépite iséroise Ficha (14 salariés ; CA : NC), qui développe des modèles d'intelligence artificielle pour caractériser la qualité des déchets a annoncé avoir levé 840 000 euros sur la plateforme sowe-fund. Ce premier tour de table devrait permettre à la start-up, créée en 2017 par trois anciens étudiants grenoblois, de poursuivre le développement de sa technologie et d'accélérer la commercialisation de son produit. Ce dernier, baptisé «cocon» consiste en une armature en acier dotée de deux ouvertures, s'adaptant sur les bacs de tri, et dans laquelle est intégrée une caméra, qui permet de scanner les déchets déposés par l'utilisateur pour obtenir le plus d'informations possibles sur le contenu de la poubelle. Commercialisé depuis 2021, le cocon a au départ été installé dans les locaux à poubelles de certains bailleurs sociaux, où le tri est particulièrement peu efficace. La jeune pousse propose désormais des capteurs adaptés aux camions de collecte : six collectivités ont déjà équipé leurs camions de ce capteur. Ficha vise les 100 cocons vendus pour fin 2023.



RÉGION SERVICES

La Poste partenaire des Écoles de la Deuxième Chance

Le groupe La Poste et son centre de formation en alternance Formaposte viennent de signer à Lyon une convention régionale de partenariat avec les Écoles de la Deuxième Chance Auvergne-Rhône-Alpes pour favoriser l'insertion professionnelle, sociale et citoyenne de jeunes les plus éloignés de l'emploi. Le partenariat a pour objectif d'accompagner les jeunes dans la réalisation de leurs projets tout en répondant aux besoins de recrutement du Groupe La Poste.



RÉGION AUTOMOBILE

La Région veut aider les entreprises à s'équiper en véhicules à hydrogène

La Région Auvergne-Rhône-Alpes prolonge de trois mois son appel à manifestation d'intérêt destiné à aider les entreprises, collectivités et associations à acheter des véhicules utilitaires légers ou des berlines professionnelles à hydrogène dans le cadre du projet régional Zero Emission Valley, qui vise à développer l'usage de l'hydrogène vert pour la mobilité. Selon la région, 100 véhicules ont déjà été commandés. 300 véhicules supplémentaires pourraient encore être subventionnés d'ici le 30 juin 2023.



Lyon est toujours une destination privilégiée pour les investisseurs. La capitale des Gones occupe la 5^e place des villes susceptibles de concurrencer Paris dans les trois prochaines années.

AUVERGNE-RHÔNE-ALPES ATTRACTIVITÉ

LA RÉGION CONFIRME SON STATUT DE TERRITOIRE ATTRACTIF

La région Auvergne-Rhône-Alpes n'a pas perdu de son attractivité. C'est ce que tend à montrer le dernier baromètre EY 2023 de l'attractivité de la France. L'Auvergne-Rhône-Alpes trône à la première place au niveau national et européen en ce qui concerne les investissements industriels avec 80 projets recensés.

En 2022, la région comptait par ailleurs 154 projets d'investissements étrangers ce qui représente une hausse de 5 % par rapport à l'année précédente. À la clé, 5 121 emplois ont été créés. La région se place en seconde position derrière l'Île de France qui a accueilli 326 projets et affiche 8 734 créations d'emplois pour 2022. L'Auvergne-Rhône-Alpes représente 12 % des projets d'investissements étrangers au niveau national. Le territoire caracole à la sixième place du classement européen des investissements étrangers accueillis.

LYON, CLERMONT-FERRAND ET SAINT-ETIENNE EN CONCURRENCE AVEC PARIS

Sur 204 dirigeants internationaux interrogés entre février et mars 2023, 20 % citent Lyon pour leurs projets d'investissements. La ville

se retrouve à la 5^e place de celles qui sont susceptibles de concurrencer Paris dans les trois prochaines années, derrière Montpellier. Saint-Étienne et Clermont-Ferrand arrivent à la 8^e et 9^e place. Tandis que l'attractivité pour Clermont-Ferrand augmente et passe à 6 % en 2023 contre 5 % en 2022, Saint-Étienne perd 3 % et passe à 7 % pour cette année.

Parmi les pays investisseurs sur le territoire, on retrouve les États-Unis en première position avec 28 projets en 2022, suivis de très près par l'Allemagne avec 27 projets, et en troisième position la Suisse avec 15 projets. Avec seulement 5 projets la Chine occupe la dixième place.

Plus d'un tiers des investissements étrangers de 2022 portent sur la production suivie par les centres de R & D ainsi que des services aux entreprises. Les investissements étrangers dans le secteur de l'équipement industriel ont plus que doublé entre 2021 et 2022. Le secteur de la construction et fabrication de moyen de transport connaît une hausse tout comme celui du service aux entreprises. Les trois secteurs cumulés représentent environ un tiers des investissements réalisés dans la région.

Fériel Chergui

LYON ÉVÉNEMENT

Lyon braderie festival revient pour une deuxième édition

Lyon braderie festival, l'événement qui met à l'honneur les commerçants du centre-ville de Lyon, revient pour une deuxième édition les 13, 14 et 15 octobre prochains. Organisée par My presqu'île, la braderie rassemble plus de 500 commerçants incités à pratiquer des prix attractifs. À cette occasion des animations seront proposées ainsi que des dégustations. De la place Bellecour à la place Sathonay, la ville sera animée par un DJ set ou encore des jeux au Grand Hôtel-Dieu. Pour l'occasion le bas des pentes de la Croix Rousse jusqu'à la place Bellecour sera piétonnisé grâce au dispositif la voie est libre.



AUVERGNE-RHÔNE-ALPES ACCOMPAGNEMENT

Auvergne-Rhône-Alpes Entreprises a accompagné plus de 10 000 entreprises en 2022

Auvergne-Rhône-Alpes Entreprises a accompagné plus de 10 700 entreprises régionales en 2022. Ces accompagnements de l'agence économique de la Région auront permis de conforter plus de 16 900 emplois dans la région et de créer, d'ici à trois ans, 7 700 nouveaux emplois. L'agence a permis aux entreprises aidées de recevoir près de 122 millions d'euros de subventions publiques. L'agence revendique aussi, grâce à son travail, la mobilisation d'1,4 milliard d'euros d'investissements privés sur le territoire régional. L'année 2022 aura été marquée par la mise en œuvre du plan stratégique de relocalisation de la Région. Doté d'1,2 milliard d'euros, ce plan a pour objectif de ramener 30 000 emplois dans la région en 6 ans.

LYON ACCOMPAGNEMENT

La Métropole de Lyon verse près d'un million d'euros pour soutenir l'entrepreneuriat

La Métropole de Lyon a voté l'attribution d'une enveloppe budgétaire annuelle de 938 000 euros pour accompagner le développement de projets entrepreneuriaux en faveur de la transition écologique et de la justice sociale. Ces aides financières vont permettre d'assurer l'amélioration des conditions d'accès à l'entrepreneuriat pour les publics qui en sont les plus éloignés.

Dans ce cadre, 28 associations ont été sélectionnées, notamment pour l'entrepreneuriat au féminin et le soutien d'initiatives inclusives.

COMPLÉTEZ LE FORMULAIRE

<https://jdeevents.wixsite.com/palmaresentreprises>

avant le 20 septembre

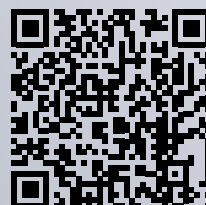


HORS-SÉRIE LE PALMARÈS 2023 DES ENTREPRISES



**VOUS SOUHAITEZ QUE VOTRE
ENTREPRISE FIGURE DANS LE
PALMARÈS 2023 (PARUTION
LE 24 NOVEMBRE) ?**

J'accède au formulaire



**Le Journal
des Entreprises**

La présence dans nos classements est gratuite
et ne suppose aucune forme d'engagement.

Bel Air Textile ouvrira prochainement au Carré de Soie à Villeurbanne. Au programme, mutualisation des équipements, partage d'expériences et formation.



© DR

RHÔNE TEXTILE

UN TIERS LIEU POUR HÉBERGER LES JEUNES POUSSÉS DU TEXTILE

Regrouper des entreprises textiles lyonnaises au sein d'un même lieu pour favoriser leur développement, telle est la vocation de Bel Air Textile, un tiers-lieu imaginé par Bel Air Camp, l'atelier de personnalisation Crafters, la CCI de Lyon Métropole Saint-Étienne Roanne et l'Union des Industries Textiles.

Ce projet ouvrira ses portes en janvier 2024 au Carré de Soie, à Villeurbanne mais un lieu pilote accueille déjà les premières entreprises au sein de Bel Air Industry, à quelques centaines de mètres du futur bâtiment. «En redonnant vie à cette friche historique, nous créons un lieu inspirant pour les entreprises du textile leur permettant de développer leur savoir-faire localement», se réjouit Philippe Valentin, président de la CCI Lyon Métropole Saint-Etienne Roanne.

Aujourd'hui, lorsqu'une jeune entreprise veut se lancer, elle se trouve face à deux options : produire en quantité importante pour dégager des marges suffisantes ou fabriquer des petites séries au risque de mettre en péril sa rentabilité. Dans le premier cas, elle devra déployer une importante force de frappe commerciale et disposer d'une trésorerie suffisante. Et dans

le second cas, elle court le risque de ne pas être viable. Pour sortir de ce dilemme, Bel Air Textile mutualisera machines et savoir-faire. «Chaque entreprise aura la possibilité d'y faire réaliser sa production à un tarif attractif. Nous souhaitons consolider cette filière et être une sorte de vaisseau pilote de l'innovation textile, une usine du futur», détaille Pauline Siché-Dalibard, directrice Générale du groupe Bel Air Camp.

UNE CENTAINE D'ENTREPRISES

Implanté sur le terrain d'une ancienne usine au Carré de Soie, à Villeurbanne, le bâtiment de Bel Air Textile, d'une superficie de 2 800 m² pourra accueillir une centaine d'entreprises. «L'idée est de fédérer dans la bienveillance, d'avoir des espaces communs pour créer des synergies mais aussi des ateliers privatifs. Nous proposerons également un parc machines conséquent, une partie fablab pour former nos membres à l'utilisation d'outils de fabrication numérique, un accélérateur et un espace Start-up Studio pour les accompagner dans la résolution de leurs problématiques», complète Jérémy Compagnat, le fondateur de Crafters.

Delphine Sauzay



© AGGLO ROANNE

LOIRE ATTRACTIVITÉ

Une nouvelle zone d'activité tertiaire dans le centre de Roanne

Portée par Roannais Agglomération, la requalification de la friche Mermoz suit son cours. Située au centre-ville de Roanne, cette zone qui s'étend sur 1,4 hectare sur le site de l'ancienne usine Olympic, abrite déjà la Chambre des Métiers de l'Artisanat. Elle accueillera bientôt une zone d'activité à vocation tertiaire. La commercialisation des neuf lots, allant de 800 à 1 350 m², a été lancée par Roannais Agglomération, en parallèle des travaux. Deux premiers lots ont été vendus.



© PIERRE LELIÈVE

RÉGION FUSION-ACQUISITION

La région alloue plus de 40 millions d'euros de crédits européens

La région Auvergne-Rhône-Alpes qui gère plus de 1,5 milliard d'euros de crédits européens pour les 5 prochaines années a attribué ce printemps une enveloppe globale de 40,7 millions d'euros à 72 projets en faveur de l'emploi industriel, de la santé et de l'environnement. Au total plus de 5 millions d'euros ont été alloués au développement économique (couveuses d'entreprises, Université Grenoble Alpes), tandis que de 2 millions d'euros seront investis dans des équipements médicaux pour des CHU régionaux.

À VOS MARQUES,
PRÊTS,
ENTREPRENEZ

GO **20**
LYON
AUVERGNE
RHÔNE-ALPES
ENTREPRENEURS



UNE JOURNÉE DE RENCONTRES POUR CRÉER
& DÉVELOPPER VOTRE ENTREPRISE



#GoEntrepreneurs

À LA SUCRIÈRE
LYON

22
JUIN
2023

INSCRIPTION GRATUITE sur *Go-Entrepreneurs.com*

Partenaires Officiels



Partenaire Associé



Partenaires Médias



Organisé par





© RENAUD MENOU

LA RÉGION MISE SUR L'HYDROGÈNE POUR SE DÉCARBONER

➤ Pionnière dans l'hydrogène, la Région Auvergne-Rhône-Alpes insuffle des projets ambitieux pour développer la production et l'utilisation de ce vecteur d'énergie. Objectif : favoriser la création d'un écosystème, maillon fort du réseau européen de l'hydrogène. Un défi difficile à relever face à un marché embryonnaire.



La station de recharge d'hydrogène à Chambéry est en activité depuis deux ans et fait partie du réseau de stations de la SAS Hymulsion, détenue à 33% par la région.

Avec ses 25 millions d'euros de fonds levés au premier trimestre 2023, le spécialiste savoyard des stations de recharge hydrogène Ataway (57 salariés ; 5 M€ de CA en 2022) fait partie du top 3 des plus gros tours de table en Auvergne-Rhône-Alpes. Les investisseurs ne s'y sont pas trompés : la région concentre de belles pépites du secteur de l'hydrogène, notamment dans le triangle Lyon-Grenoble-Chambéry. Pas moins de 154 sociétés pour la seule filière bas carbone (production à partir d'énergie renouvelable) selon une étude réalisée par la Région en novembre 2022 ! Premier territoire industriel de France en termes de PIB, la région Auvergne-Rhône-Alpes sera également le plus gros consommateur d'hydrogène dans les prochaines années selon France Hydrogène. « Nous concentrons plus de 50 % des acteurs de la filière, des PME produisant des composants jusqu'aux mastodontes comme Symbio, filiale commune Michelin-Faurecia en passant par les leaders des systèmes d'électrolyse et de stations hydrogène comme HRS, McPhy et Ataway », déclare Thierry Kovacs, vice-président en charge de l'environnement et de l'écologie positive à la région Auvergne-Rhône-Alpes. Un contexte porteur pour le développement de la filière, que la Région espère favoriser par des programmes de financement et des projets d'envergure, malgré un marché encore très immature.

UNE RÉGION AUX NOMBREUX ATOUTS

Si la région regroupe autant d'entreprises pionnières dans le secteur, c'est notamment parce que celles-ci ont bénéficié dès la fin des années 1990 des travaux du CEA (Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives) à Grenoble sur la pile à combustible et l'électrolyse de l'eau. « 80 % du savoir-faire en matière d'hydrogène est concentré en Auvergne-Rhône-Alpes », estime Frédéric Storck, directeur transition énergétique et innovation de la Compagnie Nationale du Rhône (CNR, 1 480 salariés ; 951 M€ de CA en 2022). « Le CEA de Grenoble possède le plus gros centre français de R & D dédié à l'hydrogène, 10 % des chercheurs du Liten travaillent sur le sujet », abonde de son côté Julie Mougin adjointe au directeur du CEA Liten, en charge des technologies.

Cette spécialisation régionale est également due à la topographie du territoire, qui constitue un point de passage obligé pour les transports routiers Nord Sud. « La région a une volonté très forte de décarboner la

mobilité à la fois parce que notre territoire est un carrefour logistique important et parce qu'il possède un environnement naturel à préserver, avec le massif alpin », explique Jean-Christian Beaumont, directeur général de la SAS Hymulsion, société créée par la Région pour la mobilité hydrogène.

DÉCARBONER LA VALLÉE DE LA CHIMIE

Soucieuse de tirer parti de cet écosystème très favorable au déploiement de la filière hydrogène, la Région a dressé une feuille de route ambitieuse pour en développer les usages. En octobre 2022, elle a ainsi annoncé la création d'un gazoduc d'hydrogène vert pour desservir la vallée de la chimie au sud de Lyon, qui sera la première brique d'un axe d'hydrogène reliant la plateforme industrielle de Fos-sur-Mer (Bouches-du-Rhône) au Grand Est de la France. Le point central consiste en la construction d'un électrolyseur de 20 MW, capable de produire 8 tonnes d'hydrogène par jour dès 2025. L'idée est d'installer cet électrolyseur à proximité directe du barrage hydroélectrique de Pierre-Bénite géré par CNR (Compagnie Nationale du Rhône).

Mené en partenariat avec Engie, le projet a pour objectif de décarboner la vallée de la Chimie et d'alimenter la gigafactory du spécialiste de la pile à combustible Symbio (600 salariés) à Saint-Fons (Rhône), qui espère réaliser un chiffre d'affaires de 1,5 milliard d'euros à horizon 2030. Opérationnelle à compter de septembre 2023, la nouvelle usine de Symbio produira notamment des équipements pour les véhicules utilitaires Opel, Citroën et Peugeot de Stellantis - qui vient d'entrer à son capital le 16 mai 2023 - aux côtés des actionnaires historiques Michelin et Faurecia associés dans une joint-venture 50/50 depuis novembre 2019. La deeptech lyonnaise est désormais détenue à parts égales par les 3 industriels.



La future usine de piles à combustible de Symbio sera la première gigafactory européenne, selon Maria Alcon-Hidalgo, responsable affaires publiques de Symbio

© DR

SYMBIO, PÉPITE DE LA PILE À COMBUSTIBLE

Les bus Safran, les bus rétrofités de GCK et les engins de manutention portuaire de Gaussin fonctionneront eux aussi grâce aux piles de Symbio. « La capacité de production de notre usine de Saint-Fons s'élèvera à 50 000 systèmes par an ; ce qui en fait la première giga factory européenne », affirme Maria Alcon-Hidalgo, responsable communication, affaires publiques et développement durable de Symbio. L'objectif de cette montée en puissance industrielle ? Faire baisser les coûts de revient grâce à la massification. Ce qui permettra au véhicule hydrogène d'être proposé à des prix équivalents à ceux des véhicules thermiques, dont la fin est programmée en 2035. Symbio projette de construire un deuxième site de production en France en 2028 afin de doubler ses capacités de production.

« À horizon 2030, nous pourrions produire une centaine de mégawatts par an, soit 40 tonnes/jour, qui couvriraient une grande partie des besoins de la Vallée de la chimie », affirme Frédéric Storck, directeur transition énergétique et innovation de CNR, premier producteur français d'électricité 100 % renouvelable produite notamment à partir de barrages hydroélectriques situés sur le Rhône. CNR se retrouve ainsi en première ligne pour fournir l'électricité nécessaire à la production d'hydrogène vert.

ZEV2, FER DE LANCE DE LA MOBILITÉ

La Région veut inscrire son projet de gazoduc d'hydrogène vert dans un maillage européen. « Nous mobilisons les industriels dans ce futur écosystème, qui permettra le transport à plus grande distance grâce aux infrastructures de GRTgaz », précise Thierry Kovacs. Pour irriguer plusieurs zones industrielles, le démonstrateur Hypster de Storengy, filiale d'Engie spécialisée dans le stockage souterrain de gaz naturel et situé à Étrez (Ain) prévoit un stockage en cavités salines avec un objectif de 44 tonnes en rythme de croisière. Le budget total de l'investissement s'élève à 13 millions d'euros.

Le gazoduc d'hydrogène vert passera par la vallée de la chimie qui accueille un autre projet majeur de la région : ZEV (Zero Emission Valley). Premier projet européen prévoyant le déploiement simultané de sta-



L'un des projets soutenus par la région vise à décarboner la Vallée de la chimie.

tions à hydrogène et de véhicules, ZEV, lancé en 2018, a pour objectif d'amorcer la filière hydrogène en Auvergne-Rhône-Alpes à travers la mobilité décarbonée. Pour y parvenir, la Région, Engie, Michelin, la Banque des Territoires et le Crédit Agricole ont créé la SAS Hymulsion, détenue à 33 % par l'Auvergne-Rhône-Alpes. Dotée d'un budget de 70 millions d'euros, Hymulsion prévoit d'ici fin 2024, le déploiement d'une vingtaine de stations hydrogène, de 450 véhicules légers à pile combustible zéro émission et de l'ordre de 115 bus, camions et autocars. La montée en puissance de l'écosystème de transport décarboné reposera sur la construction d'infrastructures de production, de stockage et de distribution d'hydrogène vert. « Ce projet a pour objectif de faire d'Auvergne-Rhône-Alpes la région pionnière de la mobilité hydrogène en France et l'un des premiers territoires neutres en carbone au niveau européen », déclare Thierry Kovacs, vice-président en charge de l'environnement et de l'écologie positive à la Région.

UN PROJET D'INSTALLATION DE 18 STATIONS D'ICI FIN 2024

Pour alimenter les utilitaires hydrogènes, la Région est donc en train de se doter d'un réseau de stations grâce à des spécialistes comme HRS, Ataway et McPhy, tous situés en Auvergne-Rhône-Alpes. « Nous avons lancé un appel d'offres Européen en 2020 pour la fabrication et l'installation de stations hydrogène et avons conclu un accord-cadre avec un groupement comprenant McPhy, HRS et Ataway pour la livraison des premières stations », avance Jean-Christian Beaumont, directeur général d'Hymulsion. La station de Chambéry fonctionne depuis deux ans déjà, ainsi que les stations de Saint-Priest et Moutiers depuis le début de l'année, tandis que 3 autres stations seront mises en service cet été. Hymulsion a le projet d'installer 18 stations d'ici la fin de 2024.



© DELPHINE SAUZAY

« 80 % du savoir-faire en matière d'hydrogène est concentré en Auvergne-Rhône-Alpes. »

Frédéric Storck, directeur transition énergétique et innovation de CNR



En juin, sera inaugurée la plus grande unité de production de France pour la mobilité lourde à Clermont-Ferrand, avec une capacité de 800 kg par jour, l'équivalent de 80 000 kilomètres par jour. Située dans la zone industrielle de Gavranche devrait produire de l'hydrogène renouvelable pour répondre aux usages de la mobilité légère et lourde tels que des bus hydrogène mais aussi pour alimenter le site industriel de Michelin.

MODÈLE INTÉGRÉ

Malgré le volontarisme de la région, la filière de l'hydrogène, en pleine structuration, souffre encore d'un manque de compétences humaines et de PME capables de produire les composants dont elle a besoin. C'est la raison pour laquelle l'entreprise savoyarde GCK, groupe industriel de 10 sociétés spécialisé notamment dans le retrofit de véhicules utilitaires et de bus a choisi « d'être un accélérateur de technologie et de solutions dans un secteur à faible maturité », selon Eric Boudot, son directeur général. Créé en 2020, son modèle intégré réunit la production et la distribution d'hydrogène, le retrofit de véhicules et une activité d'équipementier (production de piles à combustibles, de moteurs à combustion hydrogène). L'entreprise vient de boucler un tour de table (montant N.C.), avec l'arrivée d'un nouvel actionnaire stratégique, Aminvest, le véhicule d'accompagnement d'Amaury Mulliez autour des mobilités d'avenir pour financer la construction d'un nouveau site dédié à la distribution d'hydrogène, qui visera à favoriser l'émergence d'écosystèmes hydrogène, réunissant des activités de production de batteries lithium et le développement de prototypes pour l'activité retrofit électrique et hydrogène.

Autre frein au développement de la filière pour le moment, la faiblesse de la demande. « Le démarrage sur un marché encore immature est compliqué parce qu'il faut développer la technologie tout en l'industrialisant alors que la demande est encore faible », confie Jean-Baptiste Lucas, directeur général de McPhy (70 salariés ; 16,10 M€ de CA en 2022), entreprise grenobloise qui conçoit et fabrique des électrolyseurs pour la production d'hydrogène vert ainsi que des stations de distribution.

COMPOSER AVEC UN MARCHÉ ENCORE IMMATURE

La Région en est consciente : seule une quarantaine de véhicules utilisent la station Hymulsion de Chambéry depuis son installation en 2020. Et elle a dû prolonger son appel à manifestation d'intérêt (AMI) de trois mois destiné à aider les entreprises et collectivités à acheter des véhicules à hydrogène. Seuls 100 véhicules d'entreprises avaient été commandés à la fin de l'AMI, alors que la Région visait à en financer 450. La raison de ce manque d'intérêt ? « Les véhicules sont encore chers. Des subventions sont proposées par la Région Auvergne Rhones Alpes, l'Ademe et l'Etat pour minimiser les écarts à l'achat, en attendant la mise en œuvre de l'industrialisation des unités de production de Stellantis, Hyvia, Iveco attendus en 2024/ 2025 », reconnaît Jean-Christophe Beaumont, d'Hymulsion. Une demande encore poussive qui

SYMBIO NORTH AMERICA DÉCROCHE UNE SUBVENTION DE 9 MILLIONS DE DOLLARS



Symbio North America vient de recevoir une subvention de 9 millions de dollars (8,21 M€) pour contribuer au financement de son site industriel californien de Temecula.

La Commission Californienne de l'Énergie (CEC), qui dirige les efforts de l'État en faveur d'un avenir énergétique 100 % propre vient d'accorder à Symbio North America une subvention de 9 millions de dollars (8,21 M€) pour contribuer au financement de son site industriel californien de Temecula. D'une superficie de 3 000 m², l'usine californienne de Symbio, dont le siège est implanté à Saint-Fons (Rhône), produira des systèmes de piles à combustible hydrogène et assemblera des poids lourds et des véhicules utilitaires. Opérationnelle avant la fin de l'année, elle devrait employer 63 salariés d'ici 2026. Sa capacité de production maximale s'élèvera à 250 camions et 2 000 systèmes de piles à combustible par an. « Nous sommes honorés de la

confiance que la CEC nous accorde pour la deuxième fois. Cette subvention contribue à un premier développement stratégique de l'empreinte industrielle de Symbio dans la région. Nous comptons créer à terme une gigafactory de classe mondiale pour répondre aux besoins du marché américain », déclare Rob Del Core, directeur général de Symbio North America.

Une étape stratégique alors que le spécialiste de la pile à combustible accélère son industrialisation, pour atteindre 1,5 milliard d'euros de ventes annuelles, représentant une capacité de production mondiale de plus de 200 000 systèmes par an d'ici 2030. Symbio est détenue à parts égales par Michelin, Faurecia et Stellantis.

s'explique également par le prix élevé de l'hydrogène lui-même : 12 à 13 euros le kg. De nombreux acteurs attendent un coup de pouce des pouvoirs publics pour le rendre compétitif, à un prix estimé de 8 euros.

Côté industriel, même problématique pour les entreprises qui souhaiteraient réduire leur empreinte carbone, puisque le coût de production de l'hydrogène bas carbone par électrolyse coûte 2 à 3 fois plus cher que le vaporeformage à partir d'énergies fossiles (94 % de la production d'hydrogène selon France Hydrogène). « Pour accroître la production d'hydrogène vert, nous devons générer davantage d'électricité issue d'électrolyseurs et d'énergies renouvelables comme les centrales photovoltaïques », estime Séverine Jouanneau, déléguée générale de Tennerrdis, pôle de compétitivité des énergies renouvelables. À horizon 2030, le potentiel de la région avoisinerait 161 000 tonnes d'hydrogène par an... en grande majorité de l'hydrogène gris, issu des hydrocarbures.

Marie-Amélie Mine et Delphine Sauzay

NORD INDUSTRIE

PROLOGIUM ET XTC CONFORTENT LA « VALLÉE DE LA BATTERIE » À DUNKERQUE

Deux annonces majeures ont été faites dans le sillage du président de la République, présent début mai à Dunkerque. Avec l'arrivée du taïwanais Prologium et du chinois XTC, deux usines majeures vont être implantées sur le territoire régional. Au total, ce sont 6,7 milliards d'euros et 4 700 nouveaux emplois qui viennent parfaire une Vallée de la Batterie de plus en plus imposante.



© CAPTURE ÉCRAN TWITTER

Emmanuel Macron a pris la parole devant des salariés d'Aluminium Dunkerque pour annoncer d'importants investissements sur le territoire.

On ne pourra bientôt plus les compter. Deux nouvelles usines liées à la batterie électrique viennent grossir les rangs de la « Vallée de la batterie » dont l'existence prend chaque jour de l'épaisseur dans les Hauts-de-France. Avec à chaque fois, des chiffres un peu plus colossaux. En visite à Dunkerque, mi-mai, Emmanuel Macron ainsi officialisé l'arrivée de Prologium Technology et de XTC dans les Hauts-de-France. Le fabricant taïwanais de batteries solides et le fournisseur chinois de cathodes vont tous les deux

s'implanter sur le port de Dunkerque. Et y créer de nombreux emplois.

6,7 MILLIARDS INVESTIS À DUNKERQUE

À l'issue d'un an de tractations, le taïwanais Prologium, fondé en 2006 par Vincent Yang, pose donc ses valises à Dunkerque. Moyennant un investissement de 5,2 milliards d'euros sur sept ans, le groupe, qui se dote là de sa première gigafactory européenne, prévoit de créer 3 000 emplois directs et 12 000 emplois indirects d'ici 2030 dans le

Dunkerquois. La capacité de production du site est estimée à 48 GWh, permettant d'équiper 500 000 à 750 000 véhicules par an en batteries électriques. Développant une technologie différente des batteries lithium-ion traditionnelles, telles qu'en produiront les trois gigafactories déjà en passe de s'implanter sur le territoire, à Dunkerque (Verkor), Douvrin (ACC) et Douai (Envision), l'usine Prologium n'entre pas en concurrence avec ces dernières, souligne un communiqué de la Région Hauts-de-France. Elle vient au contraire, « renforcer l'offre régionale en offrant une solution pour les gammes premium de véhicules électriques ».

« La décision d'implantation de Prologium sur le sol français a fait l'objet d'un processus très poussé », confirme dans un communiqué de Nord France Invest, Gilles Normand, le vice-président exécutif développement international de Prologium. « Près de 150 sites ont été étudiés en Europe et aux USA pour aboutir à une short list de trois sites, en France à Dunkerque, en Allemagne et aux Pays-Bas. »

À côté, le deuxième projet confirmé par le président fait presque pâle figure. Et pourtant, le chinois XTC et le français Orano (ex Areva) s'apprêtent à investir 1,5 milliard d'euros en joint-venture, pour la création, là encore sur le port de Dunkerque, d'une usine de cathodes destinées aux batteries lithium. 1 700 emplois devraient être créés. « C'est un projet très complémentaire à tout ce qui a déjà été annoncé sur le territoire, qui vient sécuriser l'amont de la chaîne de valeur », s'est félicité le président Macron lors de son allocution, prononcée depuis l'usine d'Aluminium Dunkerque. « Ces deux projets ajoutent quasiment 5 000 emplois aux 16 000 qui vont être créés ici à Dunkerque. Ces 21 000 nouveaux emplois à Dunkerque, c'est le fruit d'un immense travail, et c'est source d'espoir », a conclu le président.

Jeanne Magnien



MOSELLE INDUSTRIE

La gigafactory photovoltaïque d'Holosolis s'installera en Lorraine

Un projet à 710 millions d'euros, pour 1 700 emplois créés et 10 millions de panneaux photovoltaïques produits chaque année en rythme de croisière : l'usine mosellane d'Holosolis à Hambach a été dimensionnée pour devenir un des plus grands sites de production d'Europe, avec une capacité de production de 5 GW, dépassant ainsi le plus grand site européen de production de panneaux solaires situé à Catane en Italie, dont la capacité prévue est de 3 GW. L'investissement programmé est de 710 millions d'euros : le montant des aides publiques, qui devraient cumuler des subventions venant de l'Europe, de l'État et de la Région Grand Est, n'est pas encore connu. La production débutera en 2025 et à partir de 2027, près de 1 700 employés seront recrutés. L'usine d'Holosolis s'inscrit dans le plan « REPowerEU », lancé par l'Union européenne en 2022 pour s'affranchir des énergies fossiles russes, en investissant massivement dans les énergies renouvelables.

BOUCHES-DU-RHÔNE LOGISTIQUE

CMA CGM VA REPRENDRE BOLLORE LOGISTICS

Après une période de négociations exclusives, le groupe marseillais CMA CGM (155 000 salariés) s'apprête à racheter les activités de commission de transport et de logistique regroupées dans Bolloré Logistics (14 000 salariés). Quelques semaines après avoir annoncé un bénéfice record de 23 milliards d'euros pour 2022, le groupe marseillais vient de remettre au groupe Bolloré (20 Md€ de CA en 2022) une promesse d'achat portant sur l'acquisition de 100 % du capital de sa filiale Bolloré Logistics, sur la base d'une valeur d'entreprise de 5 milliards d'euros. L'offre de la famille Saadé a été acceptée par la famille Bolloré. La réalisation de la transaction reste soumise à la consultation des instances représentatives du personnel et à l'obtention des autorisations réglementaires.

Cette acquisition, la plus importante jamais réalisée par le groupe marseillais depuis sa création en 1978, constitue pour CMA CGM « une étape stratégique majeure ». Elle va permettre d'augmenter considérablement l'offre logistique que l'entreprise marseillaise développe depuis 2019 en complément de son activité historique, le transport maritime.

Sa filiale Ceva Logistics s'apprête à se hisser parmi les cinq premières entreprises mondiales du secteur. En effet, la combinaison des activités logistiques de CMA CGM avec celles apportées par Bolloré Logistics représente un



CMA CGM s'apprête à racheter les activités de commission de transport et de logistique de Bolloré.

chiffre d'affaires global de près de 24 milliards de dollars. Après les intégrations d'Ingram Micro Commerce & Lifecycle Services et Colis Privé, puis de Gefco, qui ont permis de conforter l'expertise de Ceva en matière de logistique contractuelle pour les acteurs du e-commerce et en solutions pour le secteur automobile, l'acquisition de Bolloré Logistics va permettre de renforcer les activités de fret, à la fois maritime et aérien, de la division logistique du groupe. Le nouvel ensemble représente des volumes transportés de plus de 2 millions d'EVP annuels pour le transport maritime et 0,8 million de tonnes pour le transport aérien. L'opération va aussi permettre d'accroître de 900 000 m² les capacités du groupe marseillais. Les 115 entrepôts de Bolloré s'ajouteront aux 750 que groupe CMA CGM dans le monde pour une superficie de 10,3 millions de mètres carrés.

VENDÉE NAUTISME

LE GROUPE BENETEAU PRÊT À CÉDER SON ACTIVITÉ HABITAT



Le groupe Beneteau veut recentrer ses activités autour du nautisme.

Le groupe Beneteau est entré en négociations exclusives avec le groupe parisien Trigano, pour céder son activité Habitat qui repose sur la fabrication de mobile-homes pour le secteur de l'hôtellerie notamment. L'entreprise, basée en Vendée, justifie ce choix par la volonté de se focaliser sur les marchés du nautisme. La division habitat de Beneteau, créée en 1994,

comporte trois marques : O'hara, IRM et Coco Sweet. Elle compte 900 collaborateurs répartis sur six sites de production en France et un en Italie, et réalise un chiffre d'affaires de 257 millions d'euros en 2022. Pour 2023, le groupe tablait sur une croissance et un chiffre d'affaires de 300 millions d'euros pour sa division habitat. « Cumulé aux activités de Trigano, cela

va permettre de créer un véritable champion européen », assure Bruno Thivoyon, directeur général de Beneteau. Le géant vendéen a clôturé l'exercice 2022 avec un total de 1,5 milliard d'euros de chiffre d'affaires, soit une augmentation de 22,9 % comparée à 2021. L'opération devrait se conclure d'ici la fin 2023.

VOSGES SPORT

La start-up Débya met sur le marché ses selles de vélo sur mesure

Après 3 ans de développement, la start-up Débya installée à Épinal et créée par Thierry Lénat, lance son offre de selle de vélo sur mesure. Le principe ? Le client réalise une prise d'empreinte dynamique, c'est-à-dire qu'il pédale, installé sur une selle qui contient un gel pour mouler parfaitement la morphologie du cycliste. L'empreinte modélisée est ensuite imprimée en 3D dans un polymère à haute densité. « Nous visons 1 600 selles d'ici 3 ans et continuerons de grandir en France, en Europe et ailleurs dans le monde » conclut Thierry Lénat.



© MOLLUSCAN

GIRONDE ENVIRONNEMENT

Molluscan établit la qualité des eaux en connectant des mollusques

Née en 2022, la start-up Molluscan (4 collaborateurs) pose des capteurs sur des mollusques immergés et les transforme en témoins de la santé des cours d'eau, mers et océans. Le dispositif transmet les données en continu, mesure l'activité des mollusques - cycles de sommeil, croissance, pontes - par les plus infimes de leurs mouvements. Les données, une fois analysées, sont interprétées et accessibles par le client sur un site internet, sous la forme d'une « météo de l'eau » avec des indicateurs de couleur en fonction du niveau d'alerte. Elle travaille déjà avec plusieurs industriels comme TotalEnergies.



© BENJAMIN ROBERT

LOIRE-ATLANTIQUE TECHNOLOGIES

UPI PROPOSE SES PREMIERS MICROSCOPES « TOUT-EN-UN » À LA VENTE

La start-up nantaise UPI a mis au point un microscope capable de remplacer plusieurs appareils au sein d'un laboratoire. Créé par Nicolas Navette, cofondateur et directeur général d'UPI, à Nantes, ce microscope à sondes locales (SPM) permet d'analyser toutes les caractéristiques de la surface d'un échantillon, comme la rugosité, la conductivité, la dureté, ou encore la porosité. La société réalise aujourd'hui ses premières ventes, tout en affinant sa stratégie commerciale vers les laboratoires de recherche en biologie et l'enseignement.

PYRÉNÉES-ATLANTIQUES TECHNOLOGIES

ERMANCE TECHNOLOGIES LANCE SON DRONE DE SECOURS EN MER

La société Ermance Technologies, créée en 2019 par Gilles Delavault (13 associés), a conçu un drone de secours qui permet de localiser précisément une personne victime de noyade autour de la côte et de lui larguer une bouée gonflable si nécessaire en attendant l'arrivée des secours. L'innovation réside notamment dans l'absence de pilotage classique du drone. Une interface intuitive permet une version semi-automatique. L'IA développée est notamment capable de reconnaître une personne ou sa forme dans l'eau et la suivre. Les premiers exemplaires seront proposés à la location d'ici fin 2023.



© GAËLLE COUDERT

ALPES-MARITIMES

ENVIRONNEMENT

Earthwake transforme les déchets plastiques en carburant

Recycler du plastique en carburant est devenu une réalité grâce à la Chrysalis, une machine mise au point par Earthwake (12 salariés), cofondée en 2015 par l'acteur Samuel Le Bihan et François Danel. Grâce à son système de pyrolyse, la machine est capable de transformer, en huit heures, 300 kg de déchets plastiques, du polyéthylène et du polypropylène en 250 litres de diesel. Déjà à l'essai pour alimenter des camions poubelles dans les Alpes-Maritimes, Chrysalis est en phase de certification, prête à être industrialisée et agir partout dans le monde.



© BODYCAP

CALVADOS TECHNOLOGIES

Bodycap prend la température avec une capsule à avaler

La société Bodycap (15 salariés), dans le Calvados, a conçu un thermomètre électronique miniaturisé sous forme de capsule à ingérer baptisé eCelsius. La capsule communique en temps réel avec un moniteur dédié, puis est éliminée par les voies naturelles. Le thermomètre eCelsius peut être utilisé dans le secteur de la santé humaine ou vétérinaire, dans les domaines de la recherche, du sport de haut niveau et militaire. Bodycap vise le marché américain pour commercialiser eCelsius et booster sa recherche sur le territoire français.



SOLUTIONS & CONSEILS

MANAGEMENT

L'intéressement est un outil de partage de la valeur facultatif. Un salarié sur trois en bénéficie.



© BENIXS

PARTAGE DE LA VALEUR

Intéressement : le choc de simplification

Encore trop peu instauré dans les petites entreprises, l'intéressement vient de bénéficier d'un choc de simplification à la faveur d'accords pré-validés. Revue de détails d'un outil qui gagne à être davantage connu.

L'intéressement ? Trop complexe à mettre en œuvre ! C'est du moins ce que pensent certains employeurs. Bonne nouvelle, le décret du 14 février 2023, venu préciser la loi pouvoir d'achat d'août 2022, devrait faciliter la vie des entrepre-

neurs désirant utiliser cet outil de partage de la valeur. Objectif du législateur : démultiplier la mise en place de l'intéressement dans les petites et moyennes entreprises. Selon la Dares, seuls 34% des salariés du privé avaient un accès à l'intéressement en 2020. Un chiffre

qui chute à 9% pour ceux évoluant dans des entreprises de moins de 50 salariés.

L'INTÉRÊT DE L'INTÉRESSEMENT

Pourtant, les vertus de l'intéressement sont multiples. Cet outil facultatif permet de verser aux salariés une prime

proportionnelle aux résultats ou aux performances de leur entreprise. Il se pose en véritable outil de management car, pour les salariés, il est gage de motivation et permet de limiter le turn-over. « C'est un outil de fidélisation, qui donne du sens au travail avec une motivation au résultat et qui peut aider les collaborateurs à préparer leur retraite lorsqu'ils font le choix de placer sur des plans d'épargne d'entreprise ou des plans d'épargne retraite », indique Pierre Havet, délégué général de Fondact, une association d'entreprises assurant la promotion des mécanismes de partage de la valeur. Par rapport à une prime classique, les entreprises qui mettent en place l'intéressement profitent quant à elles d'avantages fis-



caux. «L'intéressement constitue une charge pour l'entreprise qui impacte les bénéfices ainsi que l'impôt sur les sociétés, explique Pierre Havet. Il est aussi le meilleur amortisseur anti-crise dont l'entreprise puisse disposer. Car en cas de mauvaise année, son montant sera abaissé».

LA DÉCLARATION UNILATÉRALE DE L'EMPLOYEUR

Le contrat d'intéressement remonte à une ordonnance de 1959, portée par le Général de Gaulle. Pour être mis en place, il fallait soit la validation des deux tiers des salariés, soit un accord du Comité social et économique (CSE) ou un accord de branche. «Nous étions dans la complexité, parfois même en situation de blocage lorsqu'il y avait une carence du CSE ou que les négociations achoppaient», constate Agnès Bricard, ambassadrice à la participation et à l'intéressement et présidente d'honneur du Conseil national de l'ordre des experts-comptables. Pour lever ce premier frein, la loi Pacte a instauré pour les entreprises de moins de 11 salariés, une déclaration unilatérale de l'employeur (DUE) qui leur permet de souscrire un contrat d'intéressement, en passant outre la consultation du personnel. Une possibilité étendue aux entreprises jusqu'à 50 salariés dans la loi du 16 août 2022 sur le pouvoir d'achat.

«Nous devions aller plus loin dans la simplification», défend Agnès Bricard qui a poussé vers la dématérialisation de la démarche. D'où la mise en ligne du site <https://www.mon-interessement.urssaf.fr>. Cette mine d'information prend surtout par la main les chefs d'entreprise pour mettre en place l'intéressement. «D'une quinzaine de pages à remplir avant validation par le ministère du Travail, l'accord d'intéressement est désormais contenu en 7 à 8 écrans», se réjouit l'experte-comptable. «Tout ce qui simplifie le dépôt des accords

« L'intéressement est le meilleur amortisseur anti-crise dont l'entreprise puisse disposer. Car en cas de mauvaise année, son montant sera abaissé »

Pierre Havet, délégué général de Fondact

est une bonne chose», se félicite pour sa part Pierre Havet.

ACCORDS D'INTÉRESSEMENT PRÉ-RÉDIGÉS

Avancée majeure, le décret de février 2023 vient cette fois faciliter la rédaction des accords. Concrètement, «le chef d'entreprise a à sa disposition deux versions : soit il privilégie des accords pré-validés, c'est-à-dire, pré-rédigés où il choisit d'indexer l'intéressement, soit sur la progression du chiffre d'affaires, soit sur le résultat comptable avant impôt ; soit il opte pour la formule libre. Dans ce cas, à lui de définir les critères de fixation du montant de l'intéressement. Aux agrégats financiers (excédent brut d'exploitation, marge, progression du chiffre d'affaires), il peut à sa guise ajouter d'autres indicateurs immatériels. Taux de traitement des dossiers, taux de satisfaction clients ou encore indicateurs RSE comme le bilan énergétique peuvent entrer en ligne de compte. «Les critères vont

aider le management au quotidien et permettent d'objectiver le dispositif, corrobore Pierre Havet. Il y a un panachage phénoménal de critères, comme avec par exemple le taux d'accident de travail, le taux d'emploi de personnes en situation de handicap ou encore la qualité de service». Selon lui, plus la taille de l'entreprise est importante, plus il est intéressant d'avoir son propre système. Le calcul et les modalités de répartition restent donc du ressort des parties prenantes. Revient alors au chef d'entreprise de négocier l'accord avec les partenaires sociaux puis de le compléter ou selon sa situation, d'utiliser la DUE.

Il convient ensuite de déposer les documents sur le service en ligne TéléAccords.travail-emploi.gouv.fr, assurant et sécurisant dès cette date l'exonération de cotisations sociales. «Là encore, nous avons fait en sorte

L'intéressement peut se calculer sur les bénéfices de l'entreprise, mais la formule peut aussi intégrer d'autres éléments comme le taux de satisfaction clients ou encore des indicateurs RSE

de raccourcir les délais de traitement en supprimant le passage par la Dreets (Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités, NDLR). Le dossier doit désormais être examiné par les services du ministère du travail dans un délai d'un à deux mois contre 4 à 6 précédemment», appuie Agnès Bricard.

AVANTAGES SOCIAUX ET FISCAUX

L'accord validé vaut pour l'entreprise obligation de verser les fonds aux salariés. Trois modalités s'offrent à elles. D'abord, le versement immédiat au salarié, en partie ou en totalité. Selon l'accord, on optera au choix pour un versement automatique sur un plan d'épargne salariale, un plan épargne entreprise (PEE), un plan d'épargne de groupe (PEG) ou un plan d'épargne interentreprises (PEI), voire un Perco s'il existe.

En deçà de 250 salariés, les entreprises sont exonérées du forfait social sur les montants versés. CSG et CRDS restent toutefois dues pour les primes d'intéressement. En outre, elles peuvent déduire de leur bénéfice imposable les sommes versées, être exonérées de certaines taxes (salaires, apprentissage) et participations (formation continue, construction) et, sous certaines conditions et si le versement s'effectue vers un plan d'épargne, cela constitue une provision pour investissement (PPI) égale à 50 % de l'abondement complétant l'intéressement. Les salariés se voient également exemptés de cotisations salariales (sauf CSG et CRDS), mais le montant reste toutefois soumis à l'impôt sur le revenu en cas de versement immédiat. Les sommes réinvesties sur un plan d'épargne salariale (PEE, PEI, PERCO) bénéficient en revanche de l'exonération de l'impôt sur le revenu. Dans tous les cas, l'accompagnement d'un expert-comptable ou d'un avocat reste toujours pertinent.

Julie Dumez



© SIRICHAI



SALAIRES

La rémunération des salariés des TPE-PME augmente plus vite que l'inflation

Au moment où le gouvernement re-demande aux entreprises d'augmenter les salaires, les experts-comptables du Cercle Perspectives assurent, chiffres à l'appui, qu'elles ne l'ont pas attendu pour le faire. Mieux : dans les TPE-PME, les rémunérations ont même gonflé plus vite que l'inflation en 2022.

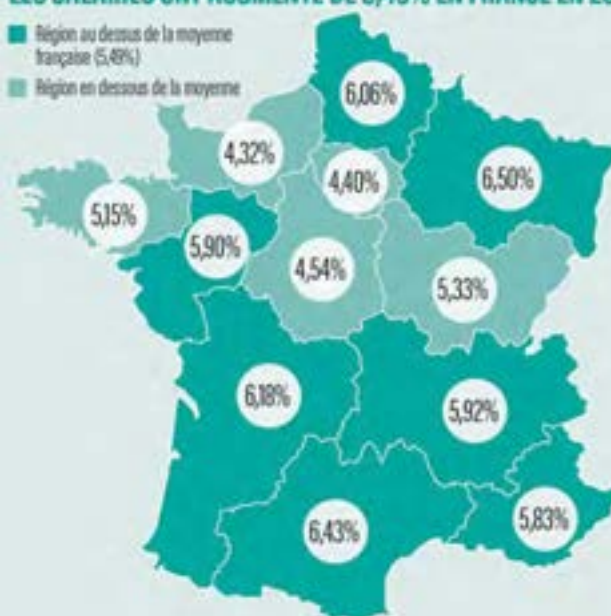
Les TPE-PME ont joué le jeu du pouvoir d'achat, à en croire la dernière étude du Cercle Perspectives. Pour arriver à cette conclusion, l'association, qui regroupe 19 cabinets d'expertise-comptable, s'est fondée sur un solide corpus, constitué des fiches de paie de près de 365 000 salariés, issues de plus de 40 000 entreprises (à 70 % des TPE de moins de 5 personnes). Bilan de ce vaste travail de compilation : dans ces petites structures, la rémunération du personnel a progressé de 5,49 %, en moyenne, en 2022. Soit davantage que l'inflation (+5,2 % l'an dernier). Précision importante : cette augmentation englobe les primes, dont celle de partage de la valeur (nouveau nom de l'ex-prime Macron).

HAUSSES DE SALAIRES CONTRAINTES

Pour Antoine de Riedmatten, président du Cercle Perspectives, l'effort des petites entreprises françaises est remarquable : « Les patrons de TPE-PME ont très majoritairement choisi de rogner sur leurs marges pour améliorer le pouvoir d'achat de leurs salariés face aux tensions inflationnistes », salue celui qui est également à la tête du cabinet In Extenso. La lecture de l'étude offre toutefois, en filigrane, un tout autre éclairage, celui de revalorisations plutôt subies que choisies par les chefs d'entreprise. En tête des secteurs les plus

LES SALAIRES ONT AUGMENTÉ DE 5,49% EN FRANCE EN 2022 DANS LES TPE ET PME

■ Région au dessus de la moyenne française (5,49%)
■ Région en dessous de la moyenne



TOP 15 PAR SECTEUR

Transport et entreposage	7,17%
Hébergement et restauration	6,35%
Commerce	5,70%
Services administratifs	5,64%
Industrie manufacturière	5,34%
Information et communication	5,31%
Autres activités de services	5,28%
Finance et assurance	5,25%
Santé et action sociale	5,15%
Agriculture et pêche	5,15%
Activités scientifiques et techniques	5,08%
Construction	5,00%
Arts et spectacles	4,94%
Enseignement	4,89%
Immobilier	4,65%

SOURCES : CERCLE PERSPECTIVES

généreux en 2022 figurent ainsi ceux « confrontés aux plus grandes difficultés de recrutement », assure l'étude, comme le transport (+7,17 % d'augmentation en moyenne) et l'hôtellerie-restauration (+6,35 %), tous deux loin devant le commerce (+5,7 %). La rémunération a donc aussi pu servir de levier à ces dirigeants pour « maintenir l'attractivité de leurs entreprises » sur un marché de l'emploi sous tension, reconnaît Antoine de Riedmatten. Ce constat est néanmoins loin d'être valable pour tout le monde : dans la construction (+5 %), l'agriculture et la santé (+5,15 % chacun), pourtant elles aussi aux prises avec cette problématique de l'embauche, les hausses accordées n'ont pas suffi à compenser l'in-

flation - peut-être, dans leur cas, par manque de marges de manœuvre aussi.

Les TPE-PME ont, par ailleurs, été contraintes à des revalorisations du fait de la fuite en avant du Smic. L'an dernier, il a été automatiquement relevé à trois reprises (janvier, mai et août), en raison de l'inflation galopante. Pour le Cercle Perspectives, ces hausses en cascade ont même « conduit à revaloriser les salaires au voisinage du Smic ». Preuve en est, selon l'étude, les non-cadres ont bénéficié d'augmentations plus fortes (+5,67 %) que les cadres (+4,4 %).

LA GÉNÉROSITÉ DU GRAND EST

Ceci étant, l'évolution des rémunérations en 2022 ne porte pas seulement le sceau nou-

veau de l'inflation, mais aussi, encore, celui du Covid-19. L'étude note en effet un « processus de convergence vers les standards franciliens » depuis la crise sanitaire ; conséquence de l'attractivité renforcée des grandes métropoles régionales.

Une tendance particulièrement porteuse, et déjà bien ancrée, en Occitanie (+6,43 %) et Nouvelle-Aquitaine (+6,18 %). Même si, in fine, le Sud-Ouest se fait damer le pion par le Grand Est (+6,5 %), au palmarès des revalorisations les plus élevées. De quoi faire pâlir d'envie les travailleurs moins bien lotis de Normandie, Île-de-France et Centre-Val-de-Loire, obligés de se contenter, eux, de hausses inférieures à 4,5 %.

Pierrick Lieben



Avec son projet de loi sur l'industrie verte, le gouvernement compte faire remonter la part de l'industrie dans le PIB à 15 %, contre 10 % aujourd'hui.



© MALP

POLITIQUE ÉCONOMIQUE

Ce que contient le projet de loi sur l'industrie verte

Le projet de loi sur l'industrie verte, qui sera débattu au parlement en ce mois de juin, cherche à réduire les émissions de carbone de la France tout en réindustrialisant le pays. Au programme : réduction des délais administratifs, nouveaux dispositifs de financement et mise en place de mécanismes protectionnistes.

Décarboner tout en réindustrialisant. Ce sont les deux objectifs du projet de loi sur l'industrie verte qui sera débattu au parlement à partir de la mi-juin. Pour conforter la fragile réindustrialisation du pays, Bruno Le Maire joue principalement sur trois leviers : du foncier plus rapidement disponible, de l'argent et des mécanismes de protection favorisant les bons élèves sur le plan environnemental. Pour le gouvernement, la bataille pour l'industrie se joue

en partie dans la vitesse d'exécution. « Il n'y a aucune raison que l'on soit plus lent que les autres », tonne le ministre de l'Économie.

9 MOIS POUR UNE USINE, PAS PLUS !

Les délais administratifs nécessaires à l'ouverture ou à l'agrandissement d'une usine sont en moyenne de 17 mois aujourd'hui en France. Pour faire la même chose, les allemands ne mettent que neuf mois ! Bruno Le Maire compte diviser par deux les délais ad-

ministratifs français, pour les aligner sur ceux de l'Allemagne. Comment ? En amorçant une petite révolution bureaucratique. Les différentes procédures (avis de l'autorité environnementale, enquête publique, permis de construire...) ne seront plus réalisées les unes à la suite des autres, mais en parallèle. Le projet de loi compte aussi s'attaquer aux délais liés aux recours contentieux, qui paralysent les dossiers parfois pendant des années. Le gouvernement évoque à ce sujet

le « lancement de travaux interministériels sur la simplification et la réduction des délais du contentieux relatif aux autorisations administratives des projets industriels ». Plusieurs pistes sont à l'étude à ce sujet comme « la désignation de juridictions administratives spécialisées ».

50 FRICHES ET UNE PROCÉDURE D'URGENCE

Pour gagner du temps, l'État compte mettre à disposition des projets industriels 50 friches, déjà dépolluées et réaménagées, s'étendant sur quelque 2 000 hectares. Cet aménagement des friches et la mise à disposition du foncier seront notamment portés par une enveloppe d'un milliard d'euros confiée à la Banque des Territoires. Si l'on en croit Emmanuel Macron, cette action sera prolongée : « On a besoin de 20 000 à 30 000 hectares nouveaux si on veut réindustrialiser massivement. Il se trouve que nous avons dans notre pays de 90 000 à 150 000 hectares de friches



industrielles», indique le président de la République.

Et pour certains projets, ceux qui ont un intérêt national à l'image des gigafactories de batteries automobiles ou de semi-conducteurs, l'État veut aller encore plus vite. Pour cela, il prendra la main et agira par décret. «Nous réaliserons l'intégralité des procédures. Nous voulons agir en quelques semaines et non pas en quelques mois», fixe Bruno Le Maire.

LES ENFANTS VONT FINANCER L'INDUSTRIE

L'industrie a besoin de foncier, mais aussi de financement. L'un des principaux changements porté par le projet de loi est la création d'un plan d'épargne climat, visant à mobiliser l'épargne des plus jeunes français vers l'industrie décarbonée tricolore. Réservé aux jeunes de moins de 18 ans, il pourra être ouvert par les parents dès la naissance de l'enfant. Ce plan d'épargne bénéficiera d'une rémunération supérieure au Livret A et de conditions fiscales qualifiées d'«exceptionnelles» par Bruno Le Maire. La sortie s'opérera sans aucune taxe et sans aucune charge. L'épargne collectée sera fléchée uniquement vers des projets industriels «verts», la Caisse des Dépôts allant être chargée de veiller à ce que les fonds soient bien utilisés à cette fin.

«On peut croire au commerce mondial et vouloir aussi protéger nos investissements»

Bruno Le Maire, ministre de l'Économie

NOUVEAU CRÉDIT D'IMPÔT

L'État participera évidemment au financement de son industrie verte. D'abord par le biais d'un crédit d'impôt qui soutiendra les investissements des entreprises de cinq secteurs (pompe à chaleur, éolien, panneau photovoltaïque, hydrogène vert et batterie électrique). Il sera mis en place par la loi de finances pour 2024. Avec un taux variant de 20% à 45% de la facture totale, ce crédit d'impôt sera ouvert aux investissements corporels (comme le foncier, les machines) et incorporels (les brevets, les licences...). Les 500 millions d'euros annuels de ce dispositif seront intégralement financés par «la réduction des avantages fiscaux sur les énergies fossiles et sur les véhicules trop lourds ou trop polluants», assure le ministre de l'Économie.

2,3 MILLIARDS D'EUROS POUR DÉCARBONER TPE, PME ET ETI

Ensuite, l'État maintiendra «un niveau élevé de subventions avec 2,3 milliards d'euros de prêts directs et de ga-

ranties» pour le financement de la décarbonation de l'industrie. Confiées à Bpifrance, ces aides financières ciblant les TPE, PME et ETI seront «conditionnées à la réalisation d'objectifs climatiques pour les entreprises». Bruno Le Maire a par ailleurs assuré que les petites entreprises qui seront fortement impactées par ces mesures en faveur de la transition écologique – comme le rabotage de certaines niches fiscales bénéficiant aux énergies fossiles – seront accompagnées financièrement. Pour leur permettre de repérer plus facilement les aides susceptibles de les aider, une plateforme d'information sera créée d'ici à la fin de l'année.

PROTECTIONNISME VERT

Dernier axe du projet de loi : le protectionnisme. «On peut croire au commerce mondial et vouloir aussi protéger nos investissements, nos usines et nos ouvriers», assure le patron de Bercy. Pour protéger l'économie tricolore, le gouvernement brandit l'argument écologique. Pas question de dérouler le tapis rouge – et de subventionner – des industries étrangères qui n'auraient pas les mêmes exigences que la France en matière de protection de l'environnement. Première application de ce précepte dans l'évolution des critères d'attribution du bonus sur les véhicules électriques. Les primes (de 5 000 à 7 000 euros) versées aux consommateurs ne seront accordées qu'aux véhicules produits en Europe, promet Bruno Le Maire.

CRITÈRES ENVIRONNEMENTAUX DANS LA COMMANDE PUBLIQUE

Toujours dans l'objectif de favoriser une économie plus «verte», le projet de loi compte agir sur la commande publique. Il va donner la possibilité aux acheteurs publics d'exclure les entreprises qui ne respectent pas leurs obligations en matière de transparence extra-financière et environnementale. Il accélère aussi l'obligation pour les acheteurs publics d'intégrer des critères environnementaux dans leurs marchés. Cette obligation démarrera en juillet 2024 et non plus en 2026, comme initialement prévu.

Enfin, il compte conditionner l'obtention d'une aide publique pour la transition écologique des entreprises à la réalisation par l'entreprise bénéficiaire d'un diagnostic de son impact environnemental. Le diagnostic sera «simple» et «adapté à la taille de l'entreprise», promet le gouvernement.

REMONTER LE PIB INDUSTRIEL, BAISSER L'EMPREINTE CARBONE

Avec ces différents outils, la France sera-t-elle suffisamment armée pour répondre aux objectifs de réindustrialisation fixés par Emmanuel Macron ? Des objectifs pour le moins ambitieux. Sur le plan environnemental, selon les projections du gouvernement, le projet de loi doit permettre de réduire d'ici à 2030 de 1 % l'empreinte carbone totale de la France, en retirant chaque année 6 millions de tonnes de CO₂. Sur le plan économique, le projet de loi industrie verte doit générer 23 milliards d'euros d'investissement et créer 40 000 emplois d'ici à 2030. Pour le gouvernement, il s'agit aussi de faire remonter la part de l'industrie dans le PIB à 15 %, contre 10 % aujourd'hui. Cette part était de 20 % il y a 30 ans. Si réindustrialisation il y a, elle ne pourra donc être, aux yeux du gouvernement, que limitée. Mais verte !

Stéphane Vandangeon



© DR

Cinq secteurs dont celui des panneaux photovoltaïques vont pouvoir bénéficier d'un crédit d'impôt sur les investissements.



AUTOMOBILE

Lancement d'un plan pour favoriser le retrofit automobile

Le gouvernement vient de lancer un plan d'action pour tenter de développer l'offre de retrofit en France, une pratique consistant à retirer le moteur thermique d'un véhicule et le remplacer par une motorisation fonctionnant aux énergies décarbonées.

C'est un très jeune marché que le gouvernement tente de développer. Le retrofit, qui consiste à remplacer le moteur thermique d'un véhicule en circulation par un moteur électrique, n'a été autorisé en France qu'au printemps 2020. Il ne s'agit encore que d'un « marché de niche », dans lequel gravite une poignée de PME, à l'instar de la société 2CV Méhari Club Cassis, et quelques jeunes pousses, comme le normand Lormauto ou comme la start-up aixoise Qinomic, dont l'offre de retrofit pour véhicules utilitaires fait l'objet d'un partenariat avec Stellantis. Le développement de ce marché intéresse le gouvernement pour des raisons environnementales, le retrofit contribuant à décarboner le

secteur des transports. Et, si en 2035 la vente de voitures thermiques neuves sera interdite en Europe, quelque 20 millions de véhicules à moteur thermique continueront à sillonner les routes françaises à cette date. Pour développer l'offre de retrofit automobile, le gouvernement vient de dévoiler, fin avril, son plan d'action.

SIMPLIFICATIONS RÉGLEMENTAIRES

Premier axe : le renforcement de primes destinées à encourager particuliers et entreprises à passer à l'électrique. Certaines aides ont gagné jusqu'à 1 000 euros depuis le début de l'année. L'aide peut

Les entreprises peuvent bénéficier d'une aide de 2 500 euros pour le retrofit d'une voiture et de 9 000 euros pour un véhicule utilitaire.

ainsi se monter à 6 000 euros pour la transformation des voitures des ménages les plus modestes et de ceux qui sont considérés comme des « gros rouleurs ». Les entreprises peuvent, elles, bénéficier d'une aide de 2 500 euros pour le retrofit d'une voiture ou de 9 000 euros pour un véhicule utilitaire, sachant que le coût moyen d'un retrofit se situe entre 15 000 et 20 000 euros. Le gouvernement dit vouloir encore renforcer les aides financières dans son projet de loi de finances pour 2024.

Le développement du retrofit passe aussi des coups de pouce financiers aux industriels (20 millions d'euros sont répartis dans différents appels à projets de France 2030) et surtout par la simplification de la réglementation. Un pas a été franchi : depuis janvier, il n'est plus nécessaire d'être propriétaire d'un véhicule depuis au moins un an pour espérer toucher une aide financière. Sur ce point, il reste encore beaucoup de barrières à lever, comme le confirme Jérémy Cantin, DG d'e-Néo, une société vendéenne qui développe un processus de retrofit sur les camions et qui vient d'être d'être placée en liquidation judiciaire. « Les règles à respecter sont indispensables mais elles ne sont pas toutes figées et le temps de les définir a tirailé notre trésorerie », explique le dirigeant. Le gouvernement promet d'autres « flexibilités réglementaires » dans les prochains mois.

Stéphane Vandangeon

En bref



© WATG

Un premier pas vers la fin des emballages alimentaires à usage unique

L'éco-organisme Citeo et deux verriers, l'américain O-I et le groupe parisien Verallia, viennent de signer un partenariat visant à lancer la production à grande échelle d'emballages alimentaires réemployables. Des gammes standardisées de bouteilles et de bocaux en verre vont permettre d'harmoniser la collecte, le lavage et le réemploi des emballages alimentaires en France. Objectif fixé par la loi Agec : atteindre les 10 % d'emballages réemployés en 2027. Le challenge n'a rien d'anodin : plus de 100 milliards d'emballages sont jetés en France chaque année. Pour soutenir cette logique du réemploi, le gouvernement va créer en 2024 un bonus pour les industriels utilisant la nouvelle gamme d'emballages standardisés.

Changement de braquet sur le vélo

Élisabeth Borne a présenté un plan « vélo et marche », doté de 2 milliards d'euros sur 2023-2027. L'essentiel de cette somme (1,5 Md€) ira au développement des infrastructures cyclables, avec un objectif de 80 000 kilomètres de pistes sécurisées à la fin du quinquennat (soit 40 % de plus qu'aujourd'hui). L'exécutif veut aussi redonner de l'élan à la production française, en structurant une filière économique complète autour du vélo. En la matière, les moyens sont toutefois plus modestes et encore flous, même si l'ambition affichée a été rehaussée : atteindre 1,4 million de cycles assemblés dans le pays d'ici à 2027, et 2 millions en 2030.



© SIRICHAI



IMPÔTS

Le gouvernement lance la chasse contre la fraude fiscale

Le gouvernement a dévoilé son plan pour lutter contre la fraude fiscale. Les multinationales ainsi que les Français les plus aisés sont dans sa ligne de mire.



© PICT RIDER

Le ministre délégué chargé des Comptes publics Gabriel Attal a dévoilé le 9 mai son plan pour lutter contre la fraude fiscale. Dans son viseur : les plus gros patrimoines ainsi que les multinationales. Ce plan passe par l'augmentation de 25 % d'ici 2027 des contrôles fiscaux des plus riches. De leur côté, « les cent plus grandes capitalisations boursières feront désormais l'objet d'un contrôle fiscal tous les deux ans », a déclaré Gabriel Attal au Monde. En revanche, interrogé par France Inter, le ministre assure vouloir « alléger la pression sur les classes moyennes et les patrons des PME », notamment en procédant à un accompagnement fiscal de 8 500 PME d'ici à 2027. Cet allègement de la pression est évidemment tout sauf une invitation à dissimuler quoi que ce soit au fisc. Le moment serait d'autant mal choisi que

le plan prévoit un durcissement des sanctions, qui ne seront plus uniquement financières. Les fraudeurs pourront être condamnés à des peines de travaux d'intérêt général et, peut-être même, être marqués par le sceau d'une « indignité fiscale » les privant temporairement du droit de percevoir des réductions et des crédits d'impôt.

AGENTS D'ÉLITE

Pour cette chasse aux fraudeurs, l'administration fis-

La fraude et l'évasion fiscales s'élèveraient entre 80 et 100 milliards d'euros par an en France.

cale va être dotée de nouveaux moyens avec l'annonce de plus de 1 500 recrutements. Parmi eux, des nouveaux agents d'élite : une cellule de renseignement fiscal va voir le jour à Bercy, chargée de traquer les avoirs dissimulés dans les paradis fiscaux, les trusts et de lutter contre la « défiscalisation abusive ». Ces agents de renseignement pourront recruter des sources dans des

paradis fiscaux et les rémunérer en échange d'informations. Le projet de loi de finances 2024 octroiera aussi de nouvelles armes au fisc afin de détecter les prix de transferts abusifs entre les sociétés d'un même groupe multinational. Le seuil de déclenchement de l'obligation de présenter en permanence une documentation complète - de 400 millions d'euros de chiffre d'affaires aujourd'hui - de la politique de prix de transfert sera abaissé. Le gouvernement veut-il le réduire à 50 millions d'euros, niveau à partir duquel les entreprises sont soumises à l'obligation de déclaration de prix de transfert ? L'information n'a pas filtré pour l'instant. En contrepartie, le gouvernement promet aux entreprises des délais réduits de traitement des demandes d'accords préalables en matière de prix de transfert.

UN BUTIN DE PRÈS DE 100 MILLIARDS D'EUROS

D'autres mesures qualifiées d'« inédites » seront prises contre les « sociétés éphémères », ces structures juridiques qui disparaissent avec le butin fraudé. Enfin, annoncée de longue date, la mise en place de la facturation électronique, contribue aussi à cette chasse à la fraude. La mesure doit, selon le gouvernement, permettre de collecter chaque année trois milliards d'euros, en évitant les fraudes à la TVA. Au-delà de l'effet d'annonce, un certain flou entoure encore le plan du gouvernement. Pour l'instant, ni les montants alloués, ni les objectifs chiffrés n'ont été dévoilés. Solidaires Finances Publiques, syndicat de la direction générale des Finances publiques, estime que la fraude et l'évasion fiscales s'élèvent à un montant de 80 à 100 milliards d'euros par an en France. Pour l'instant, l'administration ne récupère en moyenne que 9 milliards d'euros par an. Il lui reste donc 90 % du pactole à aller chercher.

Stéphane Vandangeon

« Les cent plus grandes capitalisations boursières feront désormais l'objet d'un contrôle fiscal tous les deux ans. »

Gabriel Attal, ministre délégué chargé des Comptes publics



PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Le brevet européen à effet unitaire est entré en vigueur

En vigueur depuis le 1^{er} juin, le brevet européen à effet unitaire supprime nombre de procédures de validation nationales complexes et coûteuses pour les entreprises tout en leur permettant d'accéder à un très vaste marché.

Augmenter la couverture géographique de protection de l'innovation d'une entreprise. C'est le principal avantage du nouveau brevet européen à effet unitaire qui est opérationnel depuis le 1^{er} juin. Celui-ci permet de protéger une invention dans 17 pays de l'Union européenne – Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Danemark, Estonie, Finlande, France, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays Bas, Portugal, Slovaquie et Suède. Jusqu'alors les entreprises devaient enregistrer un brevet pays par pays. Avec le brevet unitaire, les entreprises peuvent ainsi obtenir « une protection paneuropéenne qui touche 17 pays en une seule fois. L'impact est plus fort », confirme Marie-Claude Pellegrini, associée au cabinet

conseil en propriété industrielle Withers and Rogers. À court terme, d'autres pays devraient rejoindre cet accord pour que le brevet unitaire permette d'obtenir une protection dans 25 États membres de l'UE par le biais du dépôt d'une seule demande auprès de l'Office européen des brevets (OEB).

DIMINUTION DES COÛTS

Le brevet simplifie la gestion administrative des brevets des entreprises et diminue les coûts afférents. Ainsi, les entreprises ont dorénavant un seul interlocuteur, l'OEB. C'est auprès de ce guichet unique qu'elles doivent déposer leur demande (dont les taxes officielles s'élèvent à 1 500 € en-

Avec le brevet unitaire, les entreprises peuvent protéger leurs inventions dans 17 pays européens en menant une seule démarche.

viron) et transmettre le document juridique décrivant leur invention. S'ajoute la phase d'examen, dont les taxes officielles s'élèvent à un coût d'environ 2 500 €. À l'issue de la délivrance, le coût de maintien en vigueur du brevet unitaire sera inférieur à 5 000 € sur 10 ans. En comparaison, « le coût des taxes de maintien en vigueur pour un brevet européen validé séparément dans les 17 pays s'élève à environ 20 000 euros pour la même période », affirme Russell Edson, également associé au cabinet Withers and Rogers, auxquels s'ajoutent notamment les frais de traduction, les taxes de validation et les frais de représentation pour chacun des 17 pays. Outre ces substantielles économies, la procédure est dorénavant simplifiée. L'entreprise centralise les éventuels conten-

teux du brevet sous une seule juridiction. « Les entreprises, qui devaient auparavant tenter des actions auprès des tribunaux de plusieurs pays, et donc multiplier les coûts, n'ont plus qu'une action à mener auprès de la nouvelle Juridiction Unifiée du Brevet (JUB) pour avoir un impact sur 17 pays », explique Marie-Claude Pellegrini.

L'ENTREPRISE DEVIENT PLUS EXPOSÉE

Néanmoins, augmenter la puissance de frappe de son brevet présente un risque, prévient Russell Edson : « L'entreprise est de fait plus exposée : en une seule action elle peut perdre son brevet unitaire dans les 17 pays en même temps si une autre entreprise vient l'invalidier ».

Si les brevets européens sont depuis le 1^{er} juin sous la compétence de la nouvelle juridiction, les entreprises qui ne souhaitent pas exposer leurs brevets européens à celle-ci ont la possibilité pendant une période transitoire de sept ans, renouvelable une fois, de déposer une requête en dérogation de la compétence de la JUB.

« Certains secteurs, comme l'industrie pharmaceutique par exemple, préfèrent cloisonner leurs marchés et valider des brevets dans des pays cibles », explique Russell Edson. Tout dépend de « l'industrie, de la taille de son portefeuille et de sa stratégie de propriété industrielle », conclut Marie-Claude Pellegrini.

Charlotte de Saintignon



© FOTARTIST



LA SEMAINE DE 4 JOURS SÉDUIT DE PLUS EN PLUS D'ENTREPRISES

➤ Alors que la réforme des retraites a été votée non sans heurts, le gouvernement a demandé au patronat et aux organisations de salariés de plancher sur un « Pacte de la vie au travail » pour améliorer la qualité de vie au travail. La semaine de travail à 4 jours y trouvera-t-elle sa place ? Cette organisation du travail séduit de plus en plus d'entreprises.

La semaine de 4 jours gagne du terrain dans les entreprises. Celles qui l'expérimentent y voient une façon d'améliorer la productivité, mais aussi un levier pour mieux recruter et fidéliser leurs équipes.

Pendant un an, les agents de l'Union de recouvrement des cotisations de Sécurité sociale et d'allocations familiales (Urssaf) de Picardie vont tester la semaine de 36 heures en quatre jours. C'est ce qu'a annoncé Gabriel Attal, le ministre chargé des Comptes publics. Les règles du jeu sont claires : les salariés assument la même charge de travail qu'auparavant mais sur un moins grand nombre de jours et perçoivent 100 % de leur salaire.

DES EXPÉRIMENTATIONS PARTOUT EN EUROPE

Depuis la crise sanitaire, les expérimentations se multiplient en Europe – au Royaume-Uni, en Suède, en Islande, en Belgique et en Espagne par exemple. Outre-Manche, un essai grandeur nature de six mois auprès de 3 000 salariés du secteur privé s'est conclu avec un certain succès, les chercheurs de l'université de Cambridge révélant notamment les effets positifs sur le bien-être du personnel et sur la rétention des salariés. À l'issue, la majorité a opté pour un maintien du dispositif. Outre-Rhin, la question fait également débat : IG Metall, le plus gros syndicat allemand de l'industrie sidérurgique (2,2 millions d'adhérents, soit trois fois la CGT), réclame la semaine de travail de quatre jours, soit un passage de 35 à 32 heures par semaine, à salaire égal. Objectif : éviter les licenciements. D'autres sont même allés plus loin : en novembre 2022, la Belgique a ainsi adopté une loi qui permet aux employés de choisir de travailler quatre ou cinq jours par semaine. À plus grande échelle, au Japon, le gouvernement tente de la promouvoir pour lutter contre le surmenage des salariés, mais son instauration est loin de faire l'unanimité. La Nouvelle-Zélande, qui accorde une place très importante à la vie personnelle et au bien-être, a un recours très important à la semaine de 4 jours. En France, près de 10 000 personnes travailleraient déjà sur ce rythme, selon le ministre délégué aux Comptes publics.

Ces dispositions restent là encore très libérales, avec un recours parfois massif sans que cela ne passe toutefois par un dispositif législatif. Si le modèle est



Au sein de la société rennaise MV Group, MV Group, la semaine de 4 jours fait partie d'un « package social ».

largement plébiscité en France, avec 63 % des Français qui se disent favorables à la concentration du temps de travail sur 4 jours selon un sondage Cluster 17 pour Le Point (réalisé en mars 2023 auprès de 2 610 personnes), le gouvernement a néanmoins exclu une éventuelle intervention de l'État sur le sujet afin de laisser chaque entreprise libre d'agir comme elle le souhaite. Une enquête du Centre des Jeunes dirigeants (réalisée en 2021 auprès de 2 600 chefs d'entreprise membres de l'association) révélait que plus de la moitié des entreprises françaises seraient prêtes à adopter la formule.

LES FRANÇAIS FAVORABLES À LA SEMAINE DE 4 JOURS

Si toutes ne peuvent pas le proposer – cela dépend à la fois de leur secteur d'activité, de leur taille et de la culture de l'entreprise –, une poignée d'entre elles l'ont déjà adopté. Pionnière sur le sujet, l'entreprise Oyas Environnement (32 salariés), basée à Saint-Jean-de-Fos près de Montpellier dans l'Hérault, a mis en place la semaine de 4 jours dès sa création en 2014. Le sou-

« Mieux vaut travailler quatre jours de façon efficace que cinq en dilettante »

Jean-Philippe Baillaud, dirigeant de Systèmes b (Carcassonne)



hait des deux fondateurs de cette entreprise qui conçoit des poteries d'arrosage écologiques et autonomes ? « Ne pas abîmer ses salariés », essentiellement des tourneurs et des manutentionnaires, explique Frédéric Bidault, son cofondateur. « Étant donné que nous faisons un travail manuel, un travail de labeur, le tournage en série, avec des quotas de production qui avoisinent les 200 pièces par jour, nous avons fait le choix de protéger nos salariés ».

52 JOURS DE CONGÉ EN PLUS

Pour mettre en place la semaine de 4 jours, chacun sa méthode : soit l'entreprise rallonge la durée de travail quotidienne, soit elle réduit le temps de travail. Au sein de l'agence de communication MorganView à Angers, Morgan Bariller a travaillé avec des avocats pour négocier un accord collectif. « En France, les entreprises n'ont pas le droit de faire des contrats de travail sur 28 heures pour des temps pleins. Il faut passer au temps partiel avec tous les désavantages qui en découlent pour les salariés comme pour l'État en termes de cotisations retraite notamment ». La solution adoptée par l'entreprise ? Offrir un jour de vacances supplémentaire toutes les semaines aux salariés, soit 52 jours supplémentaires en conservant le cadre d'un contrat de 35 heures à salaire égal, l'agence de communication étant fermée le lundi. « Une entreprise peut offrir autant de jours qu'elle le souhaite », justifie-t-il. L'objectif affiché pour les entreprises est clair : produire autant qu'auparavant, voire plus grâce au gain en termes d'efficacité et de productivité, tout en assurant à chacun un temps personnel de qualité. Pour Morgan Bariller, la mise en place de la semaine de 4 jours pour les 31 salariés de l'entreprise après la crise covid est « un modèle d'avenir ».

Néanmoins, toutes les entreprises ne peuvent pas se permettre de fermer un jour par semaine, au risque de perdre des clients ou de voir leur niveau d'activité diminuer. Luc Barillon, qui a repris en 2019 l'entreprise Leboeuf Fillon à Reignac-sur-Indre, près de Tours (Indre-et-Loire), spécialisée depuis 40 ans dans l'installation, l'entretien et le dépannage en plomberie, chauffage, climatisation et électricité, et depuis peu dans l'installation de bornes de recharge pour véhicules électriques, a proposé à ses 66 salariés d'opter soit pour le lundi, soit pour le vendredi, afin de pouvoir



© MV GROUP

Au Royaume-Uni, 92 % des 61 entreprises et 90 % des 3 000 salariés ayant testé la semaine de 4 jours sous l'égide de chercheurs de l'université de Cambridge plébiscitent cette organisation du travail. Elle a contribué à hausser de 35 % les chiffres d'affaires et de réduire de 57 % les démissions.



© ALICE PHOTO

CE QUE DIT LE CODE DU TRAVAIL



© HUMENNYC

Solène Mérieux, avocate

L'entreprise peut modifier le nombre de jours travaillés par semaine et imposer aux salariés une nouvelle organisation du temps de travail tant que les règles de droit sont respectées. Ainsi, le Code du travail n'interdit pas de recourir à la semaine à 4 jours. C'est ce qu'explique Solène Mérieux, avocate en droit du travail à Toulouse : « Aucune règle n'est dictée par le Code du travail. Les entreprises ont donc toute liberté en interne pour s'organiser, sous réserve de respecter les règles de base fixées par le Code du travail pour instaurer la semaine de 4 jours dans leur entreprise ». À savoir qu'un salarié ne peut pas travailler plus de dix heures par jour, ni plus de 48 heures par semaine et doit avoir a minima un jour de repos hebdomadaire. Plutôt que de contractualiser à titre individuel avec un salarié, mieux vaut négocier en interne un accord collectif d'entreprise qui va permettre d'organiser la durée du travail sur 4 jours et s'imposer à l'ensemble des salariés. « L'avantage est de fixer les règles du jeu dès le départ, de mettre tous les salariés sur un pied d'égalité et de pouvoir se référer à l'accord en question en cas de problème », indique Solène Mérieux. Il convient au préalable de vérifier les clauses de votre convention collective. « Celle-ci ne doit pas contenir d'interdiction particulière sur la durée ou l'aménagement du temps de travail », signale Solène Mérieux. Reste ensuite à déterminer l'organisation de la semaine de 4 jours et le changement de la répartition de la durée de travail : l'entreprise peut décider de fermer l'entreprise un jour par semaine ou organiser des roulements pour rester ouverte cinq jours par semaine. Quelle que soit l'issue, « toutes les modalités d'organisation doivent être prévues et discutées dans l'accord d'entreprise ». Ce changement de rythme de travail implique un travail de réflexion en amont, et une évaluation des conséquences d'une telle organisation, notamment son impact financier pour l'entreprise. Enfin, en termes de salaire, l'entreprise doit être prête à maintenir le même montant de rémunération qu'auparavant. « Elle ne peut pas réduire la rémunération des salariés sans leur accord préalable », signale l'avocate.

Les premiers bilans des entreprises ayant sauté le pas sont globalement positifs : amélioration du bien-être et épanouissement des salariés, meilleure productivité, réduction du présentisme non productif et réduction de l'absentéisme.

rester ouvert 5 jours par semaine. « En tant qu'entreprise de services, nous devons avoir des ouvertures assez larges ». Même son de cloche chez le distributeur lyonnais de produits high-tech et informatiques LDLC qui, directement en concurrence avec les géants du e-commerce, ne peut se permettre de fermer ses boutiques et ses entrepôts un jour dans la semaine et a opté pour une rotation entre ses salariés. L'agence de communication Gangstères, basée à Paris, qui compte une dizaine de collaborateurs et vient d'adopter la semaine de 4 jours a adopté ce même système de binômes. Pour rester ouverte du lundi au vendredi, elle fait travailler ses équipes en binôme afin d'assurer un suivi en continu des sujets durant leur jour de repos et leur offre le mercredi ou le vendredi, en rotation sur un mois.

Au sein de la société rennaise de marketing digital MV Group, l'entreprise laisse la possibilité aux 450 salariés de choisir. La semaine des 4 jours fait partie

d'un « package social » : les salariés peuvent choisir de travailler sur 4 ou 5 jours, de télétravailler 2 jours par semaine, de prendre 21 jours de RTT selon son bon vouloir ou de s'en faire racheter une partie en contrepartie d'un revenu supplémentaire. « Le prérequis à tout ça, c'est qu'il faut que l'entreprise soit bien organisée. Notre mission première en tant que société de services c'est de pouvoir répondre au client du lundi, 8 heures, jusqu'au vendredi, 18 heures », explique le dirigeant Olivier Méril.

RÉDUIRE L'ABSENTÉISME

À la clé, l'augmentation de la productivité des salariés et une meilleure qualité de vie au travail. Les premiers bilans des entreprises ayant sauté le pas sont globalement positifs : amélioration du bien-être et épanouissement des salariés, meilleure productivité, réduction du présentisme non productif et réduction de l'absentéisme. « J'ai le sentiment que les salariés sont

LAURENT DE LA CLERGERIE, PRÉSIDENT DU DIRECTOIRE DE LDLC

« Nous avons gagné en efficience »

Le distributeur lyonnais de matériels informatiques et de produits high-tech LDLC (1 100 salariés) est passé à la semaine de 4 jours en janvier 2021. Son dirigeant, Laurent de la Clergerie, vient de publier un livre, « Osez la semaine de 4 jours ! », retraçant cette expérience. Il encourage les employeurs à franchir le pas.

Pourquoi avez-vous choisi de mettre en place la semaine de 4 jours ?

Je menais une réflexion depuis trois ou quatre ans sur le bien-être au travail. Au-delà de l'augmentation du salaire minimum dans l'entreprise, de coachings internes, de l'accompagnement et la formation des managers et de la suppression des primes dorénavant intégrées dans les salaires, je souhaitais trouver une mesure suffisamment puissante pour la QVTC – la qualité de vie tout court. L'idée m'est venue à la lecture d'un article sur Microsoft qui avait lancé un test de la semaine de 4 jours au Japon et avait constaté un gain d'efficacité.

Et surtout, cela permet de créer un vrai équilibre entre vie personnelle et professionnelle : trois jours de vie personnelle permettent d'avoir une vie équilibrée et de ne pas ramener de problèmes personnels au bureau ni à l'inverse de problèmes professionnels chez soi.

Vous avez négocié un accord collectif pour passer à la semaine de 32 heures ?

Dans nos premières réflexions, nous avons pensé instaurer des journées de travail de 9 heures. Mais, avec de nombreux parents et une moyenne d'âge de 37 ans, il n'était pas possible d'imposer un tel rythme de travail. Nous avons



© LDLC

donc opté pour des journées de 8 heures, soit des semaines de 32 heures, avec maintien de salaire. J'ai fait le choix d'un accord collectif pour que cela s'impose à tous les collaborateurs, excepté ceux qui étaient au forfait jour.

Laurent de la Clergerie, président et fondateur du groupe LDLC : grâce à la semaine de 4 jours, « nous avons un taux d'absentéisme qui a été divisé par deux et un taux de turnover divisé par quatre ».



bien dans l'entreprise et qu'ils sont d'autant plus impliqués », confie ainsi Luc Barillon. Les entreprises, souhaitant répondre à la crainte des salariés de devoir faire face à une charge de travail excessive en travaillant sur quatre jours au lieu de cinq, proposent des solutions comme l'embauche de personnes supplémentaires si nécessaire. Mais peu d'entre elles doivent finalement y avoir recours. Pour Frédéric Bidault, d'Oyas Environnement, qui réalise plus de 2 millions d'euros de chiffre d'affaires, « en matière de production et de résultats, on a l'équivalent de 5 jours de travail par semaine ». Jean-Philippe Baillaud, qui dirige Systèmes b à Carcassonne, une entreprise de conseil et de formation et a mis en place il y a trois ans la semaine de 4 jours pour ses deux salariés confirme que « mieux vaut travailler quatre jours de façon efficace que 5 en dilettante ». Son idée était de garder ses consultants et formateurs efficaces devant les clients et de ne pas leur faire subir des semaines « trop fatigantes, voire usantes. C'est un cercle vertueux. L'équilibre des salariés qui font l'entreprise participe à sa rentabilité », juge-t-il. Autre bénéfice, lutter contre l'absentéisme, un mal qui s'avère très coûteux pour les entreprises. Ce que confirme Laurent de la Clergerie, le président de LDLC : « L'entreprise enregistre un solde entre embauche et départ négatif ». Frédéric Bidault se réjouit lui aussi de ne pas avoir de turnover dans ses deux sites de production de Saint-Jean-de-Fos (Hérault) et de Fraize (Vosges).

Luc Barillon, dirigeant de Leboeuf Fillon (37) : « J'ai le sentiment que les salariés sont bien dans l'entreprise et qu'ils sont d'autant plus impliqués ».



© LEBOEUF FILLON

ATTIRER LES TALENTS

Avec l'instauration d'une semaine de 36 heures sur 4 jours, Luc Barillon voulait trouver une « idée radicale, apporter quelque chose aux salariés et être meilleur que mes concurrents pour recruter plus facilement car nous sommes sur des métiers en tension ». Ce qui lui a in fine permis de recruter plus d'une cinquantaine de salariés. « Nous sommes passés de 13 salariés en 2019 lorsque j'ai repris l'entreprise à 66 aujourd'hui grâce à la bonne image de l'entreprise ». Un choix qui a été salubre pour lui permettre de la développer « en marche accélérée. Si je ne l'avais pas mis en place, je n'aurais pas pu recruter aussi facilement et faire grandir l'entreprise de la même manière. La semaine de 4 jours est un levier fantastique pour recruter ». Le chiffre d'affaires de l'entreprise est ainsi passé de 1,3 million d'euros en 2019 à 6,7 millions trois ans plus tard. Pourtant, le chef d'entreprise consent qu'étant basé en sud-Touraine et non au cœur du département, « le recrutement est moins évident qu'intra-muros à Tours ». Pour embaucher, l'entreprise n'a toutefois pas besoin de poster d'offre d'emploi. « Cela passe surtout par du bouche-à-oreille entre les salariés et leur réseau ». De la même manière, bien qu'Oyas Environnement soit « dans des zones parfaitement enclavées » et que l'entreprise emploie pour des métiers disparus il y a dix ans, Frédéric Bidault se félicite d'être « sur-sollicité par les candidats ». « Toutes les entreprises aux alentours se plaignent pour recruter. C'est un problème que je ne connais pas », confirme-t-il. Sans conteste, la mise en place de la semaine de quatre jours est un élément d'attractivité pour les entreprises : cela permet d'améliorer leur image et d'attirer et conserver les talents. Pour Morgan Bariller la semaine de 4 jours est « une solution aux problématiques de recrutement que rencontrent aujourd'hui les entreprises. Toutes celles qui ont modifié leur organisation du travail ont trouvé à recruter », conclut-il.

Charlotte de Saintignon

Seule condition : ne pas changer le mode de fonctionnement de l'entreprise. Nous avons donc refait les plannings afin de pouvoir rester ouverts cinq jours par semaine. Ainsi, de l'extérieur, on ne voit pas que les salariés ne travaillent que 4 jours. Étant donné que 60 % des salariés souhaitaient avoir leur vendredi et, dans une moindre mesure, leur mercredi ou leur lundi, nous avons créé des binômes afin de leur permettre d'alterner leur jour off favori d'une semaine sur l'autre.

Quels sont les bienfaits qu'en a retirés l'entreprise ?

Cette mesure a été plus un gain qu'une perte : elle a rapporté 15 % d'efficacité par rapport à la croissance de l'entreprise : les salariés se sentent tellement bien qu'ils travaillent mieux sans en avoir conscience. Passer aux 32 heures représente une perte de 9 % en termes d'heures mais non de 9 % d'efficacité. En temps normal, j'au-

rais dû recruter 15 % de personnel supplémentaire pour faire les 40 % de croissance que nous avons fait - nous sommes passés de 500 millions d'euros de chiffre d'affaires en 2019 à 700 millions d'euros en 2021. La simulation du coût que cela représentait était de 5 % d'augmentation de la masse salariale. Mais, au final, nous n'avons pas eu besoin de recruter. Les managers, qui craignaient au départ de ne pas réussir à boucler leur travail en 4 jours alors qu'ils avaient déjà des difficultés à le faire en 5, y sont finalement parvenus et ne souhaitent pas revenir en arrière. Après trois mois de test, il en est ressorti qu'aucun salarié n'avait souffert d'une charge de travail supplémentaire. Aujourd'hui, tous les indicateurs sont au vert : nous avons un taux d'absentéisme qui a été divisé par deux et un taux de turnover divisé par quatre. Personne ne veut partir ! Et l'entreprise ne rencontre aucun problème pour recruter.

Charlotte de Saintignon

GRAND TÉMOIN

Marc Lhermitte, associé EY



« MALGRÉ TOUT, LA FRANCE, ÇA COMPTE ! »

En dépit de la crise énergétique et du conflit ukrainien, la France est le pays européen captant le plus de projets d'investissements portés par des capitaux étrangers. Si des nuages se profilent à l'horizon, entre la stratégie industrielle américaine et la crise politique française, la France a de nombreux atouts en main pour conserver le leadership européen, estime Marc Lhermitte, associé EY.

Malgré la guerre en Ukraine, malgré la crise énergétique, les investissements étrangers en Europe sont toujours en croissance en 2022. Dans ce contexte, est-ce que la France continue de tirer son épingle du jeu ?

La France reste le pays le plus attractif d'Europe en nombre de projets d'investissements étrangers : avec 1 259 implantations ou extensions annoncées en 2022, elle conserve la première place européenne. Le nombre de projets est en croissance de 3 % en France, dans la lignée de la croissance en Europe (1 %). Mais les emplois apportés par les projets diminuent de 15 % entre 2021 et 2022 en France et de 16 % en Europe. La situation économique a créé une cassure, au printemps 2022 et qui s'est amplifiée avec l'envolée des prix énergétiques, dans ce qui allait être une très belle année, avec probablement une croissance à deux chiffres en France et en Europe.

Depuis 10 ans, le nombre de projets portés par des investisseurs étrangers en France a plus que doublé. Qu'est ce qui explique cela ?

La compétitivité a entraîné l'attractivité. Il y a un peu plus de 10 ans, le rapport Gallois montrait que la France avait un problème de compétitivité coût, que la France avait un énorme problème de prix et qu'elle ne le justifiait pas. Les coûts salariaux et la fiscalité sur les entreprises effaçaient tous les progrès qu'on pouvait faire sur la technologie ou l'innovation. La rentabilité des investissements en France était alors très faible. Progressivement, l'action publique a permis de corriger le tir : avec, en 2016, les premiers chèques du crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) ainsi que la loi El Khomri sur le marché du travail. Comme par magie, la courbe des investissements étrangers s'est mise à remonter. Et puis, cela s'est accéléré avec le début du premier mandat d'Emmanuel Macron, qui a mis au centre de son agenda politique les questions de l'attractivité de la France, la capacité à attirer l'investissement, à créer de l'emploi, à retenir des entreprises en France. Avec de nouvelles réformes du marché du travail et des arguments fiscaux, comme un engagement de réduction de l'impôt sur les sociétés qui a été tenu malgré les Gilets jaunes, le Covid et les milliards du plan de relance. À cela s'ajoutent la réduction des impôts de production et le maintien du crédit d'impôt recherche, qui reste le totem de l'innovation française à l'international. Enfin, il y a eu un travail d'image, de marketing de la France. À l'extérieur, cette image « made in France », « French tech » a très bien fonctionné.

Que pèsent les entreprises contrôlées par des capitaux étrangers en France ?

C'est environ 1 % des entreprises (16 800), dit l'Insee. Mais elles représentent 13 % de l'emploi salarié, près de 25 % de la R & D privée et 35 % de nos exportations industrielles. C'est une composante de l'économie française, que l'on voit moins que les emblèmes français que sont nos PME et nos ETI. Mais ces entreprises à capitaux étrangers aident à résoudre deux sujets importants pour l'économie française que sont l'innovation et l'exportation. Quelle serait la balance com-

merciale de la France sans la réexportation de Siemens, de McCain, de Coca, de Procter & Gamble, etc. ?

Deux secteurs sont particulièrement en forme : l'innovation et l'industrie...

Avec 144 projets en 2022, nous sommes en effet champions d'Europe des centres de R & D. Quand Intel, premier fabricant mondial de microélectronique, annonce 1 000 créations d'emplois de chercheurs à Saclay sur 10 ans, c'est formidable. Et j'insiste sur le fait que dans l'offre française, le crédit impôt recherche est un élément important. Le raboter – il y a des débats à ce sujet – constituerait selon moi la pire des idées. Au niveau de l'industrie, on dénombre 547 projets en 2022, 13 % de plus qu'en 2021. Cela représente 4 projets sur 10. Beaucoup d'entreprises reviennent donc faire de l'industrie en France. Il faut s'en réjouir. D'autant que, de plus en plus, les investissements concernent des process ou des produits décarbonés. Autre motif de satisfaction : beaucoup d'usines sont installées dans des zones rurales, des petites villes ou des villes moyennes. Toutefois, il faut nuancer ce bon résultat. Il y a beaucoup plus d'extensions que de nouvelles implantations et ces agrandissements sont moins pourvoyeurs d'emplois. En France, on dénombre 33 emplois par projet – toutes activités confondues, mais il en est de même pour l'industrie. En Allemagne, un projet génère en moyenne 58 emplois, presque deux fois plus.

Que faut-il en déduire ?

Il y a toujours une prudence de la part des investisseurs vis-à-vis du coût du travail et des procédures en France. Notre performance pourrait donc être plus importante. Il y a un deuxième sujet : c'est que les procès, parfois légitimes et souvent un peu irrationnels, que l'on fait à la logique commencent à toucher l'industrie. Alors que l'e-commerce explose, on a moins de plateformes logistiques qui s'implantent en France. Beaucoup d'aménageurs, de collectivités, d'élus essaient de mettre une barrière à l'entrée sur les plateformes logistiques, à la fois pour des questions d'acceptabilité locale mais aussi de procédures. L'an passé, le rapport Guillot a montré que le délai d'implantation pour une activité logistique est de 9 mois en France, mais seulement de 3 mois en Allemagne. Processus



« En France, nucléaire aidant, notre mix énergétique est très décarboné. C'est un énorme atout pour faire de l'industrie »

d'autorisation longs et complexes, barrières administratives, principe de précaution, nouveau langage politique sur l'acceptabilité des implantations économiques : les entreprises commencent à déposer des autorisations, sans aucune assurance que leurs projets puissent aboutir. C'est un vrai problème qui se multiplie ces dernières années en France, dans la logistique, mais aussi désormais dans l'industrie.

Au niveau des centres de décisions, la France fait moins bien que le Royaume-Uni pourtant chahuté par le Brexit. Vous appelez à un plan d'urgence. Que faut-il faire ?

Si Paris se défend pas mal sur les banques, on constate qu'on n'arrive pas à gagner des parts de marché au Royaume-Uni, affaibli par le Brexit sur ce type d'activités ayant une valeur d'influence pour toute l'économie française ainsi qu'une valeur fiscale. Par rapport à nos compétiteurs - le Royaume-Uni, l'Allemagne, les Pays Bas ou l'Irlande -, nous avons un déficit sur la fiscalité des plus-values, des dividendes et le traitement des prix de transfert. Un écart qui s'est créé avec certains de nos compétiteurs sur ces sujets. Autre sujet, la fiscalité des équipes de management et de leurs collaborateurs. Managements package, stock-options : on n'est pas compétitifs en France.

Dans quelle mesure les subventions massives de l'inflation Reduction Act américain peuvent impacter les décisions d'investissement en Europe ?

Le Reduction Act et le plan Biden sont très incitatifs et troublent beaucoup d'entreprises qui ont les moyens de faire des arbitrages entre l'Europe et les États-Unis. Notre enquête montre que le taux de confiance dans l'attractivité de la France à trois ans a chuté de 10 points. En 2022, 63 % des dirigeants étrangers estimaient que l'attractivité de la France allait s'améliorer dans les trois ans. Ils ne sont plus que 53 % à le dire cette année. Le chiffre reste positif, mais on sent quand même que l'inquiétude monte. La question est de savoir comment l'Europe va pouvoir répondre pour rester dans la course, dans cette période d'intenses transformations et d'arbitrages industriels où il faut faire tout en même temps : travail hybride, technologique, décarbonation...

Pensez-vous que la crise politique et sociale générée par la réforme des retraites peut refroidir les investisseurs ?

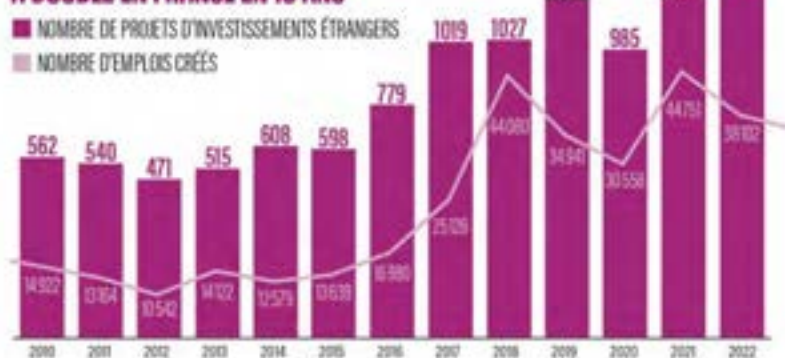
Les dirigeants d'entreprise que nous avons interrogés durant le conflit social disent qu'ils vont continuer à développer leurs activités en France en 2023. Si l'indicateur à 3 ans chute de 10 points, celui sur 2023 reste stable, voire progresse même légèrement. Les investisseurs étrangers gardent la tête froide et nous disent : malgré tout, la France, ça compte ! En Espagne, au Royaume-Uni, en Allemagne, il y a aussi des problèmes - on ne s'en rend pas compte - qui sont pires que les nôtres. Le Royaume-Uni continue de souffrir du Brexit. L'inflation y est beaucoup plus forte, les moyens de protéger l'économie beaucoup plus faibles.

De son côté, l'Allemagne est assez handicapée sur l'atteinte de ses objectifs carbone. Elle a récemment inauguré une centrale au charbon, qui produit autant

LES RÉGIONS CAPTENT LES TROIS QUARTS DES INVESTISSEMENTS ÉTRANGERS



LE NOMBRE D'INVESTISSEMENTS ÉTRANGERS A DOUBLÉ EN FRANCE EN 10 ANS



de carbone que tout le transport aérien français en une année. Cela pose problème aux nouveaux industriels qui ont des objectifs et des exigences énormes en matière de trajectoire carbone. Alors qu'en France, nucléaire aidant, notre mix énergétique est très décarboné. C'est un énorme atout pour faire de l'industrie. Certes, personne n'a aimé ce qu'il s'est passé dans les rues de nos grandes villes ces derniers mois. Certes, nous avons encore des efforts à faire pour améliorer notre économie internationale en matière de fiscalité, de droit, d'investissement dans les infrastructures... Mais la France est capable de rassurer, de se projeter, d'être finalement un îlot de relative stabilité et de décarbonisation. Dans ce climat complexe, il y a des opportunités. Il faut en être conscient, tout en s'occupant sérieusement de nos fragilités.

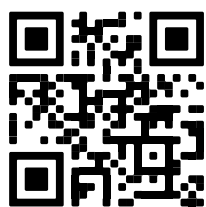
Stéphane Vandangeon

ENTREPRISES

Vous avez un projet d'investissement supérieur à 250 000€ pour le développement de votre entreprise ?

Bénéficiez d'un accompagnement complet dans vos recherches d'aides et de subventions.

Contactez-nous !



**BANQUE
POPULAIRE
AUVERGNE RHÔNE ALPES**

**EN PARTENARIAT
AVEC**

SubstanCiel
SUBVENTIONS & DÉVELOPPEMENT

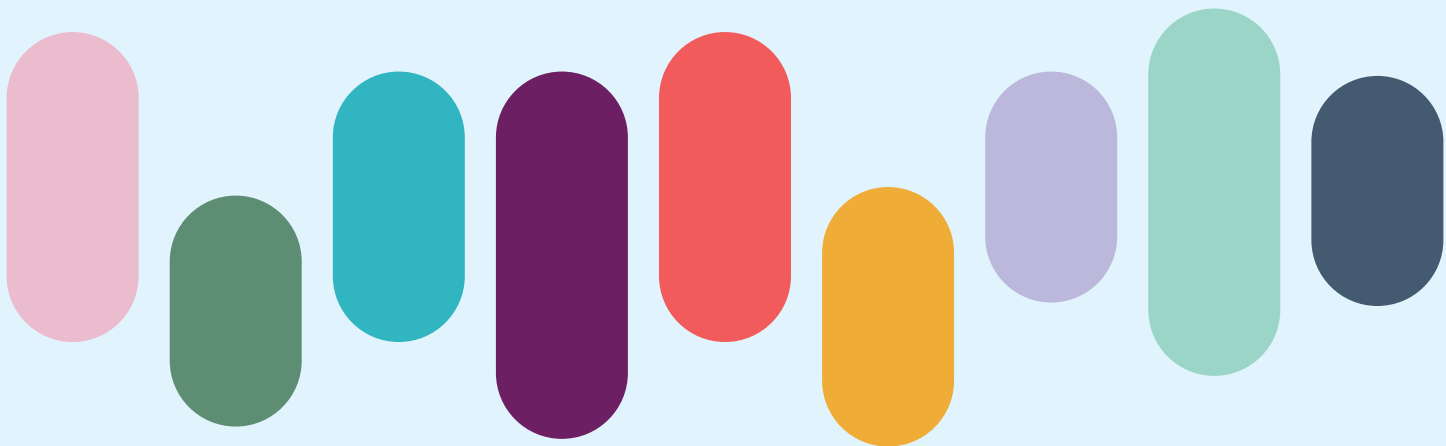
SAVE THE DATE

3^{ème} édition, du 20 novembre au 03 décembre 2023

Elles réinventent l'entreprise

70 podcasts de femmes

qui font bouger les lignes aujourd'hui pour construire l'entreprise de demain



Dirigeant.e.s Demain

Le festival podcast pour mieux décider demain

**Le Journal
des Entreprises**



Pour plus d'informations, rendez-vous sur
www.dirigeantsdemain.com